



Rapport Financier Annuel 2017

Sommaire

- Rapport de Gestion
- Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise
- Rapport sur la Responsabilité Sociale, Environnementales et Sociétales
- Comptes annuels
 - Compte de résultat
 - Bilan
 - Annexe
 - Filiales et Participations
- Comptes consolidés
 - Compte de résultat consolidé
 - Etat de situation financière consolidée
 - Tableau de flux de trésorerie consolidé
 - Variation des capitaux propres consolidés
 - Annexe
- Rapport des commissaires aux comptes sur :
 - les comptes annuels,
 - les comptes consolidés
 - les conventions réglementées
 - les informations sociales, environnementales et sociétales
- Attestation du rapport financier annuel



RAPPORT DE GESTION 2017

Plan du rapport

1 - Description de l'Activité 2017.....	3
2 - Explosifs et Produits Chimiques – Comptes Sociaux.....	4
3 - Comptes Consolidés.....	5
4 - Situation Financière	6
4-1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	6
4-2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	7
4-3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7
4-4 Variation de trésorerie	8
4-5 Financement.....	8
4-6 Information sur les délais de paiement (comptes sociaux)	8
5 - Facteurs de risques et incertitudes	10
5-1 Risques techniques liés à la dangerosité des métiers exercés par le Groupe.	10
5-2 Risque d'augmentation du prix des matières premières, notamment le nitrate d'ammonium.....	11
5-3 Risques réglementaires avec une évolution continue du renforcement des réglementations appliquées.....	11
5-4 Risque Juridique	12
5-5 Risque de liquidité.....	12
5-6 Risque politique.....	13
5-7 Risque environnemental	13
5-8 Plan de Continuité d'Activité	14
6 - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	15
6.1 – Objectifs de la Société assignés au contrôle interne	15

6.2 – Organisation du contrôle interne – Les acteurs.....	15
6.3 – Procédures de contrôle interne relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière	17
6.4 – Autres procédures et systèmes permettant de réduire les risques opérationnels	18
7 - Faits marquants en 2017	19
7-1 Port de Nador	19
7-2 Somair.....	19
7-3 Nouveau financement sénior	19
7-4 Prise de contrôle de la Société MINEEX au Sénégal.....	20
7-5 Projet de cession d’une partie de la participation d’EPC dans la Joint Venture AREX (EAU)	20
7-6 Hôtel de la Marine à Paris.....	20
7-7 UIOM de Strasbourg.....	21
7-8 Contrat de Minage pour la rénovation du barrage de Kariba en Zambie	21
7-9 Certification ISO 22301 - Continuité d’activité	21
8- Evolution de l’activité par zone géographique	23
8-1 Zone Europe-Amérique	23
8-2 Zone Afrique Moyen Orient.....	24
9 - Evolution des principales filiales	25
9-1 EPC-UK	25
9-2 EPC FRANCE.....	25
9-3 OCCAMAT	25
9-4 ATD.....	26
9-5 EPC SVERIGE.....	26
10 - Evènements survenus depuis la clôture de l’exercice.....	26
10-1 Néant.....	26
11 - Recherche et Développement	27
12 - Perspectives 2018.....	27
13 - Actionnariat et Franchissement de seuil	28
14 - Transactions sur titres.....	28
15- Prises de participation	29
16 - Résultat social – Affectation du résultat	30
17 - Projet de résolutions pour l’AGO du 28 juin 2018	31

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis pour vous exposer, d'une part, l'activité de notre Société et des sociétés du Groupe pendant l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir et, d'autre part, vous présenter et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes consolidés du Groupe et ceux de notre Société, afférents au cent vingt troisième exercice social clos le 31 décembre 2017.

1 - DESCRIPTION DE L'ACTIVITE 2017

L'activité

Dans le secteur des explosifs, après une année 2016 marquée par de nombreux succès commerciaux, l'année 2017 a été une année de consolidation.

Le secteur des carrières et des travaux publics qui restent le cœur de métier du groupe a été bien orienté cette année. Les contrats qui arrivaient en renouvellement ont été remportés avec généralement des gains de parts de marché à la clef, tant en Europe, qu'en Afrique et au Moyen-Orient. Le groupe a également continué son effort commercial au grand export qui s'est traduit par la prise du contrat de rénovation du barrage de Kariba en Zambie.

Les marchés miniers importants remportés en Nouvelle-Calédonie, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Suède et en Arabie Saoudite en 2015 et 2016 sont entrés en phase de réalisation active. Le groupe a mis tout en œuvre pour concrétiser la promesse d'un service de haut niveau auprès de ces nouveaux clients. La promesse a été très largement tenue grâce aux efforts de toutes les équipes mobilisées dans les différentes filiales du groupe. De nouveaux développements sont attendus dans ce secteur à fort potentiel.

2017 a aussi été l'année d'intégration d'EPC Canada dans le groupe. Une restructuration importante a été engagée pour mettre cette entité aux standards groupe tant en termes de qualité que de productivité. Le management a été largement renouvelé permettant de promouvoir de nouvelles personnes en interne et en provenance du groupe. Il se confirme qu'EPC Canada dispose d'une offre unique et attendue par le marché. La réaction de la concurrence est à la hauteur de la menace perçue par les acteurs en place. Avec les progrès rencontrés dans sa JV au Pérou, EPC est aujourd'hui un acteur américain à part entière du secteur des explosifs.

Le contrat de technologie signé avec le Vietnam en 2016 est un succès. En 2017 les phases d'engineering, de fourniture d'équipement et de supervision de construction se sont déroulées dans les délais, à la satisfaction du client et dans les conditions financières attendues.

Le Groupe a connu un exercice 2017 particulièrement dynamique dans la démolition, le chiffre d'affaire atteignant des niveaux record dans les différents métiers du groupe (déconstruction, désamiantage, gestion des déchets). 2015 et 2016 ont été difficiles dans ce secteur conduisant de nombreux acteurs de taille moyenne à de graves difficultés financières. Le groupe EPC a, pour sa part, su négocier cette période

compliquée avec prudence, en menant à bien les restructurations nécessaires et sans prendre d'affaire à perte. Il s'est donc trouvé idéalement placé pour profiter du net retournement constaté sur le marché depuis la mi 2017.

Les performances

Dans ce contexte le groupe EPC a confirmé en 2017 sa bonne santé financière retrouvée.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 6,2% malgré un impact négatif du change sur la Livre sterling de 4,8M€.

Le résultat opérationnel courant se stabilise à 18,7 M€ contre 19,7 M€ en 2016 malgré un impact négatif d'EPC Canada (ex Nordex) de 2,5M€.

Le résultat net se stabilise également à 9,8 M€ contre 10,4 M€ en 2016 et 5,7 M€ en 2015.

La renégociation de la dette bancaire en mars 2017 avec la signature d'un refinancement en crédit amortissable de 16 M€ sur 5 ans et la mise en place d'un RCF de 25M€ également sur 5 ans permettent au groupe d'envisager avec confiance ses futurs développements avec des partenaires bancaiers à ses côtés pour l'accompagner

2 - EXPLOSIFS ET PRODUITS CHIMIQUES – COMPTES SOCIAUX

Le chiffre d'affaires s'élève à un montant de 8,0 M€ légèrement en progression par rapport aux 7,2 M€ de 2016. Il s'agit essentiellement d'une refacturation des services rendus au titre des frais de siège.

Le résultat d'exploitation se dégrade passant d'une perte de -1,8 M€ en 2016 à une perte de -2,5 M€ en 2017. Cette dégradation s'explique par l'augmentation des honoraires non refacturés aux filiales.

Le résultat financier s'établit à 8,1 M€ en nette amélioration par rapport aux 6,7 M€ de 2016 grâce à l'augmentation des dividendes versés par les filiales, notamment EPC Sverige et AREX.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 1,1 M€ lié à l'intégration fiscale, le résultat net est en léger repli avec un profit pour 2017 de 6,5 M€ contre un profit de 6,7 M€ en 2016.

3 - COMPTES CONSOLIDES

Pour mémoire, et conformément aux normes comptables IFRS 10 et 11 appliquées pour la première fois chez EPC en 2014, les entreprises associées Arex, Kemek, Kemek US, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée et Société de Minage en Guinée sont consolidées par mise en équivalence.

Le chiffre d'affaires du Groupe, à fin 2017, s'élève à 329 M€ en hausse de 6,2% par rapport aux 310 M€ de l'exercice 2016. A taux de change et périmètre constant, on constate une hausse de 6,7%.

En milliers d'euros	à fin décembre 2017	à fin décembre 2016	Variation	
			Réelle	à taux de change et périmètre constants*
Europe Amérique	282 545	265 302	6,5%	6,3%
Afrique Moyen-Orient	79 739	75 018	6,3%	10,8%
Activité Consolidée (yc co-entreprises)	362 284	340 320	6,5%	7,2%
Europe Amérique	270 301	254 100	6,4%	6,1%
Afrique Moyen-Orient	58 792	55 912	5,2%	9,5%
Chiffre d'Affaires (hors co-entreprises)	329 093	310 012	6,2%	6,7%

La variation à périmètre et taux de change constant est calculée en convertissant les chiffres 2016 aux taux de change moyen mensuel 2017 et en ajoutant (ou retranchant) aux chiffres 2016 les entrées (ou sortie) de périmètre.

Le résultat opérationnel courant avant mises en équivalence s'établit à 13,1 M€, soit 4% du chiffre d'affaires légèrement en retrait par rapport à 2016 (14,5 M€ et 4.7% du Chiffres d'affaires).

La quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence qui concerne nos activités en co-entreprises progresse. La contribution qui était de 5,2 M€ en 2016 s'établit à 5,6 M€ en 2017.

Le résultat opérationnel courant incluant la part des mises en équivalence s'établit à 18.7 M€ contre 19,7 M€ en 2016 soit une baisse de + 5%. Il reste en progression de plus de 50% par rapport au ROC 2015 (12,4 M€) .

Après prise en compte des éléments non récurrents 2017 (frais de restructuration et litige) (1,2 M€)), le résultat opérationnel s'élève à 17,4 M€ contre 18,9 M€ en 2016.

Le coût de l'endettement financier s'établit à -2,6 M€ contre -2,7 M€.

Les autres produits et charges financiers s'améliorent, passant de -2,6 M€ en 2016 à -2,4 M€ en 2017 grâce à l'amélioration du résultat de change et à la stabilité des taux d'actualisation sur les provisions environnementales.

Enfin, l'impôt (y compris la CVAE) baisse à 2,6 M€ contre 3,3M€ du fait de l'amélioration du résultat fiscal sur le périmètre France qui dispose d'un important déficit reportable.

Le résultat net consolidé 2017 se stabilise à 9,8M€, à comparer à un résultat de +10,4M€ en 2016 et de +5.8 M€ en 2015.

4 - SITUATION FINANCIERE

4-1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

en milliers d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net consolidé	9 780	10 358	5 756
Elim. du résultat des mises en équivalence	- 5 636	- 5 236	- 4 140
Elim. des amortissements et provisions	8 713	10 240	7 422
Elim. des autres produits et charge sans influence sur la trésorerie	541	1 070	-16
Dividendes reçus des co-entreprises	5 073	4 372	3 028
Marge brute d'autofinancement	18 471	20 804	12 049
Variation de BFR	1 269	-9 177	1 254
Elim. du coût de l'endettement financier	3 161	2 741	2 803
Elim. De la charge d'impôts	2 644	3 270	2 822
Impôts Payés	-3 933	- 2 772	- 1 968
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	21 612	14 866	16 960

Le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles progresse fortement en 2017 à 21,6 M€ contre 14,9 M€ en 2016.

La Marge Brute d'Autofinancement baisse légèrement sous l'effet de la baisse du résultat net et de la baisse des dotations aux amortissement et provisions. Elle s'établit à 18,5 M€

Le BFR s'affiche en baisse cette année malgré l'augmentation du chiffre d'affaires. Cette bonne performance traduit les efforts de gestion menés par les entités opérationnelles, par un mois de décembre plus faible qu'en 2016, et par une contribution plus forte de l'activité Démolition, moins consommatrice de BFR

4-2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

en milliers d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
Incidences des variations de périmètre	-963	-8 155	119
Acquisition d'immobilisations	- 14 926	- 8 839	- 9 266
Variation des prêts et avances consenties	-1 227	922	-646
Cessions d'immobilisations et actifs financiers	1 207	2 066	1 126
Autres	- 28	12	12
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-15 976	-14 034	-8 655

Les variations de périmètre comprennent essentiellement l'acquisition des Titres MINEEX.

Les acquisitions d'immobilisations sont orientées à la hausse cette année avec plusieurs projets importants en complément des investissements de renouvellement. Si l'on rajoute les investissements réalisés en crédit-bail, les investissements 2016 se sont élevés à 17,7 M€ contre 11,1 M€ en 2016.

Les principaux projets financés en 2017 sont :

- Le renouvellement des équipements pour le contrat CBG
- L'acquisition du terrain et les premiers travaux sur la nouvelle usine au Maroc.
- La construction d'une nouvelle ligne de Booster en Italie.

Les variations des prêts et avances consenties correspondent essentiellement à un dépôt de garantie constitué auprès de la banque dans le cadre de l'acquisition du terrain au Maroc.

4-3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

en milliers d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
Emission d'emprunts	26 357	22 407	9 703
Remboursement d'emprunts	- 23 325	- 15 677	- 15 588
Remboursement crédit vendeur	-6 571	0	0
Intérêts financiers versés	- 3 242	- 2 501	- 3 020
Transactions entre actionnaires	- 5	- 681	- 725
Dividendes payés	- 2 226	- 1 610	- 983
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	- 9 012	- 2 038	- 10 613

Le groupe a procédé au refinancement de sa dette senior en 2017 à hauteur de 16 M€. Le crédit vendeur contracté auprès de Davey-Bickford d'un montant résiduel de

6 571 K€ a été intégralement refinancé par de la dette bancaire à cette occasion. (Il faut noter que jusqu'en 2016, ce crédit vendeur figurait au bilan en fournisseur d'immobilisation).

4-4 Variation de trésorerie

en milliers d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	21 612	14 866	16 960
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 15 976	- 14 034	- 8 655
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9 032	2 038	- 10 613
Incidence des écarts de change et autres	-606	-394	452
Variation de la Trésorerie	- 4 002	2 476	- 1 856
Trésorerie d'ouverture	12 875	10 399	12 255
Trésorerie de clôture	8 873	12 875	10 399

Les excédents de trésorerie structurelle en Suède et en Belgique ont été rapatriés en France au sein de la centralisation de trésorerie, permettant ainsi d'optimiser la position d'endettement court terme.

4-5 Financement

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
Dettes financières non courantes	44 096	38 516	31 154
Dettes financières courantes (hors découverts bancaires)	22 464	21 773	19 349
Découvert	2 131	1 192	1 158
Total dettes financières	68 691	61 481	51 661

Le refinancement de 16 M€ a permis d'allonger la maturité de l'endettement du groupe. L'endettement progresse de 7,2 M€. 6,5 M€ correspondent au refinancement du crédit vendeur Davey Bickford.

Le solde soit 0,7 M€ a servi à financer les investissements exceptionnels non financés par l'exploitation.

4-6 Information sur les délais de paiement (comptes sociaux)

Factures reçues et émises non réglées au 31/12/2017 dont le terme est échu												
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4)												
											Montants en Euros	
Factures reçues non réglées au 31/12/2017 dont le terme est échu						Factures émises non réglées au 31/12/2017 dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						5						99
Montant total HT des factures concernées			13 218	10 480	245	23 943		116 050	17 850	17 850	673 655	825 405
Pourcentage du montant total HT des achats de l'exercice			0,12%	0,09%	0,00%	0,22%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								1,46%	0,22%	0,22%	8,45%	10,36%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	NEANT						1					
Montant total HT des factures exclues	NEANT						8 872					
(C) Délais de paiement de référence utilisés												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Contractuel : 60 jours						Contractuel : 30 jours le 15					

5 - FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES

Le Groupe est confronté aux principaux risques suivants :

5-1 Risques techniques liés à la dangerosité des métiers exercés par le Groupe.

L'un des métiers principaux du groupe est la production et la distribution d'explosifs. Ce métier se caractérise par des accidents de fréquence faible mais d'intensité potentiellement élevée. Les accidents les plus graves pouvant se traduire par le décès d'employés voire de personnes tierces, exposées au risque pyrotechnique. Le groupe lui-même a connu un accident dramatique sur une de ses lignes de production en 2004 dans son usine de Billy-Berclau dans le Nord. Cet accident avait causé la mort de 4 personnes.

Outre le caractère dramatique sur un plan humain, ce type d'accident peut avoir un impact commercial important à travers le risque de réputation qui en découle sur le marché. Il conduit généralement à une suspension voire à une suppression des autorisations d'exploiter du site ce qui peut mettre en grande difficulté le schéma industriel avec des pertes d'exploitation importantes. Il donne potentiellement lieu à des réclamations importantes de la part de tiers. Enfin les destructions peuvent causer des dommages importants aux actifs de l'entreprise.

Afin de minimiser au maximum ce risque, qui constitue un aléa financier mais aussi et surtout éthique le groupe s'appuie sur plusieurs éléments :

- des réglementations et des régimes d'autorisations particulièrement strictes qui encadrent sévèrement l'exercice des activités pyrotechniques. L'ensemble des employés du groupe sont appelés individuellement et collectivement à respecter scrupuleusement ces différentes réglementations.
- une politique Santé Sécurité Environnement au cœur de la stratégie de l'entreprise. Le directeur SSE est rattaché directement au président du groupe, il dispose de correspondants dans toutes les filiales du groupe qui mettent en œuvre une méthode qui s'impose à tous. Un reporting mensuel étendu est dédié à ce sujet.
- la participation au programme SAFEX. Le programme SAFEX est un programme qui regroupe tous les producteurs d'explosifs au niveau mondial. Tous les accidents sont répertoriés et analysés de manière totalement transparente par les acteurs pour que l'industrie dans son ensemble bénéficie le plus rapidement possible des effets d'expérience.
- L'élaboration et la mise un jour d'un Plan de Continuité d'Activité certifié (voir point 5.8)
- un programme d'assurance dimensionné pour faire face à un sinistre majeur avec des garanties étendues tant en dommage, qu'en perte d'exploitation et en responsabilité civile. Le programme est mis en œuvre au niveau du groupe pour mutualiser les coûts mais aussi pour s'assurer de l'homogénéité et de la qualité des couvertures souscrites. Il est souscrit auprès d'assureurs de premier rang.

Malgré la mise en œuvre de tous ces moyens le risque zéro n'existe pas et un accident majeur aurait nécessairement un impact important sur la performance du groupe.

5-2 Risque d'augmentation du prix des matières premières, notamment le nitrate d'ammonium.

Le groupe EPC dans son activité de production d'explosifs utilise le Nitrate d'Ammonium, qu'on va retrouver sous forme solide ou liquide dans ses principaux produits notamment le Nitrate Fuel, l'Emulsion Vrac et l'Emulsion Encartouchée.

Cette matière première est produite le plus souvent par des producteurs d'engrais, le nitrate d'ammonium (ou nitrate technique) étant un sous-produit des engrais. Le prix de cette matière première est d'ailleurs partiellement corrélé avec l'indice FERTECON. Cet indice connaît des fluctuations relativement importantes.

Afin de minimiser ce risque pour le groupe plusieurs actions sont menées :

- Les approvisionnements en nitrate sont sécurisés à travers des contrats cadre signés avec les principaux acteurs du secteur permettant de garantir un approvisionnement quelles que soient les conditions du marché.
- Une politique d'approvisionnement est menée afin d'identifier, de qualifier et de référencer plusieurs fournisseurs potentiels afin d'éviter de se retrouver en situation de dépendance par rapport à un seul fournisseur.
- Les contrats pluriannuels signés avec nos clients contiennent des clauses de révision de prix annuel qui permettent d'amortir les augmentations de prix.
- les variations de prix du nitrate sont systématiquement prises en compte dans le cadre des renégociations des contrats annuels pour justifier l'évolution du prix de nos produits d'une année sur l'autre.

Aucune de ces actions ne permet une couverture parfaite.

Le groupe est également exposé marginalement au prix du fuel qui constitue à la fois une matière première pour la production d'explosifs et un carburant pour les engins de chantier utilisés dans l'activité forage minage et démolition.

5-3 Risques réglementaires avec une évolution continue du renforcement des réglementations appliquées.

En Europe, les réglementations relatives aux explosifs sont régies par des directives européennes. Dans le cadre de ces directives chaque pays est libre de prendre des réglementations spécifiques plus contraignantes afin de garantir la sécurité de ses citoyens. En pratique, les réglementations sont très différentes d'un pays à l'autre.

Hors de l'Union Européenne, les réglementations sont nationales et échappent à tout arbitrage international (OMC ou autre).

L'adoption de réglementations particulières qui vont généralement dans un sens de renforcement des moyens de contrôle et des interdictions peuvent ponctuellement avoir un impact significatif sur la structure de coût voire le mode d'organisation du groupe. La réglementation européenne sur la traçabilité des explosifs instaurée en 2008 et mise en vigueur en 2015 en est un exemple particulièrement significatif.

Afin de minimiser ce risque, le groupe participe aux instances nationales et internationales qui sont les interlocuteurs naturels des autorités. Au niveau européen,

il s'agit de la FEEM (Federation of European Explosive Manufacturers) dont nous avons exercé la présidence tournante en 2014 et 2015.

D'un point de vue réglementaire, il faut aussi noter que nos produits font généralement partie des premiers à être frappés d'embargo en cas d'instabilité politique ou de menace de guerre.

5-4 Risque Juridique

Le groupe a eu à subir en 2008 la faillite d'une de ses filiales, la société STIPS TI, et de deux filiales de celles-ci, U2C et Hydrau Meca services.

Comme déjà mentionné dans les précédents rapports financiers, le 26 octobre 2011, EPC SA et sa filiale Demokrite ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Thionville avec les anciens dirigeants des sociétés STIPS TI et U2C, qui sont en liquidation judiciaire depuis le 15 octobre 2008, par le liquidateur de celles-ci.

Le liquidateur a évalué l'insuffisance d'actif à une somme comprise entre 45 et 50 millions d'€. Dans le cadre de la procédure collective, le groupe EPC a produit pour 15 042 177 € de créances. Ces créances sont intégralement provisionnées depuis le 31 décembre 2008.

Les assignations reprochent essentiellement à EPC SA et Demokrite un prétendu soutien abusif. EPC SA et Demokrite estiment, au contraire, avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef. Elles considèrent que les prétentions, tardives, formulées par le liquidateur de STIPS TI et U2C sont dénuées de fondement. Ses demandes n'ont donc pas fait l'objet de provision particulière dans les comptes du groupe. Au cours du premier semestre 2012, le Procureur de la République de Thionville a ouvert une information judiciaire des chefs d'escroquerie et d'abus de biens sociaux, un juge d'instruction a été désigné, et EPC, Demokrite, Demosten ainsi que STIPS TI se sont constituées parties civiles. Cette information suit son cours.

L'ensemble des parties a demandé et obtenu, par deux jugements du 22 novembre 2012 de la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Thionville, un sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur le volet pénal de l'affaire résultant de l'ouverture de l'information judiciaire. Le sursis a été reconduit depuis lors.

L'ouverture de cette information judiciaire et le sursis à statuer confortent la position d'EPC et DEMOKRITE.

5-5 Risque de liquidité

Comme toute entreprise en situation d'endettement net, EPC peut potentiellement être soumise à un risque de liquidité.

Afin de prévenir ce risque le groupe dispose

- d'un contrat d'affacturage groupe d'un montant maximum de 15 M€ a été mis en place avec CGA dès 2012 pour couvrir ce besoin. Au 31 décembre 2017 le montant disponible (créance cédées) et non utilisé s'élevait à 6,6 M€.

- d'un crédit RCF immédiatement disponible et à usage multiple d'un montant de 25 M€ confirmé jusqu'au 29 mars 2022 Au 31 décembre 2017 le montant disponible et non utilisé sur cette ligne s'élevait à 20 M€
- d'un reporting de trésorerie mensuel,
- d'une centralisation de trésorerie sur le périmètre France permettant d'utiliser les excédents de certaines filiales pour couvrir le besoin des autres.

La société a effectué une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

5-6 Risque politique

Le groupe EPC est implanté dans de nombreux pays dans le monde. Certains de ces pays peuvent connaître des situations politiques instables. Ces situations, en fonction du degré d'instabilité, peuvent engendrer pour le groupe différents types d'impact.

Cela peut causer une baisse momentanée du chiffre d'affaires liée au ralentissement global de l'activité dans le pays ou aux restrictions demandées par les autorités au transport des produits. En cas d'évènement plus sérieux, cela peut conduire à une impossibilité d'exploiter les installations du groupe soit du fait du retrait du personnel expatrié, soit de l'impossibilité pour nos agents d'avoir accès aux sites de production, et de distribution. Les difficultés peuvent également découler de l'impossibilité temporaire d'importer les matières premières ou les produits de négoce. Enfin en cas extrême, (terrorisme, guerre civile ou extérieure) cela peut se traduire par une destruction ou une confiscation définitive des installations.

Afin de se prémunir de ces risques, le groupe s'organise sur plusieurs axes :

- Diversification de son implantation géographique afin d'équilibrer ses sources de revenus.
- Analyse au cas par cas des situations politiques et des enjeux financiers pour éventuellement mettre en place une couverture « risque politique Investissement ».
- Mise en place à compter de 2017 d'une police d'assurance spécifique visant à couvrir les risques liés au terrorisme dans les principaux pays d'implantation du groupe.

5-7 Risque environnemental

Le groupe EPC exploite de nombreuses installations classées SEVESO seuil haut. Il s'agit de ses unités de production mais également de ses lieux de stockage.

Notre mode de production d'explosif par Batch génère en particulier des déchets de matrice qui doivent faire l'objet d'un recyclage régulier à travers le système Spoutnik (procédé mis au point par le département R&D). Ce sujet fait l'objet d'un reporting spécifique au niveau de la Direction générale.

Les activités de fabrication et de distribution exercées par le groupe sont peu polluantes. En revanche, certaines activités anciennes ont pu avoir un impact sur l'environnement. Ces pollutions font l'objet d'un suivi très précis dont le résultat est reflété dans la provision dépollution figurant au bilan. Des campagnes sont régulièrement menées pour surveiller leur évolution.

Les environnements parfois écologiquement sensibles dans lesquels évolue le groupe, comme sur la presqu'île de Bramble Island au Royaume Uni, nous impose une vigilance particulière. Une police d'assurance spécifique a été mise en place pour couvrir toute atteinte accidentelle à l'environnement.

Enfin dans le métier très spécifique du désamiantage, une erreur de manipulation ou un accident pourrait avoir un impact important sur l'environnement du chantier. Le respect scrupuleux des procédures mises en place pour l'obtention de nos certifications ainsi qu'une implication constante du management sont nécessaires pour correctement maîtriser ce risque. Les franchises spécifiques à l'amiante figurant classiquement dans les polices d'assurance environnement ont été rachetées afin de couvrir les conséquences d'un éventuel accident dans cette activité particulière.

5-8 Plan de Continuité d'Activité

Le groupe EPC a entamé en 2015 une démarche structurée visant à mettre en place un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Le PCA a pour objectif d'assurer aux différentes parties prenantes (Clients, fournisseurs, salariés, actionnaires,...) qui sont en relation avec les filiales du groupe EPC, un impact minimum dans le cas où l'un de ces risques venaient à se matérialiser.

Une première étape importante, et qui concerne l'ensemble du groupe, a été franchie en Novembre 2017 avec la certification ISO 22301 des 5 activités suivantes :

- Chaîne approvisionnement groupe
- Traçabilité des produits (Euro i Trace)
- Suivi de la note financière groupe
- Maintien des fonctions clés
- Soutien aux expatriés / voyageurs et le suivi de leur sécurité.

La démarche se poursuit en vue d'obtenir la certification des principales sociétés opérationnelles dans le groupe en 2018.

6 - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

6.1 – Objectifs de la Société assignés au contrôle interne

Le Groupe EPC définit le contrôle interne comme l'ensemble des moyens mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les directions de la société mère et des filiales et l'ensemble du personnel du Groupe, permettant de contrôler et d'accroître l'efficacité des opérations du groupe et de protéger son patrimoine.

Ces moyens visent en particulier :

- la protection des actifs du Groupe,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale du Groupe,
- le respect des lois et règlements en vigueur dans chaque pays, et notamment les réglementations pyrotechniques,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention contre les erreurs et les fraudes.

Comme tout système de contrôle, le système en place aujourd'hui au sein du Groupe ne peut garantir de façon absolue que les risques résultant des activités du Groupe ou les risques d'erreur et de fraude sont entièrement éliminés. Les principaux risques auxquels le Groupe est confronté sont décrits dans la section Facteurs de risques et incertitudes du Rapport de gestion.

6.2 – Organisation du contrôle interne – Les acteurs

Les Directions Générales, les Responsables de Zone, Directions Financières, la Direction du Développement et le service Grand Comptes sont les principaux acteurs du système de contrôle interne que ce soit au niveau du Groupe ou de ses filiales.

Responsables de Zone

Les responsables de Zone rendent compte de la gestion des risques dans les filiales dépendant de leur zone respectives devant le Président-Directeur général du Groupe. Ils organisent au sein de leur zone les moyens de contrôle appropriés à la gestion de ces risques.

Directions Générales

Les Directions Générales rendent compte de leur gestion des risques devant les Conseils d'Administration, les Présidents de SAS ou les Gérants des sociétés du Groupe.

En conformité avec les statuts des sociétés, des délégations de pouvoirs sont définies pour la gestion des dépenses et engagements financiers.

Directions Administratives et Financières

En matière d'information financière, la Direction Administrative et Financière du Groupe :

- est en charge de la collecte et de l'analyse des données en provenance de l'ensemble du Groupe,
- centralise au niveau du Groupe le suivi des budgets et des investissements,
- établit une situation financière Groupe de l'ensemble des filiales regroupé par zone géographique.

Pour ce faire, elle est en relation étroite avec les responsables administratifs et financiers des filiales. Les échanges développés entre les différents acteurs permettent de renforcer les processus de gestion de l'information financière Groupe. Des réunions de travail sont organisées régulièrement pour présenter et expliquer :

- les nouvelles procédures,
- les décisions en matière de principes de gestion financière, d'organisation de la trésorerie et du financement,
- les évolutions en matière de programme d'assurance, de contrôle interne,
- les dernières décisions en termes de plan de reprise d'activité informatique.

La loi Breton du 26 juillet 2005 et le nouveau projet de réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers entré en vigueur en janvier 2007, ont tracé les grandes lignes de la traduction au niveau national de la Directive Transparence du Parlement européen du 15 décembre 2004.

Face à ce nouvel environnement, la Direction Administrative et Financière s'appuie sur les compétences suivantes :

- Consolidation et Reporting,
- Contrôle Financier,
- Trésorerie et Financement,
- Comptabilité et Fiscalité,
- Systèmes d'Information,
- Juridique, Assurances et Ressources Humaines.

Audit Interne

La fonction Audit Interne rattachée à la Direction Générale du Groupe, assiste celle-ci dans l'évaluation de la performance des contrôles en place.

En 2017, les principales missions de l'Audit Interne ont concerné les entités suivantes :

- MCS

- Nitrokemine Guinée/Nitrokemfor Guinée
- EPC Guinée
- EPC Côte d'Ivoire
- Marodyn Côte d'Ivoire

6.3 – Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Compte tenu de la taille limitée de la plupart de ses entités, ainsi que d'un mode de gestion visant à responsabiliser les personnes qui y travaillent, le Groupe n'a pas choisi de se doter d'un Manuel de Procédures commun couvrant tous les principaux processus de l'entreprise.

Mais, devant les nouvelles exigences notamment en matière d'informations réglementées, le Groupe a mis en place un cadre de fonctionnement, repris dans les procédures couvrant :

- les opérations de pré-clôture
- le dossier permanent,
- le guide de clôture,
- l'établissement des comptes consolidés (mise à jour chaque année),
- l'établissement des budgets (mise à jour chaque année),
- la situation mensuelle Groupe,
- la gestion de la trésorerie et les règles de signatures,
- la reconnaissance du revenu,
- les contrats à long terme,
- le suivi des investissements,
- le suivi des offres commerciales remises par les filiales,
- le suivi des rémunérations au niveau du groupe et des filiales,
- la gestion des conflits d'intérêts.
- la gestion des contrôles fiscaux
- le reporting RSE

Une attention particulière a été mise en 2017 sur la formation des équipes d'EPC Canada et Mineex aux procédures groupe.

Il est à noter que la plupart de ces procédures sont partie intégrante de systèmes de gestion de la qualité certifiés ISO 9001-2000.

Mise en place d'ERP Groupe (logiciel de Planification des Ressources d'Entreprise)

Le Logiciel SAGE X3 a été déployé en Arabie Saoudite et en Suède avec une mise en

production avec succès en 2017.

Un changement de version important est planifié en 2018 sur le périmètre France-Belgique de SAGE X3 qui permettra l'accès aux systèmes comptables à distance et permettra ainsi de faciliter l'audit interne.

6.4 – Autres procédures et systèmes permettant de réduire les risques opérationnels

Mise en place d'un système de Traçabilité des produits explosifs en Europe

Le décret n°2012-1238 du 7 novembre 2012 relatif à l'identification et à la traçabilité des explosifs à usage civil modifie le code de la défense afin de transposer en droit interne la directive 2012/4/UE de la Commission du 22 février 2012 modifiant la directive 2008/43/CE du 4 avril 2008 portant mise en œuvre, en application de la directive 93/15/CEE du Conseil, d'un système d'identification et de traçabilité des explosifs à usage civil.

Afin de répondre à cette nouvelle réglementation applicable dans toute l'Europe à compter d'avril 2015, le groupe a procédé au déploiement du système développé avec la société ZETES.

Le logiciel est actuellement déployé et opérationnel dans l'ensemble des filiales européennes du Groupe EPC.

Mise en place d'une démarche PCA (Plan de Continuité d'Activité)

Le groupe a initié depuis 2015 une démarche PCA visant à mieux maîtriser les événements pouvant avoir un impact sur le groupe (Accidents, Risque naturels, Risque informatique, Changement réglementaire,...)

Cette démarche s'appuie :

- sur la politique de gestion crise existant déjà dans le groupe depuis plusieurs années ;
- sur une analyse fine des risques encourues par le groupe et de leur impact en termes d'activité ;
- sur la définition de scénarii permettant de reprendre le plus rapidement une activité normale.

La certification ISO 22301 a été obtenue pour les 5 activités critiques au niveau du groupe en novembre 2017.

7 - FAITS MARQUANTS EN 2017

7-1 Port de Nador

Le Groupe EPC à travers sa filiale Marodyn a signé un contrat d'une valeur estimée à 60 Millions de Dirham Marocains (environ 5,5 M€) avec SGTM et STFA pour la réalisation d'une prestation complète de Forage Minage sur les carrières ouvertes dans le cadre du projet d'agrandissement du port de Nador au Maroc.

Ce contrat d'une durée de 3 ans fait suite aux contrats remportés par le groupe EPC dans le cadre des agrandissements des ports de Tanger et de Safi. Les explosifs et les accessoires de tir nécessaires à cette exploitation seront fournis par EPC Maroc.

7-2 Somair

La mine de la Somair filiale du groupe Areva au Niger a confié une commande stratégique au groupe EPC. Cette commande vise à augmenter la part de fabrication sur site réalisée par la mine en substitution des explosifs traditionnels, avec pour objectif une réduction des coûts d'exploitation et une amélioration de la qualité des tirs.

Cette commande comprend une part ponctuelle de fourniture d'équipements technologiques avec la formation et la maintenance associées, et un contrat de trois ans pour la fourniture de la matrice nécessaire à la fabrication sur site.

7-3 Nouveau financement sénior

EPC a signé le 29 mars 2017 un accord de financement important avec ses partenaires bancaires BNP Paribas (Arrangeur), Société Générale et LCL (co-arrangeurs).

Cet accord prévoit :

- d'une part la mise en place d'un prêt amortissable de 16 M€ d'une maturité de 5 ans. Cette ligne permet notamment de refinancer les dernières échéances du crédit senior actuel.
- d'autre part, la mise à disposition d'un nouveau Crédit Renouvelable Confirmé d'une durée sur 5 ans et d'un montant de 25 millions d'Euros.

La bonne situation financière du groupe a permis d'améliorer les conditions contractuelles. Les taux d'intérêt ont été optimisés et seul le ratio dette nette sur Ebitda ajusté a été maintenu.

Le montant de cette ligne de crédit a été dimensionné afin de permettre au groupe de saisir des opportunités de croissance organique ou de croissance externe. Ces nouveaux financements importants font partie intégrante de la mise en place du plan de développement du groupe EPC en France et à l'international.

7-4 Prise de contrôle de la Société MINEEX au Sénégal

Le Groupe EPC à travers sa filiale EPC Sénégal a pris une participation majoritaire (70%) dans la société MINEEX le 24 mars 2017. Cette société de Forage Minage basée à Dakar réalise un chiffre d'affaires d'un peu plus d'1 M€. Elle travaille essentiellement pour des carrières et des sociétés de travaux publics de premier plan.

MINEEX, qui est propriétaire de plusieurs foreuses, dispose également d'un dépôt d'explosifs particulièrement bien situé qui viendra utilement prendre le relais de l'implantation actuelle d'EPC Sénégal.

La manager de la société qui reste actionnaire de la structure, apportera un support apprécié aux activités commerciales d'EPC au Sénégal.

7-5 Projet de cession d'une partie de la participation d'EPC dans la Joint Venture AREX (EAU)

Le groupe EPC est entré en négociation pour céder 20% sur les 40% qu'il détient dans la joint-venture AREX. Cette cession a pour objectif, en faisant entrer un nouveau partenaire dans la JV de sécuriser les moyens d'exploitation de l'entreprise et également de lui permettre de franchir une nouvelle étape dans son développement commercial. Les 20% de titres correspondants ont été reclassés en actifs destinés à être cédés au bilan.

7-6 Hôtel de la Marine à Paris

ATD filiale d'EPC a signé avec le Centre des Monuments Nationaux un marché important dans le cadre de la reconfiguration de l'Hôtel de la Marine à Paris.

Ce chantier d'un montant de plus de 5 Millions d'Euros visant à traiter plus 17 000 m² est d'une nature exceptionnelle :

- un emplacement géographique prestigieux en plein cœur de Paris
- des locaux particulièrement exigus et difficiles d'accès,
- un travail en deux tranches réalisées de manière concomitantes :
 - o les travaux de restauration extérieure (ravalement – pierre de taille, charpente, couverture)
 - o les travaux de curage/désamiantage/déplombage.

ATD sous-traite à SIGENCI (également filiale du groupe) une partie des travaux de désamiantage.

C'est la solide expertise en déplombage et en curage du groupe sur des bâtiments historiques (Hôtel des Invalides, Banque de France, Monnaie de Paris, Imprimerie Sud-Ouest à Bordeaux, etc..), et son expertise des procédures en condition amiante qui ont conforté le Maître d'ouvrage dans son choix de retenir ATD pour cette affaire hors-norme.

7-7 UIOM de Strasbourg

ATD a également signé avec l'Eurométropole de Strasbourg un contrat portant sur la dépollution/dépoussiérage de 30 000 m³ de bâtiments sur le site de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères zone Portuaire du Rhin. Ce chantier d'un montant de plus de près de 5 Millions d'Euros comprend :

- 3 000 m² de désamiantage de bardage fibro-ciment
- Le dépoussiérage complet du local four-chaudière
- 300 tonnes d'amiante qui seront inertées
- 30 000 heures d'opérateurs

Ce contrat est intéressant d'un point de vue technique du fait de la présence d'amiante dans les équipements du process. Ces équipements doivent être nettoyés et protégés pour permettre une remise en fonctionnement des chaudières.

Cette opération qui impliquera ATD et SIGENCI va permettre de démontrer à nouveau le savoir-faire du groupe dans la décontamination en condition amiante.

7-8 Contrat de Minage pour la rénovation du barrage de Kariba en Zambie

EPC France a signé un contrat avec la Société RAZEL BEC pour la réalisation d'importants travaux de minage en aval du barrage de Kariba en Zambie, un des plus importants ouvrages d'art en Afrique. Il est financé par l'Union Européenne

Ce contrat d'un montant de plus de 5 Millions d'Euros pour la part EPC France, vise à prolonger la durée de vie de cet ouvrage en modifiant le profil du bassin en aval du barrage. L'objectif est de modifier l'écoulement de la chute d'eau afin de limiter l'érosion.

300 000 m³ de roche granitique doivent être minés.

Les travaux ne peuvent être réalisés qu'en saison sèche. Les travaux ont débuté et s'étaleront sur une durée de 3 ans.

Cette commande est le fruit d'une collaboration ancienne entre les équipes d'EPC France et celles de RAZEL BEC. Elle permet de mettre en œuvre à l'international les compétences reconnues du groupe EPC sur ces travaux de minage hautement spécialisés.

7-9 Certification ISO 22301 - Continuité d'activité

Le Groupe EPC a entrepris depuis 3 ans de mettre en place un plan de continuité d'activité.

L'objectif est d'assurer à ses clients, à ses actionnaires et à ses collaborateurs, le maintien des activités critiques face à des événements déstabilisants par un mode de gestion de la continuité d'activité qui va permettre de gérer, dans les meilleures

conditions, le retour au fonctionnement normal pour chaque activité critique identifiée.

Une étape importante, et qui concerne l'ensemble du groupe, a été franchie en Novembre 2017 avec la certification ISO 22301 des 5 activités suivantes :

- Chaîne approvisionnement groupe
- Traçabilité des produits (Euro i Trace)
- Suivi de la note financière groupe
- Maintien des fonctions clés
- Soutien aux expatriés / voyageurs et le suivi de leur sécurité.

L'obtention de cette certification est un gage fort de pérennité pour les clients et partie prenante qui font confiance au groupe EPC.

8- EVOLUTION DE L'ACTIVITE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

8-1 Zone Europe-Amérique

En K€	2017	2016
Activités (yc Co-entreprises)	282 545	265 302
Résultat Opérationnel Courant	11 036	10 191

L'activité de la zone a été en forte progression cette année (+7%).

Le marché Français est resté stable, on ne constate pas de redémarrage des travaux d'infrastructures. L'export direct sur l'Afrique a été rendu difficile par une concurrence accrue. L'activité a en revanche été très bonne chez EPC Belgique qui continue ses gains de part de marché. L'Espagne a également progressé grâce à l'ouverture d'un nouveau dépôt. Ceci a permis de compenser la contreperformance de l'Italie qui doit faire face à une concurrence particulièrement vive dans un marché toujours marqué par l'absence de grand projet.

Le contrat Vietnam remporté par EPC Innovation s'est déroulé selon le planning prévu et dans de bonnes conditions techniques et économiques.

L'activité explosifs et forage minage au Royaume Uni a progressé grâce au gain de plusieurs carrières importantes. Le chiffre d'affaires dans les additifs diesel progresse également (impact matière première). La progression de la contribution du Royaume Uni a été néanmoins fortement impactée par la baisse de Livre Sterling par rapport à l'Euro (4,8 M€). La Suède maintient ses bonnes performances en 2017 avec une croissance cumulée de plus de 8%. L'Irlande est restée stable. Les Etats-Unis ont progressé de près de 40% par rapport à 2016. Le Canada a connu une année difficile avec la perte d'un contrat minier important dans un contexte concurrentiel exacerbé.

L'activité démolition a réalisé un exercice 2017 extrêmement solide. Le bon carnet de commande d'ouverture, couplé à des prises de commandes significatives ont permis d'afficher un chiffre d'affaires en croissance de 22% à 87 M€.

Le résultat opérationnel a à nouveau progressé sur la zone (+8%). La rentabilité de la zone progresse légèrement passant de 3,8 à 3,9% en 2017.

L'activité démolition a vu sa rentabilité progresser nettement grâce une bonne maîtrise des marges et à une utilisation optimale des équipements de chantiers dans un contexte de forte activité. La rentabilité des autres activités sur la zone a connu une évolution contrastée. Les filiales Italiennes ont enregistré des baisses de marge significative, tout comme le Royaume Uni qui a été pénalisé par une hausse des coûts salariaux et la baisse de rémunération sur les Additifs Diesels. En revanche les pertes ont été stoppées en Norvège. L'activité Explosifs en France et en Belgique réalise un bon exercice en termes de rentabilité, la base de coût est maîtrisée et l'accent a été mis sur la restauration des marges notamment dans le secteur des Travaux Publics.

EPC Canada a fortement pesé sur la rentabilité cette année. La perte opérationnelle s'est élevée à 2,5 M€ dans un contexte de restructuration des équipes et de forte tension sur les prix. Un travail important est en cours pour adapter l'outil de production au marché des carrières qui viendra en relais de l'activité minière pour assurer la croissance.

Enfin EPC Innovation a été un contributeur significatif cette année, grâce notamment à la marge dégagée sur la vente d'équipements à des tiers.

8-2 Zone Afrique Moyen Orient

En K€	2017	2016
Activité (yc co-entreprises)	79 739	75 018
Résultat Opérationnel Courant	8 695	10 957

Malgré l'absence d'ouverture de nouvelle implantation cette année, le groupe a réussi à maintenir une croissance de 10.8% (à taux de change et périmètre constant) de l'activité sur la zone

L'activité au Maroc a été en léger retrait notamment dans le forage minage après une année 2016 exceptionnelle.

La Côte d'Ivoire a été au rendez-vous en 2017 avec une hausse de 55% de son chiffre d'affaires. La croissance a ralenti en Guinée du fait d'une faible production à la CBG et d'une concurrence accrue sur le contrat SMB. Le Cameroun et le Gabon ont été moins dynamiques cette année alors que le Sénégal a fortement progressé grâce notamment à l'intégration de la nouvelle filiale de forage minage MINEEX depuis le 1^{er} avril 2017.

Les Emirats ont été bien orientés avec une hausse de 7,9% de leur chiffre d'affaires MCS continue a voir son activité progresser fortement (+39%), grâce aux premières livraisons à l'export et aux livraisons sur le contrat minier Maaden. Le secteur du bâtiment et des travaux publics en Arabie Saoudite a de son côté significativement ralenti.

L'évolution du résultat opérationnel a marqué le pas cette année sur la zone. La rentabilité reste néanmoins élevée à 10,9% du chiffre d'affaires.

C'est la baisse de rentabilité sur les filiales guinéennes qui explique en grande partie cette évolution. Sur le contrat CBG, la production a été temporairement revue à la baisse par le client. Par ailleurs les équipements (Foreuses, UMFE), qui n'ont été renouvelés qu'en fin d'année, ont continué à générer des frais d'entretien importants. Le contrat avec la SMB a également été moins rémunérateur qu'en 2016.

La rentabilité du Maroc a été également à la baisse du fait d'une activité TP un peu moins soutenue qu'en 2016, et également du fait du dépôt de bilan d'un client significatif qui a nécessité la constitution d'une provision pour créance douteuse.

En revanche, la Côte d'Ivoire a aujourd'hui dépassé son point mort permettant ainsi de dégager une rentabilité conforme aux attentes. La rentabilité aux Emirats a également en progression dans un contexte de forte activité.

9 - EVOLUTION DES PRINCIPALES FILIALES

9-1 EPC-UK

Le chiffre d'affaires progresse légèrement au Royaume-Uni pour s'établir à 63,5 M£ (72,6M€), contre 61,1M£ (74,5 M€) en 2016.

Le chiffre d'affaires de l'activité Additifs Diesel est resté stable. La progression de l'activité explosifs s'explique par des gains de parts de marché, en particulier dans le secteur des carrières.

Le résultat est en baisse passant de 3,6 M£ (4,4 M€) à 2,4 M£ (2,7 M€) en 2017. Cette baisse s'explique par la baisse des marges dans l'activité Additifs Diesel. A noter également que le résultat 2016 intégrait un produit exceptionnel de 0,9 M£ de crédit d'impôt recherche.

Le résultat Financier s'améliore de 0,4 M£ grâce à une meilleure gestion des problématiques de change dans un contexte de forte volatilité de la livre Sterling. Le résultat exceptionnel intègre 0,3 M£ de frais de restructuration rendu nécessaire par la baisse annoncée de l'activité Additifs Diesel.

Après de l'impôt, le résultat net ressort à 1,3 M£ (1,5M€), contre 2,4 M£ (2,9M€), en 2016.

9-2 EPC FRANCE

L'exercice 2017 a été marqué par une baisse de 7% du chiffre d'affaires à 62,8 M€. Le marché export a été plus compliqué cette année avec une concurrence accrue sur les marchés notamment en Afrique. Le marché domestique reste à un niveau bas.

Malgré cette relative baisse d'activité, la société a continué à améliorer sa performance financière, dans un contexte de stabilité du coût des matières premières. La nouvelle organisation géographique sur le marché français autour de 4 régions associant service et distribution se révèle particulièrement vertueuse. Le résultat d'exploitation s'établit à 3,5 M€ contre 2,3 M€ en 2016. A noter que ce résultat prend en compte un remboursement d'assurance de 0,7 M€.

Après prise en compte du résultat financier et du résultat exceptionnel, et de l'impôt le résultat net ressort en bénéfice de 3,4 M€, contre un bénéfice de 2.4 M€ en 2016.

9-3 OCCAMAT

L'activité est repartie fortement à la hausse en 2017 avec une augmentation de plus de 12 M€ du chiffre d'affaires qui s'établit à 36 M€ contre 24,5 M€ en 2016. Le marché de la construction s'est nettement retourné en 2017 permettant un très bon renouvellement du carnet de commande dans l'exercice.

Cette augmentation de l'activité s'est traduite par une nette amélioration du résultat d'exploitation qui passe de 0,2 M€ à 0,9 M€ en 2017. Les marges sur affaire sont maîtrisées, la société a également bénéficié d'un excellent taux d'utilisation de ses équipements.

Après prise en compte de l'intéressement, de la participation et de l'impôt, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 0,8M€, à comparer au 0,2 M€ de l'année précédente.

9-4 ATD

ATD a en revanche connu une nouvelle forte progression de son activité en 2017 avec un chiffre d'affaires à 27,2 M€ à comparer à 21,5 M€ en 2016. ATD a su capter des affaires d'envergures (Hotel de Marine à Paris, UIOM de Strasbourg) qui, ajoutées à un courant d'affaire régulier, lui ont permis d'avoir toute l'année un bon niveau d'activité.

Le résultat d'exploitation s'améliore en conséquence pour atteindre 2,2 M€ contre 0,8 M€ en 2016. Cette évolution traduit la capacité d'ATD à améliorer ses marges sur des affaires enregistrées dans un contexte de forte concurrence sur les prix.

Après prise en compte de l'intéressement, de la participation et de l'impôt, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 1,2 M€ contre 0,7 M€ en 2016.

9-5 EPC SVERIGE

Le chiffre d'affaires d'EPC SVERIGE a nettement progressé en 2017 à 184,4 MSEK (19,1 M€), contre 171,3 MSEK (18,1 M€) en 2016. Le marché des carrières et des travaux publics est resté bien orienté. EPC Sverige a également consolidé son implantation dans certaines mines souterraines.

Malgré son dynamisme, ce marché reste compétitif du fait de la multiplicité des opérateurs dans le secteur des explosifs. Le résultat d'exploitation se maintient malgré tout à un bon niveau. La rentabilité de 2017 a légèrement progressé à 19,2 MSEK (2 M€) contre 18,9 MSEK (2 M€) en 2016.

Après prise en compte du résultat financier (qui inclut une nouvelle provision sur les titres de la filiale norvégienne), du résultat exceptionnel et de l'impôt, le résultat net ressort nettement positif à 5,9 MSEK (0,6 M€) contre un profit de 7,5 M SEK (0,8M€) en 2016.

10 - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

10-1 Néant

11 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les développements pour l'activité en souterrain ont aujourd'hui été recettés et démarrent leur exploitation industrielle.

Le groupe a repris en 2017 la pleine propriété des logiciels de tir qu'il exploite, et la libre exploitation de ces suites logicielles dans le monde entier. Un effort important a été mis en œuvre pour développer, au bénéfice de ses clients, cet élément très important dans l'offre technique du groupe.

Le partenariat avec AirWare pour la collecte et l'exploitation des données par drone et plus généralement l'optimisation de l'activité en carrière a atteint une nouvelle dimension avec la signature d'un partenariat innovant chez un grand client du groupe en Europe.

Enfin le groupe poursuit un programme de recherche important sur les composants chimiques de ses formulations avec pour objectif d'améliorer la performance des recettes tout en réduisant les coûts.

12 - PERSPECTIVES 2018

Le groupe a su démontrer ces dernières années sa capacité à améliorer la rentabilité la zone **Europe-Amérique** à travers la mise en œuvre d'offre de service toujours plus intégrées sur ces marchés matures. La stratégie du groupe consiste à garder une longueur d'avance sur ses concurrents en alliant proximité géographique et excellence technique. Le Canada, l'Italie et l'Espagne, marchés aujourd'hui très concurrentiels sur les prix, feront l'objet d'une politique de développement active des services afin de restaurer leur rentabilité tout en apportant des services nouveaux aux clients.

La capacité d'EPC **Démolition** à gérer des contrats d'envergure est aujourd'hui démontrée. Le groupe va concentrer son attention sur ces opportunités qui permettent d'avoir une meilleure visibilité sur l'activité et de dégager une meilleure rentabilité. La proximité avec les préoccupations des grands donneurs d'ordre reste la priorité.

La zone **Afrique Moyen Orient** a plusieurs défis à relever en 2018. La création de la nouvelle usine au Maroc est maintenant en cours. Le groupe étudie actuellement de nouvelles implantations en Afrique..

Le groupe va devoir revoir sa politique dans le secteur des **additifs diesels** qui est entré dans une zone d'incertitude depuis mi-2017. Le schéma de distribution qui passait par un revendeur exclusif a été remis en cause par ce dernier pour réagir à la baisse de ses besoins. EPC a mené à bien une restructuration de son site de production en Angleterre. Une reprise de contact avec le marché final est en cours qui pourrait réserver des opportunités intéressantes et jusqu'alors inaccessibles.

La réaction des concurrents canadiens à l'acquisition de **Nordex** (aujourd'hui EPC Canada) par EPC a été particulièrement vive. Cette réaction avait été anticipée. Elle valide définitivement l'entrée d'EPC dans la cour des grands noms mondiaux de

l'explosif civil notamment en ce qui concerne la crédibilité sur le marché minier global et l'excellence des technologies mises en œuvre.

Les équipes d'EPC auront à cœur de relever les défis qui s'annoncent pour transformer ces opportunités en croissance rentable.

13 - ACTIONNARIAT ET FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Identité des actionnaires détenant plus de 5 % du capital de la Société en 2017:

<u>Société E.J. BARBIER (1)</u>	
% actions (à la connaissance de la société) :	67,45%
%droits de vote lors de l' AGO du 29/06/17	82,98%
<u>Société CANDEL & PARTNERS</u>	
% actions (à la connaissance de la société) :	10,10%
%droits de vote lors de l'AGO du 29/06/17	6,67%

(1) E.J. BARBIER est une Société Anonyme au capital de 108.343 €, immatriculée 572 040 186 R.C.S Paris. Son objet social est l'acquisition et gestion de valeurs mobilières. Aucun actionnaire d'E.J. BARBIER ne détient plus de 20% du capital.

14 - TRANSACTIONS SUR TITRES

En 2017, selon les chiffres cumulés publiés en fin d'exercice par EURONEXT, le volume des transactions sur les actions de la Société a concerné, sur l'ensemble de l'année 3 301 titres, soit 1 ,96% des actions pour un montant en capitaux de 2 841 925 €, ce qui représente une valeur moyenne de 860,93 € par titre.

Ces chiffres sont à comparer aux 1 649 titres échangés en 2016 pour un montant en capitaux de 924 770 €.

A fin décembre 2017 le cours de l'action s'élevait à 930€, contre 690 € l'année précédente.

Le 31 décembre 2017, notre Société détenait 16.102 de ses propres actions, d'une valeur nominale de 31 € chacune, représentant 9,56 % du capital, qu'elle avait achetées au prix moyen de 153,97 €, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER
(information nominative pour chaque dirigeant)

	Actions			Parts de fondateurs		
	Nombre d'opérations	Nombre de titres	Montant des capitaux	Nombre d'opérations	Nombre de titres	Montant des capitaux
Société E.J. Barbier						
<i>Prêt à Madame Charadi</i>	1	20	-	-	-	-
<i>Acquisitions</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Cessions</i>	-	-	-	-	-	-
P.Maraghini						
<i>Acquisitions</i>	3	20	19 039	-	-	-
<i>Cessions</i>	-	-	-	-	-	-

15- PRISES DE PARTICIPATION

Le groupe EPC à travers sa filiale EPC Sénégal a procédé en mars 2017 au rachat de 70% des titres de la société MINEEX. Cette société immatriculée au Sénégal dispose d'un dépôt d'explosif. Elle offre des services de forage minage aux clients sénégalais et s'approvisionne en explosifs auprès d'EPC Sénégal.

16 - RESULTAT SOCIAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé, soumis à votre approbation,
se traduisent par un bénéfice de : 6 523 224.63 €

Montant auquel il faudra ajouter le report à nouveau antérieur de : 11 140 440.91 €

Formant un total disponible de : **17 663 665.54 €**

Nous vous proposons l'affectation suivante et de distribuer au titre de l'exercice :

- Aux actions à titre de dividende (168.400 titres) 1 768 200,00 €
- Aux parts de fondateur (29.473 parts) 589 400,00 €

Soit un total 2 357 600,00 €

Il reviendra alors :

- Pour l'action 10,50 €
- Pour la part de fondateur 19,99 €

Laissant un montant reportable à nouveau de : 15 306 065,54 €

A titre de comparaison les dividendes versés au cours des trois derniers exercices s'élevaient à :

	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
Pour l'action	10,50 €	7,00 €	4,50 €
Pour la part de fondateur	20,00 €	13,33 €	8,58 €

17 - PROJET DE RESOLUTIONS POUR L'AGO DU 28JUN 2018

En résumé, nous vous proposons :

- Lecture et approbation du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux comptes.
- Examen du bilan, des comptes sociaux et des comptes consolidés, du compte de résultat et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Approbation desdits comptes et quitus de leur gestion aux Administrateurs en fonction.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Fixation du montant des jetons de présence.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 225-38 du Code de Commerce et approbation en tant que de besoins lesdites opérations non encore approuvées (une résolution par convention), et renouvellement aux Administrateurs en fonction des autorisations prévues par ledit article,
- Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux mandataires sociaux, en raison de leur mandat, conformément aux dispositions de la loi Sapin 2.
- Approbation du versement au Président Directeur Général d'une rémunération exceptionnelle, postérieurement à l'Assemblée.
- Nomination de quatre administrateurs
- Autorisation donnée au Conseil pour opérer en Bourse sur les actions de la Société en vue de régulariser les cours
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil donne pouvoir au Président pour finaliser le texte des résolutions et pour accomplir les formalités de publicité légale de publicité relatives à la convocation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2018.

Fait à Paris, le 28 mars 2018
Le Président-Directeur général



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 2017

Plan du rapport

1 - CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
1.1- Composition, rôle et fonctionnement du Conseil	3
1.2 - Fréquence des réunions (art. 17 des statuts et 9 du R.I)	8
1.3 - Convocations des administrateurs (art. 17 des statuts)	8
1.4- Information des administrateurs (art. 12 du R.I).....	9
1.5 – Présidence des séances du Conseil (art. 17 des statuts)	9
1.6 – Sujets traités	9
1.7 - Procès-verbaux des réunions.....	9
1.8 – Comités spécialisés du Conseil d'Administration.....	9
2 –CONVENTIONS CONCLUES ENTRE DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE (ART. L.225-37-4 2° C.COM).....	13
3 – TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (ART. L.225-37-4 3° C.COM).....	13
4 – ELEMENTS SUCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ART. L.225-37-5 C.COM).....	13
5 - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	15
5.1 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.....	15
5.2 Projet de résolutions relatif au say on pay.....	18
5.3 Rémunérations des dirigeants.....	19

1 - CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a décidé d'adopter le code de gouvernance MiddleNext en 2012 et l'applique dans son ensemble tel que modifié en 2016. Le code MiddleNext a été conçu spécialement pour répondre aux préoccupations des entreprises cotées de taille moyenne notamment celle disposant d'un actionnaire de référence. Il est apparu pertinent au Conseil de se référer à ce code qui a été déjà adopté à ce jour par de très nombreuses entreprises cotées de taille moyenne.

Le Conseil d'Administration a décidé de se doter de trois Comités (Comité d'audit, Comité des rémunérations et Comité stratégique).

Le Règlement intérieur a essentiellement pour objet de préciser :

- les règles relatives à la composition et au fonctionnement du Conseil d'Administration en vue d'améliorer l'efficacité des réunions et des débats, et de favoriser le bon fonctionnement des organes d'administration de la Société.

Ce Règlement intérieur contient, en outre :

- Une Charte précisant les règles de fonctionnement de chacun des comités (Comité stratégique Comité d'audit, et Comité des rémunérations)
- Une Charte de l'administrateur qui précise les droits et devoirs des administrateurs ;

En outre la société a adopté un Code de bonne conduite à l'attention des dirigeants mandataires sociaux, aux administrateurs, aux cadres dirigeants de la Société ainsi qu'à toute personne ayant un accès régulier ou occasionnel à des informations privilégiées concernant la Société et du Groupe relative aux opérations sur les titres de la Société.

Chaque administrateur adhère au règlement intérieur et au code de bonne conduite par l'acceptation de son mandat.

Les dispositions essentielles du règlement intérieur et de ses annexes sont résumées ci-après.

1.1- Composition, rôle et fonctionnement du Conseil

1.1.1 - Composition du Conseil (art. 13 et 14 des statuts)

Les statuts prévoient que le Conseil d'Administration est composé de trois à quinze membres, nommés pour une durée maximum de 6 ans (art. 13 et 14).

Le Conseil d'Administration au 31 décembre 2017 est composé de 9 membres :

Nom des administrateurs	Date de nomination	Date de fin de mandat
Olivier OBST, Président-Directeur Général	23 juin 2014 (Président depuis le 1er juillet 2014)	AG 2020
Paul de BRANCION	23 juin 2014	AG 2020
Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE	9 juin 2016	AG 2022
Patrick JARRIER	17 mai 2011	AG 2022
Aurélien KREJBICH	7 juin 2012	AG 2018
Elisabeth LABROILLE	7 juin 2012	AG 2018
Laurent LERICHE	9 juin 2016	AG 2022
Patrizia MARRAGHINI	29 juin 2017	AG 2022
Samia CHARADI GILLES	28 juin 2017	AG 2018

Le Conseil d'Administration comprend 4 femmes, et satisfait aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes, qui fixait une proportion minimale de 40 % d'administrateurs femmes dans les Conseils d'administration des sociétés cotées à l'issue de la première Assemblée Générale qui suit le 1^{er} janvier 2017..

1.1.2 Mandats des administrateurs

M. Olivier OBST Président-Directeur général

- Président de :
 - * DEMOSTEN
 - * DIOGEN
 - * EPC MINETECH
 - * SMA
 - * SONOUVEX
- Président et administrateur de :

- * EPC ESPANA (Espagne)
- * EPCapRé (Luxembourg)
- * GALILEO (Espagne)
- * SERAFINA LABORDA (Espagne)
- * SILEX SEGURIDAD (Espagne)

- Gérant de : SICIEX
- Vice-président et Administrateur de : MCS (Arabie Saoudite)
- Directeur Général de : DEMOKRITE
- Administrateur délégué et membre du Conseil d'Administration de :
 - * EPC ITALIA (Italie)
- Administrateur de :
 - * EPC CANADA (Canada)
 - * EPC NORGE (Norvège)
 - * EPC SVERIGE (Suède)
 - * EPC UK (Grande Bretagne)
 - * ESMAC (Italie)
 - * INTEREM (Italie)
 - * IIE (Irlande)
 - * KEMEK PLC (Irlande)
 - * KEMEK US (Irlande)
 - * UIE (Irlande du nord)
- Représentant permanent d'EPC au Conseil d'Administration de :
 - * EPC GUINEE (Guinée)
 - * SMG
- Représentant d'EPC, Administrateur de :
 - * EPC Belgique
 - * EPC MAROC et MARODYN (Maroc)
- Représentant de Nitrates et Innovation, Président de :
 - * EPC France
- Représentant permanent d'EPC France au Conseil d'Administration de :
 - *Corse Expansif

M. Paul de BRANCION(1)

- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de :
 - * EPC UK (Grande Bretagne)
 - * SEI EPC ITALIA, INTEREM et ESMAC (Italie)
- Président de la société DEMOKRITE
- Directeur général et Administrateur de la société E.J. BARBIER

Mme Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE(1)

Président et Administrateur de la société EJ BARBIER

M. Patrick JARRIER

Administrateur de l'Association Simon de Cyrène Rungis, 2 place Marcel Thiroin,
94150 Rungis

Président de la Fondation Simon de Cyrène, 5 place du Clos Montholon 92240
Malakoff

M. Aurélien KREJBICH(1)

Pas d'autres mandats

Mme Elisabeth LABROILLE(1)

Directeur Général Délégué et Administrateur de la société EJ BARBIER

M. Laurent LERICHE

Pas d'autres mandats

Mme P. MARRAGHINI

Pas d'autres mandats

Mme S. CHARADI GILLES

Présidente de la SAS OCP International, 11 Cours Valmy 92800 Puteaux

(1) Descendants du fondateur du groupe EPC, Monsieur Eugène-Jean Barbier.

1.1.3 - Rôle du Conseil d'administration (art. 1 du R.I)

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires et les administrateurs répondent collectivement de l'exercice de ses missions devant l'assemblée générale.

En plus des questions relevant de ses attributions légales ou réglementaires, le Conseil d'Administration :

- (i) examine régulièrement les orientations stratégiques du groupe et les principales décisions affectant ses activités ; cela concerne particulièrement les projets d'investissements importants de croissance organique, les acquisitions et cessions significatives de participations, les opérations ou engagements susceptibles d'affecter significativement le résultat du groupe ou de modifier de manière importante la structure de son bilan et les accords stratégiques d'alliance et de coopération financière ;
- (ii) conformément à la position – recommandation de l'Autorité des marchés financiers 2015-05 du 18 juin 2015, consulte l'assemblée générale des actionnaires dans le cas de la cession, en une ou plusieurs opérations,

d'actifs représentant au moins la moitié des actifs totaux de la société en moyenne sur les deux derniers exercices ;

- (iii) s'informe régulièrement sur la situation de liquidité de l'entreprise et prend, le cas échéant, les décisions relatives à son financement et à son endettement ;
- (iv) arrête et modifie, quand c'est nécessaire, son règlement intérieur, la charte de l'administrateur, les règles de fonctionnement interne de ses différents comités, et le code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres applicables aux administrateurs, principaux dirigeants et cadres du groupe.

1.1.4 – Modalités d'exercice de la direction générale

Dans sa séance du 23 juin 2014, le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du code de commerce, de mettre fin à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général à compter du 1^{er} juillet 2014, et désigné M. Olivier OBST en qualité de Président Directeur Général.

1.1.5 - Pouvoirs du Président Directeur général (art. 2 du RI, statuts et décision du Conseil)

Le Président-Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, le Président Directeur général ne pourra, sans autorisation préalable du Conseil :

- Procéder à des acquisitions, prises de contrôle, prises de participations, apports, cessions de sociétés, de participations, ou de fonds de commerce ou d'industrie ou de biens immobiliers ;
- Procéder à des acquisitions et cessions d'immobilisations ne relevant pas de la gestion courante ;
- Octroyer des cautions, avals ou garanties au nom de la société ;
- Déléguer tout ou partie de ses pouvoirs dans la limite de ses attributions, sauf en ce qui concerne les droits de vote attachés aux actions détenues directement ou indirectement par la société pour lesquels le Président Directeur Général a le pouvoir de déléguer sans autorisation préalable du Conseil.

1.1.6 – Qualité d’actionnaire des administrateurs (art. 15 des statuts et 3 du R.I)

Chaque administrateur doit être propriétaire d’au moins 20 actions de la Société, et lesdites actions doivent être inscrites au nominatif.

Toute action détenue au-delà du seuil de 20 actions peut être inscrite au nominatif ou au porteur auprès d’un intermédiaire habilité, conformément à l’article L. 225-109 du Code de commerce.

Tout administrateur qui ne détient pas au moins ce nombre d’actions lors de sa nomination doit utiliser ses jetons de présence pour acquérir lesdites actions.

1.1.7 – Indépendance des administrateurs (art. 4 du R.I)

Un administrateur est indépendant lorsqu’il n’entretient avec la société, son groupe ou sa direction aucune relation en dehors de son mandat de quelque nature que ce soit qui puisse compromettre l’exercice de sa liberté de jugement.

Le Conseil d’Administration examine au cas par cas la situation de ses membres au regard des critères de qualification de l’administrateur «indépendant» énoncés par *le Code de gouvernement d’entreprise pour les valeurs moyennes et petites* de MIDDLENEXT, et veille à ce que le nombre des administrateurs répondant à cette qualification soit toujours au moins égal à deux ou à un si le nombre d’administrateurs composant le Conseil d’Administration devenait inférieur ou égal à cinq ; il pourvoit, le cas échéant, à leur remplacement dans les plus brefs délais.

Toutefois le Conseil d’Administration peut estimer qu’un administrateur, bien que remplissant ces critères, ne doit pas être qualifié d’indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif.

Inversement, le Conseil d’Administration peut estimer qu’un administrateur ne remplissant pas ces critères est cependant indépendant.

Les administrateurs suivants sont qualifiés d’indépendant au regard de ces critères :

Samia CHARADI GILLES

Patrick JARRIER,

Laurent LERICHE

Patrizia MARRAGHINI.

1.1.8 – Rémunération des administrateurs (art. 7 du R.I)

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence dont le montant total par exercice social est fixé par l’assemblée générale.

Ce montant est divisé en une partie fixe de 40 % et une partie variable de 60 %.

La partie fixe est répartie par parts égales entre tous les administrateurs.

La partie variable est répartie entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et des comités dont ils sont membres, ainsi que des responsabilités encourues par chacun d'eux et du temps qu'ils consacrent à l'exercice de leurs missions.

Les informations relatives à la rémunération du Président Directeur Général sont présentées dans les tableaux 1 et 2 du chapitre 2 du présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise, celles relatives à la rémunération des administrateurs sont présentées dans le tableau 3 du même chapitre du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1.2 - Fréquence des réunions (art. 17 des statuts et 9 du R.I)

L'article 17 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois :

- 24 février 2017
- 30 mars 2017
- 2 mai 2017
- 7 juin 2017
- 29 juin 2017 matin
- 29 juin 2017 à l'issue de l'AG
- 28 septembre 2017
- 6 novembre 2017
- 15 décembre 2017

1.3 - Convocations des administrateurs (art. 17 des statuts)

Les administrateurs ont été convoqués conformément à l'article 17 des statuts.

Un calendrier des principaux Conseils périodiques est adopté en fin d'année pour l'année suivante. Les délais de convocation sont en moyenne supérieurs à 8 jours.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

1.4- Information des administrateurs (art. 12 du R.I)

Le Président du Conseil communique aux administrateurs toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

1.5 – Présidence des séances du Conseil (art. 17 des statuts)

Au cours de l'exercice 2017, les Conseils ont été présidés par M. Olivier OBST Président Directeur général

1.6 – Sujets traités

En 2017, les principaux travaux du Conseil d'Administration ont porté sur les sujets suivants :

- *Examen de la politique Sécurité du Groupe,*
- *Arrêté des comptes annuels et semestriels*
- *Examen des opportunités d'acquisition et poursuite des développements du Groupe en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique,*
- *Définition des orientations stratégiques concernant la poursuite des projets de diversification*
- *Poursuite de l'analyse des activités du Groupe,*
- *Réflexion sur l'amélioration de la gouvernance.*
- *Examen des questions posées par les actionnaires,*
- *Principes et critères de rémunération du Président-Directeur général ; attribution d'une prime exceptionnelle.*

1.7 - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs.

1.8 – Comités spécialisés du Conseil d'Administration

Conformément aux stipulations de l'article 19 des statuts, le Conseil d'Administration d'EPC dans sa séance du 22 décembre 2008 a décidé d'instituer un comité d'audit et des rémunérations, et un comité stratégique.

Dans un objectif d'amélioration de sa gouvernance, le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 31 mars 2016, décidé de créer un Comité des rémunérations distinct du

Comité d'audit et de formaliser le fonctionnement des trois comités spécialisés par la création de chartes propres, annexées au Règlement intérieur.

Les paragraphes ci-dessous présentent les trois comités spécialisés existants au cours de l'exercice 2017 ainsi que leurs travaux réalisés lors de cet exercice.

1.8.1 Comité d'audit

Ce comité était composé en 2017 des membres suivants, choisis pour leurs compétences particulières en matière financière ou comptable et leur indépendance :

- M. Patrick JARRIER - Président du Comité
- M. Laurent LERICHE.
- Mme Patrizia MARRAGHINI

Il a notamment pour mission :

- d'examiner les comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés soumis au Conseil d'Administration ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et contrôle des informations garantissent la pertinence et l'exactitude de celles-ci ;
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration ;
- de contrôler la procédure de sélection des commissaires aux comptes ou leur renouvellement et de statuer sur les missions qu'ils peuvent effectuer en dehors de leur mandat de contrôle des comptes ;

Le comité d'Audit s'est réuni cinq fois en 2017 :

- 27 mars 2017 (deux réunions)
- 25 septembre 2017 (deux réunions)
- 9 novembre 2017

Les sujets suivants ont été traités:

- Examen des comptes 2016 et évaluation des conditions de l'arrêté des comptes.
- Examen des comptes du premier semestre 2017 et évaluation des conditions de l'arrêté des comptes.
- Examen du fonctionnement de l'Audit Interne.
- Examen des caractéristiques du nouveau rapport d'audit des entités d'intérêt public, identification des risques d'anomalies significatives,

étude et formalisation des risques d'audit les plus importants.

1.8.2 Comité des rémunérations

Ce comité était composé en 2017 des membres suivants :

- M. Patrick JARRIER - Président du Comité
- Mme Patrizia MARRAGHINI
- M. Aurélien KREJBICH

Le comité des rémunérations s'est réuni deux fois en 2017 :

- 27 janvier 2017
- 8 décembre 2017

Les sujets suivants ont été traités:

- Proposition d'enveloppe globale et de répartition des jetons de présence et recommandations au Conseil d'Administration
- Etude et examen d'attribution de primes exceptionnelles au management et recommandations au Conseil d'Administration
- Etude et examen de l'augmentation de la rémunération du Président du Conseil d'Administration et recommandations au Conseil d'Administration

1.8.2 Comité stratégique

Ce comité est composé de 4 membres :

- M. Paul de BRANCION- Président du Comité
- M. Patrick JARRIER
- M. Aurélien KREJBICH
- Mme S. CHARADI GILLES

Il a pour mission de formuler des avis ou recommandations sur la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques du groupe, de proposer des axes de croissance, de sélectionner des opportunités d'investissement et de veiller à la performance du groupe. Il examine notamment les opérations de restructuration interne et les projets d'investissements importants, en vue d'opérations de croissance externe ou organique, l'endettement de la Société et de ses filiales, ainsi que tout projet de cession d'actifs significatifs, d'accords d'alliance stratégique ou de coopération

industrielle et financière.

Il s'est réuni 3 fois en 2017 :

- 30 mars 2017
- 28 septembre 2017
- 15 décembre 2017

sur convocation de son président pour étudier diverses questions conformes à son objet, en particulier l'approfondissement de la politique de réorganisation du Groupe.

Le comité a aussi étudié le niveau d'importance stratégique des différentes zones à l'intérieur du Groupe compte tenu des évolutions des marchés et de nos implantations ainsi que l'étude de la stratégie de développement du Groupe sur les marchés émergents, ainsi que les axes de structuration de nos recherches en matière d'évaluation technologique et d'amélioration de nos produits.

2 –CONVENTIONS CONCLUES ENTRE DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE (ART. L.225-37-4 2° C.COM)

Non applicable (cf. Annexe 7.4 des Etats financiers consolidés pour la description de la convention de prestations de services informatiques existant entre EJB et EPC France portant sur une opération courante dans un groupe et conclue à des conditions normales.)

3 – TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (ART. L.225-37-4 3° C.COM)

Non applicable

4 – ELEMENTS SUCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ART. L.225-37-5 C.COM)

4.1. Structure du capital de la société

Il existe 29.473 parts de fondateurs régies par la loi du 23 janvier 1929 sur les parts de fondateurs émises par les sociétés, le décret n°67-452 du 6 juin 1967 portant application de l'article 8 *ter* de la loi précitée du 23 janvier 1929 et les statuts, en particulier ses articles 34, 33 et 36.

Les parts de fondateurs ne sont pas titres de capital. Elles ne confèrent pas à leurs titulaires le droit de participer aux assemblées générales.

Elles peuvent être rachetées ou converties en actions ordinaires dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

4.2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions visées par l'article L.233-11 du code de commerce

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses de conventions visées à l'article L.233-11 du Code de commerce.

4.3. Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance

Cf. Rapport de gestion 2017, Chapitre 13 – Actionnariat et franchissement de seuils

4.4. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Non applicable

4.5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Non applicable

4.6. Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice de de droits de vote.

4.7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Les administrateurs sont nommés et révoqués dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Les statuts sont modifiés dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

4.8. Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 29 juin 2017, dans sa 10^{ème} résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à faire acheter ses propres actions par la Société en vue d'animer le marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement, dans le respect du Règlement 596/2014 du parlement européen et du conseil européen du 16 avril 2014 sur les abus de marché et dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être réalisé à tout moment (sauf en période d'offre publique même intégralement réglée en numéraire visant les titres de la Société) et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré sans pouvoir excéder le prix de marché, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), offres publiques, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, dans les conditions prévues par l'Autorité des marchés financiers et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital susceptible d'être acquise en vertu de la présente autorisation : 0,50% (ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée générale du 29 juin 2017)

Prix maximum d'achat (hors frais) par action: 900 euros, soit un montant global affecté au rachat de 757 800 euros

Durée de l'autorisation : 18 mois

Il est prévu de renouveler cette autorisation. Cf. Projets de résolution soumise à l'assemblée générale du 28 juin 2018.

- 4.9. Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Aux termes de la Convention de crédit senior conclue avec BNP Paribas le 29 mars 2017 (cf. Rapport de gestion 2017, chapitre 7.3 – Nouveau financement senior) et du contrat de placement obligataire privé du 24 février 2016 (cf. Rapport de gestion 2016, chapitre 6-1 Placement obligataire privé), le changement de contrôle d'EPC SA constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire.

- 4.10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Cf. Chapitre 5.3 – Rémunérations des dirigeants, tableau 11

5 - REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

5.1 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, instituées par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin 2 », les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président Directeur Général, en raison de son mandat, pour l'exercice 2018, sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale statuant, sur le présent rapport, aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires. En cas de vote négatif, le Conseil d'Administration se réunira dans un délai raisonnable et, dans l'intervalle, les principes mis en œuvre en 2017 continueront à s'appliquer.

Le présent rapport est établi conformément aux articles L.225-37-2 et R. 225-29-1 du Code de commerce. Il est visé par une résolution de l'Assemblée Générale du 28 juin 2018.

Le conseil d'administration a arrêté comme suit les principes et critères de détermination de la rémunération du Président Directeur Général pour l'exercice 2018 :

1. Respect de la réglementation en vigueur, des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext et de celles de l'Autorité des Marchés Financiers ;
2. Conformité à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du groupe EPC ;
3. Fixation du niveau des rémunérations prenant en compte :
 - a. le niveau et la difficulté des responsabilités de dirigeant mandataire social, l'expérience professionnelle et l'ancienneté dans le Groupe,
 - b. les pratiques relevées dans les groupes exerçant des activités comparables,
 - c. la suspension de son contrat de travail pendant l'exercice du mandat social,
 - d. l'existence d'une retraite additive et d'une indemnité de non concurrence,
 - e. l'absence de toute indemnité de cessation de fonction.
4. Une structure de rémunération se décomposant comme suit :
 - a. une rémunération fixe annuelle,
 - b. des jetons de présence,
 - c. des avantages en nature limités,
 - d. une retraite additive.
5. Faculté laissée au Conseil d'Administration de décider le versement de rémunération exceptionnelle dans des circonstances effectivement exceptionnelles ;
6. Faculté laissée au Conseil d'Administration d'attribuer à l'intéressé une rémunération variable pluriannuelle sous forme d'attribution gratuite d'actions de performance ou d'instruments équivalents ;
7. Aucune rémunération variable annuelle ;
8. Aucune rémunération supplémentaire versée par une filiale d'EPC SA en dehors des jetons de présence.

5.1.1 Rémunération fixe.

La rémunération fixe brute (avant impôts et charges sociales) annuelle du Président Directeur Général s'élèverait pour 2018 à 492.996 €.

Fixée à effet du 1^{er} février 2015, à la suite de la désignation de M. Olivier OBST en qualité de Président Directeur Général le 1^{er} juillet 2014, elle a été révisée depuis, au 1^{er} janvier de chaque année, dans les mêmes proportions que la rémunération des cadres dirigeants du groupe.

La rémunération fixe tient compte du niveau et de la difficulté des responsabilités de dirigeant mandataire social, de son expérience professionnelle et de son ancienneté dans le Groupe, ainsi que des pratiques relevées dans les groupes exerçant des activités comparables.

5.1.2 Jetons de présence

Les jetons de présence versés par EPC SA et ses filiales sont conservés par le Président Directeur Général.

5.1.3 Avantages en nature

Le Président Directeur Général dispose d'un véhicule de fonction et bénéficie de la garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC).

5.1.4 Retraite additive

Le Président Directeur Général continuerait à bénéficier en 2018 des régimes de retraites complémentaires, dont les conditions ont été autorisées par le Conseil d'administration et approuvées par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et L.225-40 du Code de commerce (Cf. rapport spécial des commissaires aux comptes).

5.1.5 Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'administration peut décider d'attribuer au Président Directeur Général une prime exceptionnelle, dont il fixe discrétionnairement le montant, sur proposition du Comité des rémunérations, en considération du caractère exceptionnel des services rendus par l'intéressé.

Aux termes de l'article L.225-100 du Code de commerce, toute rémunération exceptionnelle attribuée au Président Directeur Général en 2017, conformément à la politique de rémunération décrite dans le présent rapport, ne pourra être effectivement versée à l'intéressé qu'après approbation de son montant par l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

5.1.6 Attribution gratuite d'actions ou d'instruments équivalents

Le Conseil d'administration peut décider d'attribuer une rémunération variable pluriannuelle sous forme d'attribution gratuite d'actions de performance ou d'instruments équivalents, dans les conditions et selon les modalités qu'il fixe, sur proposition du Comité des rémunérations et dans les limites de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

5.1.7 Indemnité de non concurrence

Le Président Directeur Général bénéficie d'une indemnité de non concurrence, dont les conditions ont été autorisées par le Conseil d'administration et approuvées par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et L.225-40 du Code de commerce (Cf. rapport spécial des commissaires aux comptes).

5.2 Projet de résolutions relatif au say on pay

5.2.1 Projet de résolution relatif à la politique de rémunération 2018

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général en raison de son mandat, pour l'exercice 2018.

5.2.2 Projet de résolution relatif aux rémunérations exceptionnelles

Le 15 décembre 2017, le Conseil d'administration, conformément à la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale annuelle du 29 juin 2017 et sur recommandation du Comité des rémunérations, a décidé d'attribuer au Président Directeur Général une prime exceptionnelle d'un montant total de 240.800 €, dont 80.266,33€ au titre de services déjà rendus, étaient d'ores et déjà acquis sous réserve de l'approbation de son versement par l'assemblée générale annuelle conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, et le solde sera acquis après constatation par le Conseil d'administration de l'accomplissement des services exceptionnels justifiant l'octroi de cette prime et sous réserve de l'approbation de son versement par l'assemblée générale annuelle conformément aux dispositions précitées.

Dans le prolongement de cette décision du 15 décembre 2017, le 28 mars 2018, le Conseil d'administration, après avoir constaté l'accomplissement des services exceptionnels justifiant l'octroi de la prime susvisée, a décidé, sur recommandation du Comité des rémunérations, qu'était acquis au Président Directeur Général un second versement de 80.266,33 € sous réserve de l'approbation de ce versement par l'assemblée générale annuelle conformément aux dispositions précitées. L'acquisition du solde de cette prime (80.266,34€) demeure subordonnée à la constatation de l'accomplissement des services exceptionnels non rendus à cette date.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprises et conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, approuve le versement au Président Directeur Général d'une rémunération exceptionnelle d'un montant brut de 160.532,66€. Ladite rémunération exceptionnelle sera versée postérieurement à la présente assemblée.

5.3 Rémunérations des dirigeants

Le présent chapitre rassemble les informations requises par (i) le Code de commerce et (ii) la Position-recommandation AMF n°2014-14 - Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes – DOC 2014-14 et son Annexe 2.

Les chiffres figurant dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous correspondent aux montants bruts (c'est-à-dire avant charges sociales et impôts) dus ou versés aux dirigeants mandataires sociaux concernés par l'ensemble des sociétés contrôlées, au sens des paragraphes II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce par EJ Barbier SA, qui consolide les comptes d'EPC SA.

Tableau 1		
Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	2017	2016
Olivier OBST	Président Directeur Général	Président Directeur Général
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	632.657	657 372
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement	N/A	N/A

Tableaux 2				
Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	2017		2016	
Olivier OBST	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	481 679	481 679	470 343	470 343
Rémunération variable annuelle (1)	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle (1)	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle (2)	80.266	0	120 000	120 000
Jetons de présence (3)	50 598	50 598	50 409	50 409
Avantages en nature (4)	20 114	20 114	16 620	16 620
Autres			N/A	N/A
TOTAL	632 657	552 391	657 372	657 372

- (1) M. Olivier OBST n'avait droit et n'a perçu aucune rémunération variable, annuelle ou pluriannuelle.
- (2) Le 15 décembre 2017, le conseil d'administration a décidé de verser à M. Olivier OBST une prime exceptionnelle d'un montant brut de 80.266,33 € sous réserve de l'approbation de ce versement par l'assemblée générale annuelle, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du code de commerce.
- (3) Montant brut total des jetons de présence perçus par M. Olivier OBST au titre de ses mandats d'administrateur dans EPC SA et ses filiales. M. OBST n'est administrateur dans aucune autre société contrôlée, au sens des II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce, par EJ Barbier.
- (4) M. Olivier OBST dispose d'un véhicule de fonction et bénéficie de la garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC).

Les chiffres figurant dans le tableau 3 ci-dessous correspondent aux montants bruts (c'est-à-dire avant charges sociales et impôts) dus ou versés au dirigeants mandataires sociaux concernés par l'ensemble des sociétés contrôlées au sens des II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce par EPC SA.

Tableau 3				
Jetons de présence et autres rémunérations versés par EPC SA et ses filiales aux mandataires sociaux non dirigeants				
	2017		2016	
Membres du Conseil d'administration d'EPC SA	Jetons de présence (ou assimilés)	Autres Rémunérations	Jetons de présence (ou assimilés)	Autres Rémunérations
Patrick JARRIER, Administrateur, Président du comité d'audit et du comité des rémunérations, membre du comité stratégique	18 500	N/A	14 000	N/A
Aurélien KREJBICH, Administrateur, membre du comité stratégique, membre du comité des rémunérations depuis le 15 décembre 2016	12 500	N/A	11 000	N/A
Elisabeth LABROILLE, Administrateur	10 500	N/A	9 500	N/A
Jacqueline DUTHEIL de la ROCHERE, Administrateur, membre du comité des rémunérations jusqu'au 15 décembre 2016	11 500	N/A	9 500	N/A
Patrizia MARRAGHINI Administrateur, membre du comité d'Audit, membre du comité des rémunérations	10 500	N/A	0	N/A
Laurent LERICHE, Administrateur, membre du comité d'audit	12 500	N/A	8 000	N/A
Samia CHARADI GILLES ; Administrateur depuis le 29 juin 2017	0	N/A	N/A	N/A
Paul de BRANCION, Administrateur et Président du comité stratégique	118 863(1)	N/A	107 713 (1)	14 383(2)
TOTAL	194 863		175 713	

- (1) Dont 13.500€ en 2017 et 12.500€ en 2016 au titre des jetons de présence versés par EPC SA ; le solde correspond aux jetons de présence versés par EPC UK et SEI EPC Italia au titre de ses mandats d'administrateurs et de président du conseil d'administration de SEI EPC Italia (En Italie, la rémunération du président n'est pas d'une nature distincte de celle des administrateurs) et d'EPC UK.
- (2) Montants bruts des sommes versées à M. Paul de BRANCION au titre des missions particulières qu'il a exercées en sus de son mandat de *Chairman* d'EPC UK jusqu'au 31 mars 2016.

Les **Tableaux 4** (Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe) et **5** (Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social) ne sont pas applicables, aucun plan de souscription n'ayant été autorisé par l'assemblée générale ni décidé par le conseil d'administration en 2016 et 2017.

Les **Tableaux 6** (Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social) et **7** (Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social) ne sont pas applicables, aucune attribution gratuite d'actions n'ayant été décidée par le conseil d'administration en 2016 et 2017.

Il est rappelé qu'aux termes de sa 14^{ème} résolution, l'assemblée générale du 9 juin 2016 a autorisé le conseil d'administration, pour une période de 38 mois, à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société au profit de salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés qui lui sont liées. Le nombre d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 0,9502 % du capital de la Société à la date de leur attribution par le conseil d'administration, sous réserve des éventuels ajustements susceptibles d'être effectués pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations sur le capital de la Société.

Le **Tableau 8** (Historique des attributions de souscription ou d'achat d'actions) n'est pas applicable car il n'existe plus de plan d'options d'achat d'actions dans la société.

Le dernier Plan d'options d'achat d'actions a été autorisé par le Conseil d'Administration du 24 octobre 2006, les options, portant sur 3 500 actions, étant consenties pour une durée de 4 ans, et devant être exercées au plus tard le 23 octobre 2010. Aucune option n'a été levée.

Le **Tableau 9** (Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers) n'est pas applicable, aucun plan de souscription n'ayant été autorisé par l'assemblée générale ni décidé par le conseil d'administration.

Le **Tableau 10** (Historique des attributions gratuites d'actions) n'est pas applicable, le conseil d'administration n'ayant décidé aucune attribution gratuite d'actions.

Tableau 11				
Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Olivier OBST Président Directeur Général	Oui (1)	Oui (2)(3)	Non (4)	Oui (5)

(1) M. Olivier OBST a été embauché par ADEX, pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} octobre 1998, par contrat écrit du 19 mai 1998. Il a été successivement Directeur des filiales du Groupe EPC en Italie puis en Europe du Sud et ensuite Directeur des participations industrielles de l'activité Explosifs et Forage Minage du Groupe EPC. Il a conservé son contrat de travail avec ADEX après sa nomination en qualité de Directeur général d'EPC SA le 24 juin 2009. A la suite de sa désignation en qualité de Président-Directeur général d'EPC SA le 1^{er} juillet 2014, le conseil d'administration a décidé de maintenir son contrat de travail mais de le suspendre à compter du 1^{er} février 2015 et pour toute la durée de ses fonctions de Président-Directeur général d'EPC SA.

Le maintien de son contrat de travail est justifié par l'ancienneté acquise avant sa désignation en qualité de Directeur général d'EPC (plus de 10 ans).

(2) M. Olivier OBST bénéficie depuis 2008 d'un régime de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) et d'un régime de retraite par capitalisation à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts).

Par une décision du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration a autorisé, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, la conclusion avec effet immédiat d'un avenant à chacun de ces contrats ayant principalement pour objet de plafonner ces prestations et cotisations. Ces avenants ont été approuvés par l'assemblée générale du 9 juin 2016, conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du même code.

Conformément au décret n°2016-182 du 23 février 2016 pris en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015, les tableaux ci-dessous présentent les modalités précises de détermination de ces engagements ainsi que l'estimation du montant qui serait potentiellement versé au titre de chaque engagement et les charges afférentes pour la Société.

Régime de retraite à prestations définies (article 39 du CGI)	
Conditions d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> - Condition de présence ; - Avoir au moins 60 ans ; - 24 mois ancienneté au moment du départ en retraite ; et - avoir liquidé ses droits à pension auprès des régimes obligatoires
Modalités de détermination de la rémunération de référence	Moyenne des trois plus importantes rémunérations perçues au cours des dix dernières années
Rythme d'acquisition des droits	1,5 % de la rémunération de base/année d'ancienneté au-delà des 12 premiers mois
Plafond éventuel	20% de la rémunération de base
Modalités de financement des droits	Aucun versement en 2017
Montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice	12 % de la rémunération de référence : 55 274 € au titre d'EPC SA
Charges fiscales et sociales associées à la charge de la société	<ul style="list-style-type: none"> - Cotisations déductibles du résultat imposable et non soumises à CSG/CRDS - Contribution sociale employeur versées sur les primes (24 %)

Régime de retraite à cotisations définies (article 83 du CGI)	
Conditions d'entrée	Début du mandat
Modalités de détermination de la rémunération de référence	Salaire brut annuel
Rythme d'acquisition des droits	8 % des tranches A, B et C
Plafond éventuel	8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale
Modalités de financement des droits	25 105,92 € versés en 2017
Montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice	4 606€
Charges fiscales et sociales associées à la charge de la société	Les cotisations sont : <ul style="list-style-type: none"> - Déductibles du résultat imposable ; - Soumises à la CSG et à la CRDS ; et - Soumises à un forfait social de 20 %

- (3) Par une décision du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration a autorisé, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2016 d'un contrat de retraite supplémentaire individuel relevant de l'article 82 du Code général des impôts. Cette convention a été approuvée par l'assemblée générale du 9 juin 2016, conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du même code.

Conformément au décret n°2016-182 du 23 février 2016 pris en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015, le tableau ci-dessous présente les modalités précises de détermination de cet engagement ainsi que les charges afférentes pour la Société.

Régime de retraite à cotisations définies (article 82 du CGI)	
Conditions d'entrée	
Modalités de détermination de la rémunération de référence	Salaire brut annuel
Rythme d'acquisition des droits	10% de la rémunération de référence
Plafond éventuel	
Modalités de financement des droits par l'entreprise	49 510,43€ versés en 2017 ;
Montant estimatif de la rente à la date de clôture de l'exercice	N/A. Ce contrat n'est pas automatiquement débouclé sous forme de rente. Et le capital versé ou la rente servie dépendra également des cotisations versées par l'intéressé
Charges fiscales et sociales associées à la charge de la société	Les cotisations versées par l'entreprise sont : - Déductibles du résultat imposable ; - Soumises à la CSG et à la CRDS

- (4) M. Olivier OBST ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au sens de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Il aurait droit, le cas échéant, à une indemnité légale ou conventionnelle au titre de la rupture de son contrat de travail.
- (5) M. Olivier OBST est lié à EPC par une convention de non concurrence lui interdisant d'exercer, directement ou indirectement ou par personne interposée, en sa qualité de mandataire social, salarié ou prestataire de service, une quelconque activité dans le secteur de la production et la vente d'explosifs à usage industriel civil ou du forage minage, dans tout pays où le Groupe EPC exercera directement une telle activité à la date d'entrée en vigueur de son obligation de non concurrence, ainsi que dans l'activité de la déconstruction de bâtiments en France métropolitaine tant que le Groupe EPC y exerce cette activité, pendant une durée de 3 ans à compter de la plus tardive des dates de cessation de ses mandats sociaux dans le Groupe EPC ou de son contrat de travail .

En contrepartie de cette obligation de non concurrence, M. Olivier OBST percevra une indemnité d'un montant égal à 24 mois de rémunération brute fixe et variable, calculée sur la base des rémunérations perçues au cours des 12 mois précédent la cessation de ses mandats de président et directeur général d'EPC SA au titre de

l'ensemble de ses mandats sociaux dans le Groupe EPC et payable en trois annuités d'égal montant.

Ladite convention de non concurrence ne pourra être modifiée qu'avec l'accord des deux parties signataires.

Ladite convention a été autorisée conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce par le Conseil d'administration le 26 mars 2015. Elle a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2015, conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du même code.



Rapport sur la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (RSE) 2017
du groupe EPC

SOMMAIRE

	PAGE
1 Nos activités	3
2 Notre démarche RSE.	5
3 Produire en sécurité.	8
3.1 Politique en matière de santé et sécurité	8
3.2 Certification OHSAS 18 001	10
3.3 Implication des salariés et formation sur cette thématique	10
3.4 Indicateurs liés à l'accidentologie	10
3.5 Maladies professionnelles	11
4.1 Explication de la Politique environnementale	11
4.2 Implication des salariés et formation sur cette thématique	12
4.3 Gestion des déchets	15
4.5 Prise en compte des nuisances sonores des chantiers, usines	21
4.6 Les rejets de gaz à effet de serre	21
4.7 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	22
5 S'intégrer et prendre en compte les communautés environnantes.	22
5.1 La politique sociétale	22
5.3 Mécénat	23
5.4 Dialogue avec les communautés locales et impact sur le développement régional	24
5.5 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées	26
6 Ressources Humaines.	27
6.1 Chiffres Clés (état des lieux de l'effectif)	27
6.2 Formation : Périmètre France + UK	31
6.3 Egalité de traitement : Périmètre France + UK	32
6.4 Organisation du temps de travail : Périmètre France + UK	34
6.5 Relations sociales : Dialogue social et Bilan des accords collectifs	35
6.6 Promotion et respect des stipulations et conventions de l'OIT-Actions en faveur des droits de l'homme	36
6.7 Lutte contre la corruption	37
7 Note méthodologique.	39
7.1 Périmètre	39
7.2 Période de Reporting	39
7.3 Collecte des données	39
7.4 Glossaire	40
7.5 Contrôle et vérification	41
8 Table de correspondance	41

1. Nos activités

Une bonne appréhension des différents domaines d'activités du Groupe EPC permet de comprendre les enjeux RSE qui en découlent. En prise directe avec les métiers du groupe et les risques qui lui sont liés, notre politique RSE se décline dans chacune de nos filiales et sur tous nos métiers. Cet engagement témoigne de la volonté du groupe EPC d'inscrire son action sur le développement de long terme.

Un pionnier en matière de fabrication d'explosifs

La Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques, aujourd'hui Groupe EPC, a été fondée en 1893. Fort de plus d'un siècle d'existence et d'expérience, le Groupe a mis au point différents procédés novateurs en matière de création et d'utilisation d'explosifs : dynamites incongelables, tir de nitrate-fuel, explosifs gel, explosifs émulsions...

Un expert dans le domaine de la démolition urbaine ou industrielle et du forage- minage

Le Groupe EPC s'inscrivant dans le long terme, a développé deux activités connexes au métier des explosifs : le forage-minage (depuis 1995) ainsi que la démolition (depuis 2002).

Qu'il s'agisse de démolition urbaine ou industrielle, d'abattage ou de forage-minage, qu'il s'agisse de construire des routes ou de percer des tunnels, les sociétés du Groupe EPC sont à la disposition de ceux qui ont besoin de solutions sûres, efficaces, adaptées et concurrentielles.

Un Groupe au service de ses clients en Europe, en Afrique, au Moyen Orient et en Amérique du Nord.

Depuis son origine, le Groupe EPC s'est attaché à se placer au plus près de ses clients.

Cette volonté s'est traduite tant par le développement de technologies novatrices et l'intégration de nouveaux métiers que par une expansion géographique afin d'offrir à l'ensemble du marché les produits et les services les plus adaptés.

Aujourd'hui, le Groupe EPC emploie plus de deux mille collaborateurs au sein d'une quarantaine de sociétés travaillant pour le compte d'opérateurs de mines, de carrières et de travaux publics dans plus de 20 pays en Europe, en Afrique, sur le continent américain et au Moyen-Orient.

Le Groupe EPC

- Chiffre d'affaires : **329 M€** dont :
 - Explosifs et Services : **60 %**
 - Démolition : **27 %**
 - Autres : **13 %**
- Effectifs : **2112** collaborateurs (en hausse de plus de 9%)
- Fonds Propres Consolidés : **107,2 M€ au 31/12/2017**

Les explosifs et services

- Chiffre d'affaires : **198 M€**
- Effectifs : **1623** collaborateurs
- Sites de production : **17**. (Europe, Afrique, Moyen-Orient, Amérique du Nord)
- Un service complet comprenant le conseil, la formation et un service intégré de forage sur site
- Présent sur les cinq continents
- Leader ou co-leader en : France, Royaume Uni, Irlande, Italie, Maroc et Afrique de l'Ouest

- Présent dans **plus de 500 carrières**
- **Un parc de 100 foreuses**

La démolition

- Chiffre d'affaires : **87 M€**
- Effectifs : **405** collaborateurs
- **Premier** Groupe indépendant de démolition en France
- Un service central spécialisé « Grands Travaux », des services Ingénierie-Etudes-Méthodes dans chaque entité.
- **Une trentaine** de chefs de chantier, **plus d'une trentaine** d'ingénieurs travaux
- Des entreprises de plus de **30** ans d'expérience.

De nombreux facteurs Clés de Succès

TECHNOLOGIE

- Diversité de l'offre
- R&D importante
- Centre de recherche dédié

INTERNATIONALISATION

- Diversité culturelle
- Proximité des clients

HISTORIQUE

- Stabilité de l'actionnariat
- Connaissance des marchés
- Ancrage local

2. Notre démarche RSE

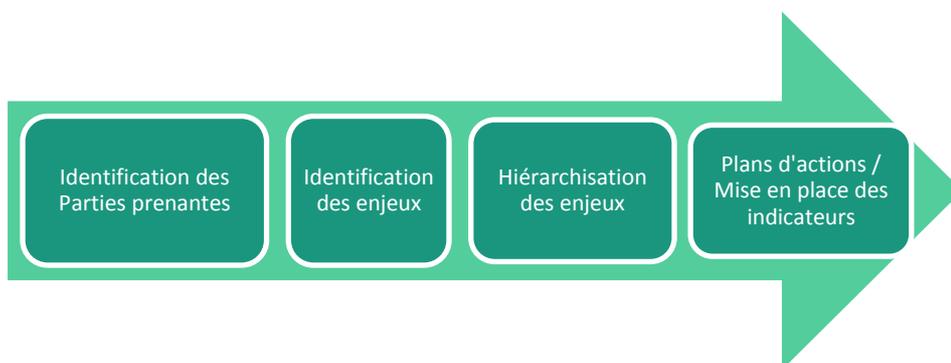
Au sein du Groupe EPC, nous sommes fiers de pouvoir dire que nous dépassons les attentes en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Cette dimension étant une partie intégrante de l'ADN du Groupe EPC depuis plus d'un siècle, toutes nos décisions et nos activités sont programmées et mises en œuvre de manière à être conforme à notre vision élargie de la démarche RSE ; une définition qui correspond à notre vision de ce que doit être la responsabilité d'un groupe international vis-à-vis de nos employés, de nos partenaires et de l'ensemble de la collectivité.

Le respect est une valeur fondamentale et historique du Groupe EPC. Le respect des personnes, le respect de l'environnement et le respect des institutions.

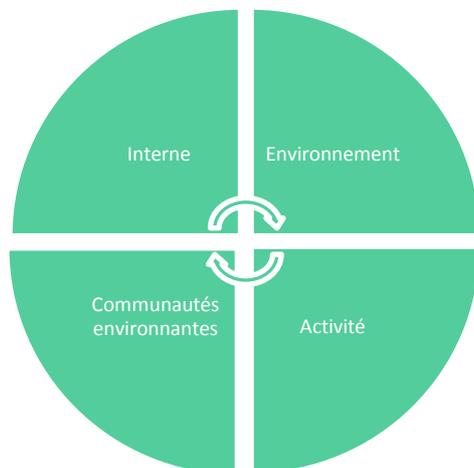
Dans la pratique et dans la réalité de tous les jours, ce principe fondamental se traduit par :

- Une politique très exigeante en matière de santé et d'hygiène
- Un comportement éthique et transparent
- L'éducation et le bien-être social au travers d'une implication forte en matière de développement des communautés
- La protection de l'environnement à travers la préservation de la faune, la protection et la sauvegarde des milieux naturels

Notre démarche repose sur le processus suivant :



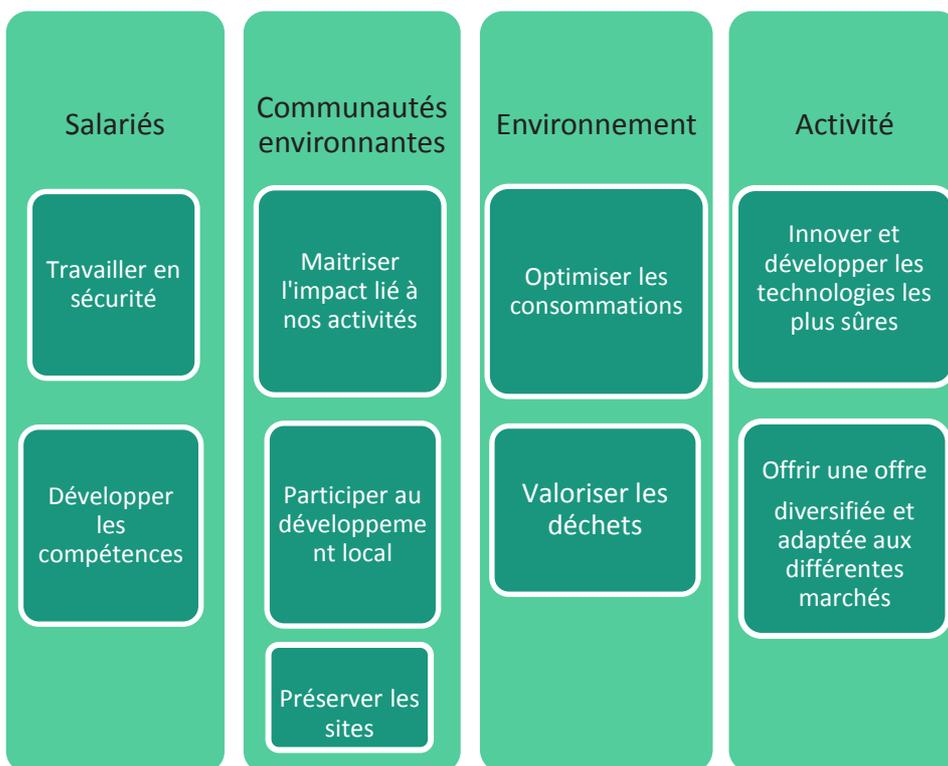
Les principales parties prenantes du Groupe EPC peuvent être réparties en 4 grandes familles :



- Les parties prenantes internes à l'entreprise : les salariés et leurs représentants.
- Celles liés au respect de l'environnement : les institutions en charge de la gestion des espaces naturels, les organismes de contrôle et de régulation.
- Celles liés à l'activité : les clients, les fournisseurs, les concurrents.
- Celles liés aux communautés locales : le voisinage, les mairies, les écoles, les associations.

Cartographie des enjeux

En prise directe avec les métiers du groupe et les risques qui lui sont liés, notre politique RSE se décline dans chacune de nos filiales, et sur tous nos métiers, en direction de toutes les parties prenantes liées à nos activités et en tenant compte de leur dispersion géographique ;



Nous avons traité la plupart des sujets précédemment classés en axe de progrès, notamment sur le plan sociétal, seule demeure classée en axe de progrès en 2017 :

Environnemental :

- Le point sur lequel doit porter un effort significatif est la poursuite d'un programme de suivi de traitement de résidu d'émulsion usagée, stocké dans des GRV.

Par ailleurs dans le rapport 2017, les thématiques suivantes demeurent exclues :

- L'adaptation aux conséquences du changement climatique : non applicable dans notre secteur d'activité.
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs : non applicable dans notre secteur d'activité.
- L'utilisation des sols : EPC intervient en tant que sous-traitant dans la plupart de ses activités (mines, carrières). De ce fait l'utilisation des sols n'est pas de sa responsabilité.

3. Produire en sécurité

La démarche sécurité du Groupe continue à être orientée sur les 3 thématiques suivantes :

- Renforcer notre culture sécurité en valorisant les initiatives
- S'intéresser de plus en plus aux événements de faible probabilité à conséquences graves
- Poursuivre le renouvellement des certifications sécurité dans les filiales,

En 2017, un effort supplémentaire a été réalisé sur la communication en interne en faveur de la sécurité.

Pour illustrer cette exigence de communication interne, un concours de video sécurité a été organisée lors de la Convention EPC de mai 2017 en Corse.

L'Académie des Oscars EPC s'est réunie et a récompensé 3 vidéos :

- **Or = Occamat - FRANCE avec l'Accident sur un chantier à St Cloud** comportant un message humainement fort : comment décrire un accident grave et toutes ses conséquences sur le salarié, ses collègues, sa famille.
- **Argent = Serafina - ESPAGNE**, une petite structure qui a fait un effort d'imagination, et preuve d'enthousiasme et d'implication. Ce film, humain et professionnel, est la résultante d'une vraie réflexion sur le risque incendie, très présent en zone sèche.
- **Bronze : EPC Nordex - CANADA**, une belle illustration de l'intégration des valeurs d'EPC, un travail d'équipe francophone -anglophone, illustrant bien la diversité du Groupe EPC.

3. 1 Politique en matière de santé et sécurité

Il n'existe pas dans le Groupe d'accords d'entreprise spécifiques signés relatifs à la santé ou à la sécurité. En revanche, toute notre démarche sécurité repose sur la politique SSE Groupe EPC

Les éléments novateurs ou d'importance sont les suivants :

Sécurité des procédés

Il s'agit de prévenir la survenance d'un accident majeur. Jusqu'à présent, le Groupe s'est efforcé de prévenir les événements de fréquence élevée et de faible sévérité comme les chutes de plain-pied ou le mal de dos. Cette approche est nécessaire mais non suffisante. Nous voulons également prendre en compte des événements de faible probabilité et de sévérité élevée. Cette démarche se nomme « La sécurité des procédés ». On entend par procédés : la fabrication, le stockage, la distribution, l'utilisation et la mise en œuvre de matières dangereuses.

Depuis 2016, les événements à haut potentiel appelé HIPO font l'objet d'une attention toute particulière. En effet, ils appartiennent à la famille des indicateurs prédictifs. Plus nous serons capables d'identifier, de rapporter, d'analyser et de mettre en place des mesures de prévention et de les communiquer à d'autres filiales, plus nous serons en mesure au sein du Groupe EPC de diminuer le nombre d'accidents graves.

Standards techniques

Un recueil consacré aux standards techniques a été créé pour rassembler les règles précises consacrées aux thèmes suivants : Sécurité des Pompes, Mélange à Sec, Sécurité du Brûlage, Prévention Risque Routier, Formation et Habilitation, Prévention de la Légionellose.

Un chapitre a été remis à jour avec la liste des pays interdits à tout déplacement d'un salarié EPC. En outre, une procédure a été mise en place pour prévenir tout déplacement dans un environnement n'offrant pas suffisamment de garanties de sécurité pour nos salariés. Enfin, des mesures sont également prévues si, en dépit de toutes ces précautions, un salarié se trouvait dans un environnement se dégradant subitement.

Pour nos salariés les plus concernés soit en tant qu'expatriés soit en tant que voyageurs, des mesures complémentaires ont été mises en œuvre :

- Sensibilisation au risque sûreté en déplacement ou dans des zones à risques par des intervenants extérieurs hautement qualifiés,
- Généralisation des accès web sur des portails spécialisés en préparation aux voyages ou à la prévention des risques sûreté dans des pays ou des villes concernées par un déplacement,
- Promotion d'utilisation d'applications sur smartphone mobile avec notification de messages d'alerte dans le pays dans lequel on se trouve,
- Mise en place d'e-learning de préparation aux voyages lors de la réservation de vols par l'agence lors de l'envoi du mémo voyage.

3.2 Certification ISO 22 301

Le Groupe EPC a entrepris depuis fin 2015 de mettre en place un plan de continuité d'activité.

L'objectif est d'assurer à nos clients, actionnaires et collaborateurs, le maintien des activités critiques face à des événements déstabilisants, par un mode de gestion de la continuité d'activité qui permette de gérer, dans les meilleures conditions, le retour au fonctionnement normal pour chaque activité critique identifiée.

En Novembre 2017 le groupe EPC a obtenu la certification ISO 22301 des 5 activités suivantes :

- Chaîne approvisionnement groupe
- Traçabilité des produits (Euro i Trace)
- Suivi de la note financière groupe
- Maintien des fonctions clés
- Soutien aux expatriés / voyageurs et suivi de leur sécurité.

L'obtention de cette certification est un gage fort de pérennité pour les clients et parties prenantes qui font confiance au groupe EPC.

Pour mémoire, L'ISO 22301 est une norme internationale organisant la gestion de la continuité d'activité et conçue pour anticiper et protéger les activités des entreprises de perturbations potentielles par la mise en œuvre des mesures nécessaires pour garantir leur résilience. Elle permet d'identifier les menaces potentielles, internes et externes, susceptibles d'affecter ses fonctions vitales opérationnelles. Concrètement, la norme permet de fournir une réponse prévisible et pertinente aux crises, de maintenir les activités vitales et les fonctions essentielles de l'entreprise, de réduire les coûts grâce à une parfaite compréhension des processus, de protéger la réputation de l'organisation et d'offrir une garantie de pérennité aux clients et aux parties prenantes.

3.2 Certification OHSAS 18 001

La certification Ohsas 18001 est considérée, au sein du Groupe, comme un élément clé pour démontrer notre engagement pour la sécurité au travail, que ce soit sur le terrain ou au siège. Ainsi, dans 8 pays : France, Espagne, Italie, Belgique, Suède, Royaume-Uni, Irlande, Emirats Arabes Unis, certaines filiales ont acquis une certification sécurité de type Ohsas 18001 ou Mase.

Le siège du Groupe EPC s'est lui même engagé à l'instar d'une partie des filiales, dans une démarche de certification lancée fin 2014. Cet engagement a été récompensé par l'obtention du certificat Ohsas 18001 en Mai 2015.

En 2017, tous les audits de suivi ou de renouvellement concernant les pays mentionnés précédemment ont été passés avec succès.

3.3 Implication des salariés et formation sur cette thématique

L'implication des salariés dans notre démarche de sécurité peut se mesurer au travers de la formation « Esprit d'équipe » : il s'agit de former des salariés à une démarche basée sur une meilleure maîtrise de notre comportement de façon à améliorer notre sécurité. Cette démarche a été mise en place dans quelques pays : Royaume - Uni, Irlande, France, Belgique, Maroc, Guinée et Côte d'Ivoire. En 2017, ce programme a été poursuivi dans ces différents pays avec des modes d'organisation et de déploiement propres à chaque entité.

Un des objectifs Groupe pour 2017 est relatif à la culture sécurité. Dans ce cadre, chaque trimestre le Comité de Direction SSE Groupe examine la suite des actions mises en place dans chaque zone dans les filiales concernées :

- Poursuite des formations au niveau des équipes,
- Production de vidéos témoignage,
- Constitution de réseau de messagers Esprit Equipe,
- Participation de messagers d'Esprit d'Equipe à des analyses d'accidents,
- Participation de messagers d'Esprit d'Equipe à des interviews avec les accidentés,
- Encouragement des messagers Esprit Equipe à être force de proposition,
- Identification messenger Esprit Equipe sur vêtements de travail pour certaines filiales,
- Mise en place d'un binôme mensuel Esprit Equipe pour animer et proposer des actions.

3.4 Indicateurs liés à l'accidentologie

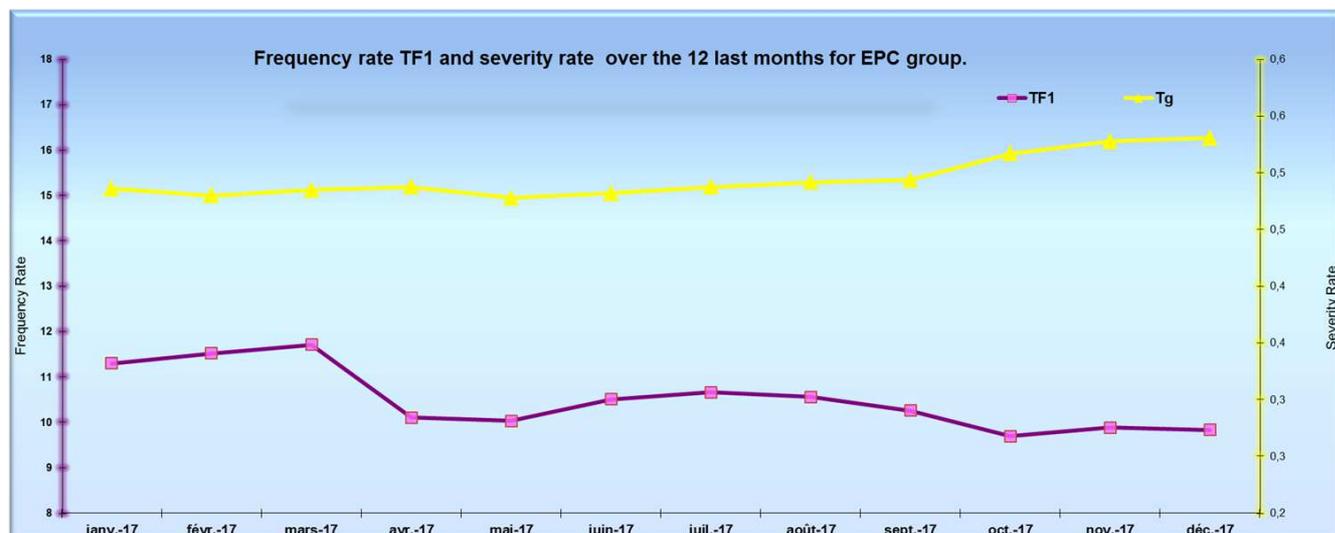
L'année 2017 se caractérise par une amélioration de la performance sécurité et plus particulièrement de l'indicateur du taux de fréquence TF1.

Cet indicateur TF1 concerne la fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail du salarié.

Cet indicateur est passé en 2017 de 11.1 à 9.83 soit une baisse de la fréquence des accidents de – 11.5 %

En revanche, on peut noter que le taux de gravité Tg, s'il est resté constant une bonne partie de l'année, a eu une tendance à remonter en fin d'année. Pour l'année 2017, le Tg est passé de 0.47 à 0.53 soit + 12.8 %

En conclusion, les accidents sont moins nombreux en 2017 au sein d'EPC mais leur gravité est plus grande.



3.5 Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles sont rapportées chaque mois par les filiales au Groupe. La gestion des cas individuels est du ressort de la filiale concernée.

Le nombre de maladies professionnelles par an est très faible.

Pour 2016 et 2015, on dénombre un seul cas de maladie professionnelle.

Pour 2017, 3 cas de maladie professionnelle sont à dénombrer. Ils concernent uniquement le Pôle Démolition en France et 2 sont liés à l'amiante.

4. Produire en prenant en compte son environnement

4.1 Explication de la Politique environnementale

La politique Sécurité Santé Environnement du Groupe marque son attachement à l'environnement :

- au travers de la déclaration
- mais aussi grâce à 2 standards: standard N°15 (environnement) et un standard technique (prévention de la légionellose)

Les filiales sont par ailleurs encouragées à obtenir des certifications de type environnemental. Ainsi, des filiales d'EPC ont été récompensées ou ont obtenu le renouvellement de leur certification dans les pays

suivants : France, Italie, Royaume-Uni et Irlande. Pour 2017, les audits de renouvellement ou de suivi ont été passés avec succès. Toutes activités confondues, 9 filiales disposent d'un certificat ISO 14001.

Pour le pôle Démolition, s'ajoutent des certifications MASE (spécifique aux environnements Chimiques) pour 5 filiales du Pôle Démolition, des qualifications amiante Qualibat pour 5 filiales du Pôle Démolition.

Le groupe accorde une grande importance aux problématiques environnementales. C'est pourquoi, a été une nouvelle fois reconduit en 2017 un objectif Environnement, visant à mieux maîtriser et réduire les déchets matrice-émulsions (produits intermédiaires). Des efforts remarquables sont à noter en Angleterre avec une poursuite de la baisse de déchets historiques recyclés (- 76 %). Pour la France, cet enjeu est repoussé à 2018.

4.2 Implication des salariés et formation

L'implication des salariés repose principalement sur des actions de formation ciblées sur la préservation de l'environnement avec quelques exemples donnés ci-après.

Ainsi pour EPC France, les modes de communication sont les suivants :

- Causerie sur des aspects sécurité et /ou environnement
- Réunion trimestrielle Qualité/Sécurité/Environnement axée sur le tri des déchets, l'étiquetage des contenants
- Campagne d'affichage spécifique sur des thèmes environnement.
- Formation périodique des chauffeurs avec une journée consacrée à la conduite écologique.

Chez MINEEX notre nouvelle filiale au Sénégal, la démarche de certification est l'outil qui a été choisi pour sensibiliser et trouver des solutions pratiques, (par exemple pour le recyclage des sacs de nitrate d'ammonium reçus).

Chez EPC Congo, un effort exceptionnel de formation a été assuré par l'équipe SSE Groupe et Zone qui s'est rendue sur place et a contribué à la mise des salariés.

Chez Nitrokemine, en Guinée, il est régulièrement rappelé aux équipes de se conformer scrupuleusement aux exigences du client mais aussi de traiter des stockages de produits anciens. L'accent est mis sur l'importance de ne pas stocker ces produits au delà de leur date de péremption même s'ils sont parfois apportés par les autorités. Un produit au rebut est systématiquement détruit.

Chez EPC Suède, un effort tout particulier est fait pour préserver la vie végétale et animale autour des lignes de production situées en forêt. Des campagnes de déboisement sont ciblées et faites uniquement pour sécuriser les accès et assurer la sécurité des salariés.

Chez EPC Démolition en 2017, les modes d'implication du personnel et les formations sont les suivants :

- Causeries sur les thèmes environnementaux (que faire en cas de déversement, tri des déchets...),
- Journée QSE avec sensibilisation sur l'environnement et flash QSE avec thèmes environnementaux,
- Ajout dans les fiches de poste de critères environnementaux,
- Création du challenge innovation comportant entre-autre des aspects environnementaux (Idée retenue: la brumisation sur benne à gravats),
- Obtention de la certification SSD pour 2B (recyclage et valorisation du Bois).

4.3 Gestion des déchets

Les différentes entités du Groupe EPC ont adopté des mesures pour prévenir, réduire les rejets dans l'air, l'eau et le sol susceptibles d'affecter gravement l'environnement. Cette approche s'est poursuivie en 2017.

Ainsi, quelques exemples de bonnes pratiques :

Dans l'activité Démolition :

Le Pôle Démolition a mis en place, pour certaines filiales, un Schéma Organisationnel de Gestion des déchets. Il s'agit d'un document répertoriant les différentes mesures organisationnelles et techniques pour une gestion optimale et réglementaire des déchets générés lors des travaux de curage, de désamiantage mécanique et de démolition

Cette approche s'applique à tous les intervenants du chantier et se traduit par :

- le tri sur le chantier des différents déchets générés,
- des méthodes employées pour ne pas mélanger les différents déchets (bennes, stockage, localisation sur le chantier des installations etc...),
- des centres de stockage et/ou centres de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets, en fonction de leur typologie et en accord avec le gestionnaire devant les recevoir,
- l'information, en phase travaux, du maître d'œuvre quant à la nature et à la constitution des déchets et aux conditions de dépôt envisagées sur le chantier,
- les modalités retenues pour assurer le contrôle, le suivi et la traçabilité,
- les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer ces différents éléments de gestion des déchets.

Autres points à noter :

Pour l'air : équipements aux normes et bien entretenus,

Pour l'eau : brumisation à la source (sur l'outil) permettant une meilleure captation des poussières et une consommation d'eau réduite. Pour le sol : absorbant à disposition avec récupération du déchet et, rétention systématique.

Dans l'activité Explosifs :

EPC Côte d'Ivoire :

- Instauration de tri sélectif des déchets de l'usine et des sites miniers puis remise à l'autorité locale compétente pour destruction,
- Instauration d'un deuxième brûloir pour la destruction des déchets industriels, le premier étant réservé aux déchets papier de la partie administrative.

EPC Gabon :

- Tri entre déchets biodégradables et non-biodégradables,
- Déchets ménagers : séparation des déchets biodégradables (devant être brûlés dans une fosse prévue à cet effet),
- Déchets non biodégradables (devant être collectés dans des barils à couvercle amovible),
- Déchets des produits dangereux : séparation des déchets de produits dangereux par type et par catégorie.

EPC Sénégal :

- Mise en place de produits d'absorption dans le local d'huile,
- Collecte des huiles usagées et des pneus qui sont réutilisés comme combustible dans la cimenterie du client Sococim,
- Mise en place de bacs à sable au niveau du dépôt,
- Tri sélectif des déchets,
- Collecte des huiles usagées et des pneus par un sous traitant spécialisé de Sococim.

Nitrokemine Guinée :

- Les huiles usagées produites sont recyclées dans la fabrication de l'émulsion utilisée pour le chargement des trous lors des tirs de mine,
- Les fosses septiques sont reliées à la station de traitement des eaux usées du client minier CBG,
- Existence d'un bassin de décantation à l'usine de fabrication d'émulsion,
- Existence de kits de récupération des huiles usagées à la Maintenance et à l'usine,
- Des bacs de rétention des huiles usagées sont installés en cas de fuite.

EPC Canada :

- Recyclage d'émulsion dans le process industriel sous condition de garantie d'un produit final de qualité.

EPC France :

- Traitement des effluents aqueux avant lagunage,
- Réduction des déchets non pyrotechniques,
- Recyclage des cartouches imprimantes,
- Actions diverses suite à l'audit énergétique,
- Effort pluriannuel de réduction ciblée sur des GRV anciens contenant de la matrice pour recyclage ainsi que d'autres déchets historiques,
- Reprise de déchets de matières dangereuses par prestataires spécialisés.

EPC Belgique :

- effort de recyclage de déchets tels qu'huile, cartons, plastiques, déchets de matrice,
- mise en place de kit de réparation pour prévenir toute fuite d'huile hydraulique sur les machines de forage.

EPC Suède :

- Mise en place d'une nouvelle aire de brûlage conforme aux normes environnementales,
- Utilisation après validation de cendres issues du brûlage comme engrais,
- Poursuite du recyclage des eaux usées permettant d'atteindre un recyclage de 100% dans les eaux de process,
- Suivi des résultats d'analyse réguliers montrant un faible impact en rejet de nos activités sur le site de Hugelsta.

EPC Siège :

En septembre 2017 un contrat de recyclage du papier a été mis en place au siège d'EPC à Paris, permettant ainsi de recycler 354 kgs de papiers/cartons sur la fin de l'année. Un partenariat a également été mis en place avec La Poste pour l'enlèvement en vue de recyclage des capsules de café Nespresso qui a permis de recycler 81,8kgs de capsules en 2017 (correspondant à une économie de 8,2kgs de CO2).

EPC UK RCW :

Initiatives environnementales

- Remplacement de cuve de chaudière,
- Utilisation d'huile industrielle plus respectueuse de l'environnement,
- Rénovation complète des zones de parking pour les camions Multiblend,
- Réfection des zones d'évolution à proximité des dépôts,
- Mise en place d'ampoules basse consommation en extérieur dans le périmètre de l'usine ;

4.4 Gestion des consommations

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité lors de leur utilisation.

Dans notre cœur de métier, nos activités se caractérisent essentiellement par des opérations de transformation de matières premières comme le nitrate d'ammonium.

Pour le nitrate d'ammonium, il s'agit essentiellement de le mélanger à d'autres ingrédients selon des modalités qui, pour des raisons de sûreté, ne seront pas exposées dans ce document.

Le nitrate d'ammonium nous est livré suivant trois applications différentes : en solution chaude, en solide dense et en solide poreux.

La tendance est d'utiliser de plus en plus de nitrate d'ammonium sans emballage.

Ainsi, le nitrate d'ammonium est essentiellement :

- soit pompé comme pour la solution chaude et donc totalement exempt d'emballage ;
- soit manipulé à l'aide d'installations automatiques sans intervention humaine comme pour le nitrate d'ammonium dense livré soit en camion benne soit en big bag de taille variable de 600 kg à 1.2 T.

Il existe une 3^{ème} qualité de nitrate d'ammonium sous forme de solide poreux très généralement livré en big-bag sauf dans des cas particuliers d'accès difficile où la manutention humaine est la plus adaptée. Dans ce cas, le nitrate d'ammonium est livré en sacs de 25 kg paletisés.

Dans l'activité Démolition :

- Le **carburant Diesel** est utilisé pour l'alimentation des engins de déconstruction (pelleteuses,) et le déplacement des équipes sur les chantiers. Notre parc machines est renouvelé régulièrement, donc de plus en plus performant en termes de consommation. L'entretien de toutes les machines est fait régulièrement, en interne, pour prévenir tout dysfonctionnement. De plus, le pôle démolition a investi, dans un mini engin (BROKK) qui fonctionne à l'énergie électrique. En 2017 nous testé l'utilisation de plusieurs engins électriques pour effectuer des opérations en milieu confiné. Nous utilisons également, des engins équipés de filtres à particules.
- La flotte de véhicules professionnels et utilitaires est renouvelée régulièrement et entretenue en interne. Pour des déplacements longs nous optimisons le nombre de personnes par voiture et nous

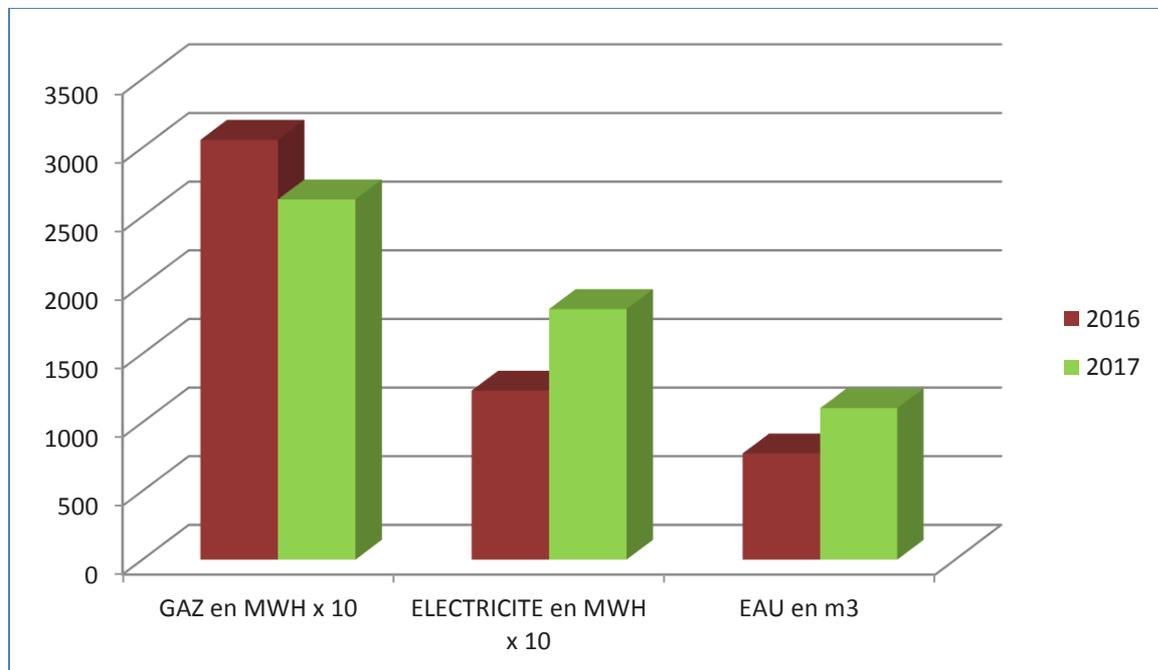
privilégions le déplacement en train lorsque cela est possible. Ainsi en 2017, des investissements significatifs ont été réalisés chez ATD et Occamiante pour s'équiper en véhicules 7 places pour réduire notre impact carbone.

- **L'énergie Electrique** est utilisée pour les phases de désamiantage (alimentation extracteurs d'air) et l'alimentation des zones de vie (bureau, cantonnement chantier). Nous sensibilisons le personnel à la gestion de l'électricité, dans le cadre de nos démarches environnementales (type ISO14001). Certains de nos bungalows de chantier sont équipés de minuteurs et détecteurs de mouvement. Toutes ces actions ont été poursuivies en 2017. Nous avons notamment investi en 2017 dans des équipements amiante (Aspirateur, deprimogene) faiblement consommateurs en electricité.
- Les chantiers représentant une part très faible de la consommation d'électricité et de gaz : celles-ci sont concentrées sur les sites de Rouen ou de Noyant la Gravoyère.
- la consommation d'eau est très liée au type de chantier et n'est pas un élément considéré comme significatif.

Ainsi pour notre filiale ATD située à Rouen, les énergies utilisées sont :

- Electricité pour le site de Rouen correspondant aux équipements présents sur le site,
- Gaz uniquement pour la chaudière et le chauffage du site de Rouen.

ATD	2016	2017
GAZ en MWH x 10	3.058	2.624
ELECTRICITE en MWH x 10	1.231	1.825
EAU en m3	774	1.103

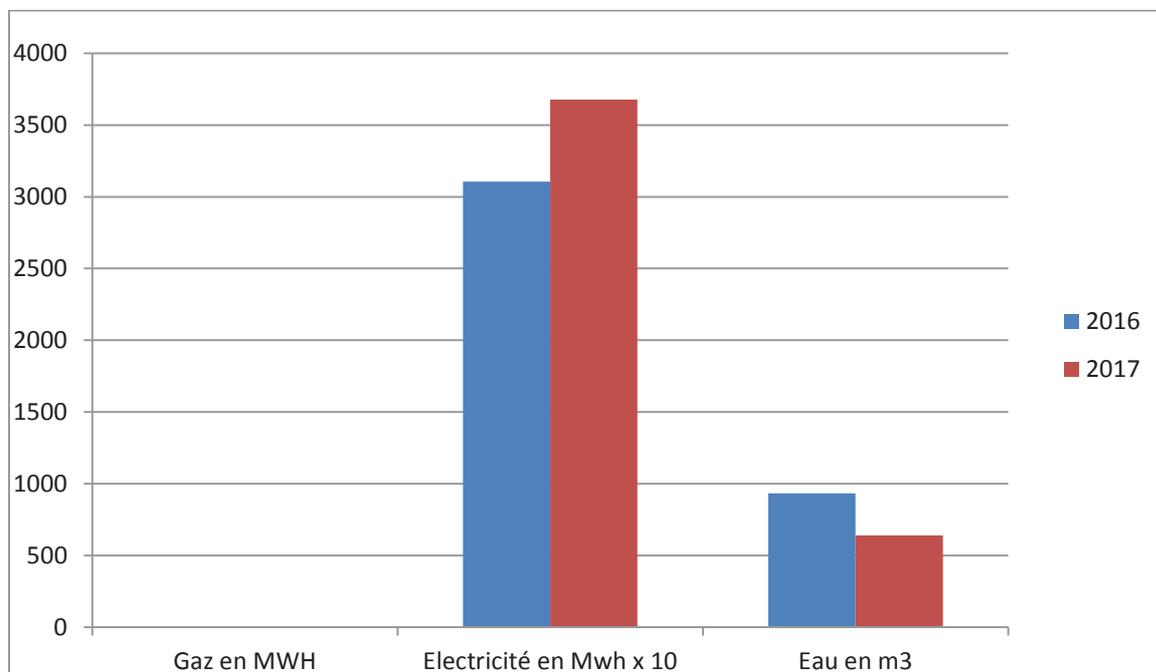


Commentaires Site Rouen :

L'augmentation des énergies s'explique par la construction d'une nouvelle salle blanche et de travaux de désamiantage se déroulant directement sur le site. Nous avons augmenté le nombre de collaborateurs travaillant sur ce site.

Pour nos 3 filiales OCCAMAT, OCCAMIANTE et 2BR présentes sur le site de Noyant la Gravoyère, l'évolution des données est regroupée dans le tableau suivant :

OCCAMAT, OCCAMIANTE 2BR site Misengrain, L'Hôtellerie et la plateforme de Nantes	2015	2016	2017
GAZ en MWH	0	0	0
ELECTRICITE en MWH x 10	2.989	3106	3677
EAU en m3	1.000	934	639



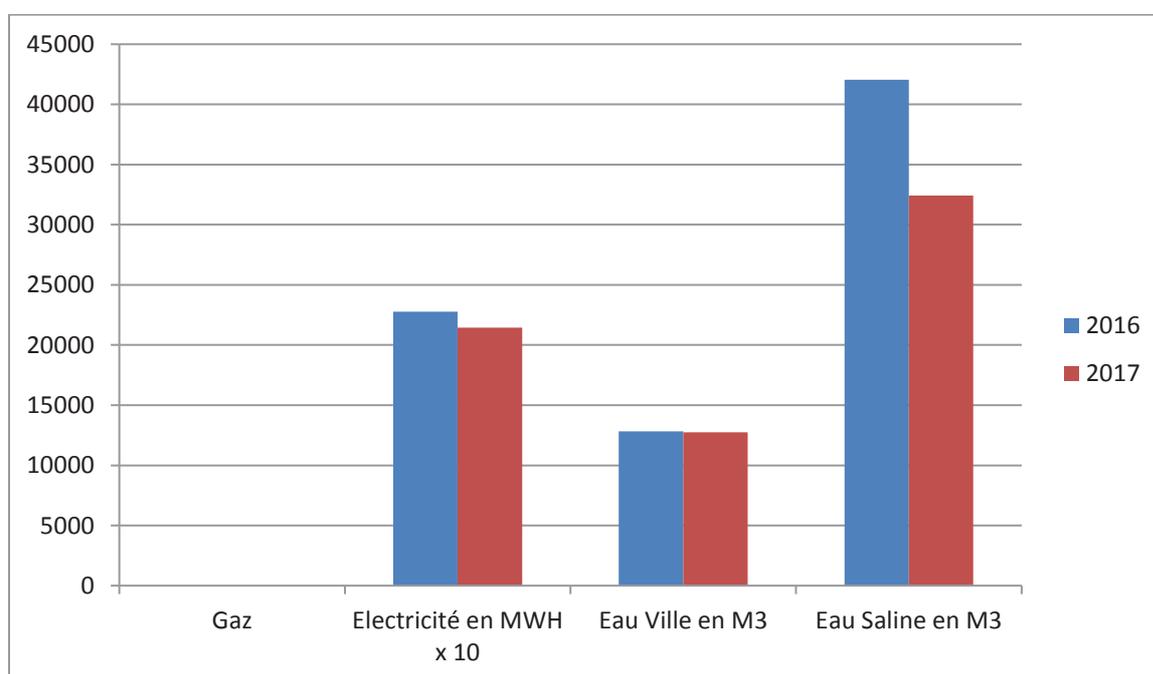
Commentaires :

La baisse des consommations d'eau est due à la sous utilisation de la salle blanche Occamiante en cours de rénovation.

L'augmentation continue depuis 3 ans des consommations électriques est liée à l'augmentation de la surface de bureau pour le personnel.

Site Bramble Island, Royaume-Uni

	2016	2017
GAZ	0	0
ELECTRICITE en MWH x 10	22.781	21.440
Eau ville en M3	12.838	12.744
Eau saline en M3	42.036	32.420



Commentaires Site Bramble Island, Royaume-Uni :

Les consommations en électricité sont significatives et leur interprétation reste complexe.

Pour le site de Bramble Island, cette électricité est utilisée pour les lignes de production avec notamment un groupe froid qui en consomme une partie importante. Mais cette consommation est affectée par de nombreux autres facteurs :

- Quantité produite,
- Evolution de la production en fonction de la saison,
- Impact des températures en fonction des saisons,

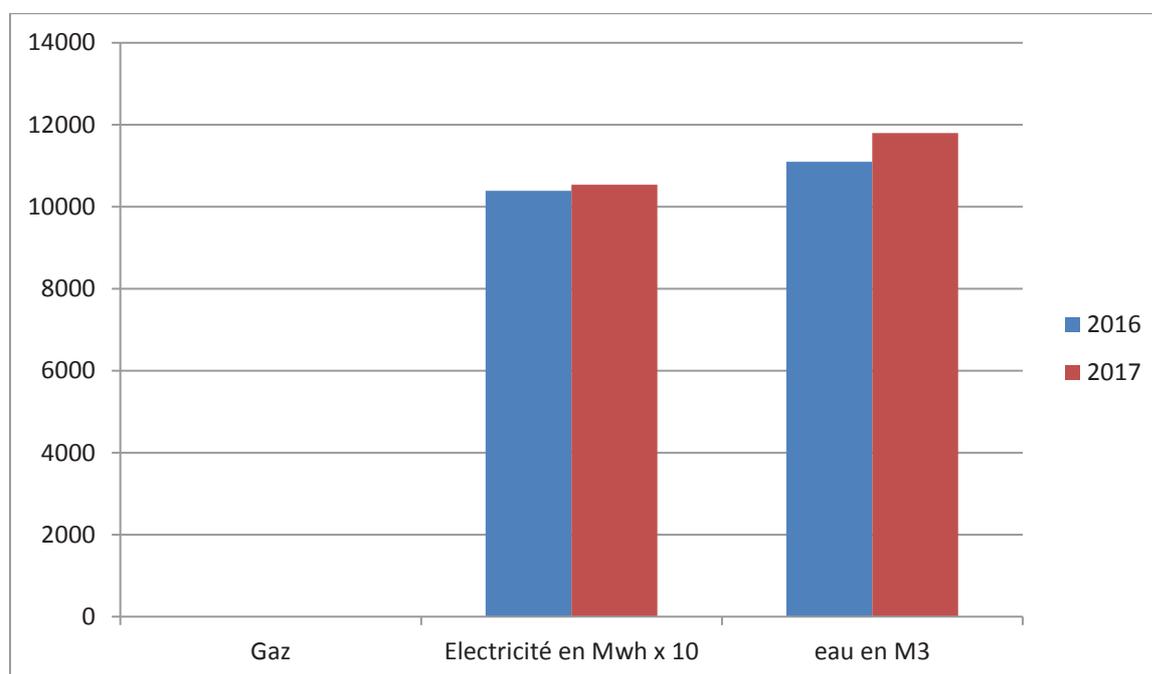
- Présence de différentes activités sur le site avec des lignes de production très différentes.

Pour 2017 :

- la baisse des consommations électriques s'explique essentiellement par un volume de production plus faible
- la réduction des consommations en eau s'explique surtout par la baisse du volume de production.

SITE ROUGH CLOSE WORK (RCW), ROYAUME-UNI

Usine de RCW, UK	2015	2016	2017
GAZ	0	0	0
ELECTRICITE en MWH x 10	10.200	10.390	10.540
EAU en M3	8.685	11.100	11.800



Commentaires Site Rough Close Works (RCW), Royaume-Uni :

La consommation électrique sur le site de RCW est fortement dépendante du Groupe frigorifique utilisé pour abaisser la température de la matrice. Elle est donc directement liée à l'activité de la production.

La consommation d'eau concerne l'ensemble du site de RCW et n'est pas directement liée à la production, beaucoup d'autres facteurs affectent cette consommation d'eau.

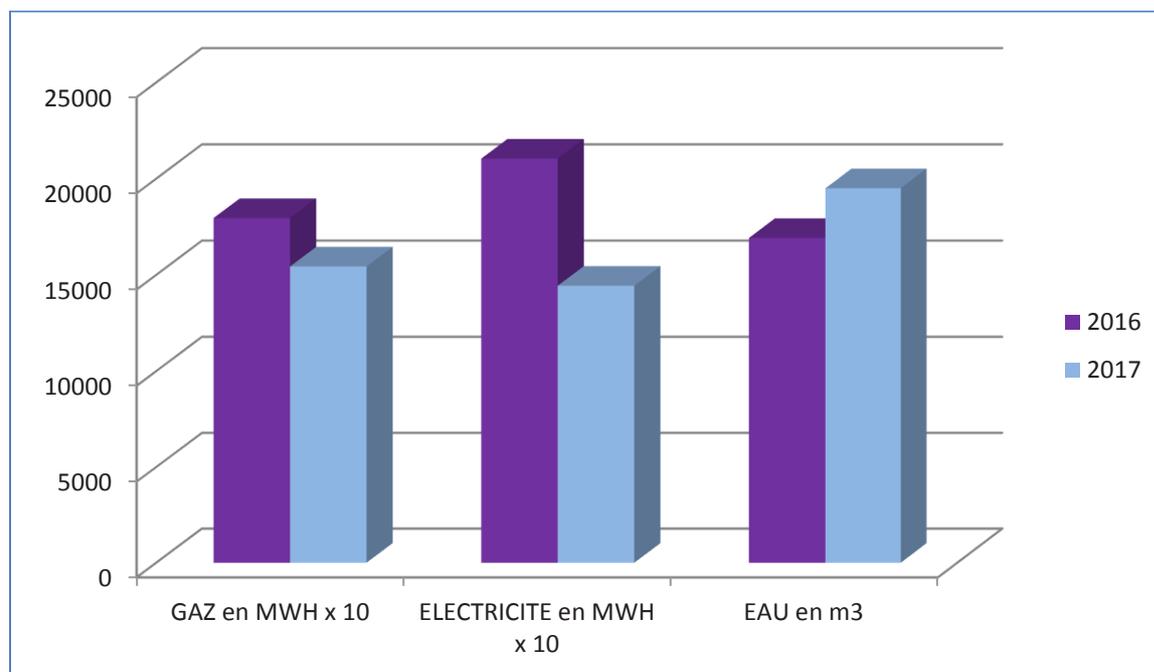
En 2013, nous avons passé beaucoup de temps à chasser les fuites et, par conséquent, nous avons constaté une bonne réduction des chiffres de 2014.

En 2015 et 2016, nous avons vu moins d'eau recyclée utilisée sur l'usine car nous devons utiliser de l'eau douce pour diluer l'eau recyclée dans les bonnes concentrations de pH et de concentration en nitrate d'ammonium.

En 2017, pour éviter une surchauffe en été, nous avons dû utiliser de l'eau supplémentaire sur les installations de refroidissement de la matrice par pulvérisation d'eau à partir des bouches d'incendie ainsi que le système de lavage du véhicule qui était inopérant avec de l'eau chaude en été.

SITE ST MARTIN DE CRAU, FRANCE

EPC France	2016	2017
GAZ en MWH x 10	17.951	15.436
ELECTRICITE en MWH x 10	21.042	14.437
EAU en m3	16.920	19.500



Commentaire Site St Martin de Crau, France :

Un audit énergétique a été entrepris en 2016 pour mesurer la performance énergétique et identifier des axes d'amélioration ; à l'issue de cet audit les mesures les plus simples et les plus pragmatiques ont été mises en place en 2017 et un plan pluriannuel est en cours pour l'amélioration de nos consommations énergétiques.

Le **gaz** est utilisé pour la chaudière qui alimente, notamment en vapeur, les lignes de production. Le réseau de gaz a été partiellement refait en 2015 et est donc en partie neuf.

En 2017, la priorité a été accordée à l'isolation et l'étanchéité de toutes les brides ainsi qu'à la mise en place de matelas pour l'isolation des points singuliers, permettant des économies d'énergie substantielles.

La poursuite des économies sur la **consommation électrique** se poursuit et s'accélère sur 2017 (voir tableau ci-dessus). L'interprétation reste complexe compte tenu du nombre de facteurs à considérer.

Néanmoins, une part significative (-16%) provient de la mise en place d'un compresseur de nouvelle génération, moins énergivore pour la même efficacité.

L'eau. Le tableau ci-avant ne concerne que les consommations d'eaux industrielles du site de St Martin de Crau.

Les consommations d'eau vont pouvoir être mieux contrôlées à l'avenir :

- Réhabilitation de conduites enterrées menée en 2017 et réfection d'une partie 20% du réseau incendie,
- L'eau potable n'est plus prise dans la nappe mais provient du réseau d'eau de la ville et sert à répondre aux besoins domestiques,
- Projet de récupération et réutilisation des eaux d'événement en production sur 2018.

4.5 Prise en compte des nuisances sonores des chantiers, usines...

Au niveau du Groupe, les nuisances sonores en 2017 continuent à être prises en compte de la façon suivante :

1. Utilisation de l'explosif chez le client (carrières principalement) : la réduction des nuisances fait partie des offres de service proposées aux clients par les filiales.
2. Chez le client : isolation de certaines machines bruyantes (foreuses) et installation du conducteur de la machine dans une cabine insonorisée.
3. Extérieur des usines : impact quasi nul, les usines sont dans des lieux isolés, la maîtrise du patrimoine foncier est un facteur favorable.
4. Intérieur des usines : des lignes de production peuvent avoir des niveaux sonores. Des aménagements des ateliers destinés à réduire les impacts sonores, couplés au port de protections sonores, peuvent permettre de gérer ces impacts.

Dans la Démolition en 2017, les nuisances sonores ont été clairement identifiées dans le document de synthèse « Gestion environnementale Démolition » avec un panel de mesures permettant d'en atténuer l'effet.

4.6 Les rejets de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre concernent les rejets excessifs de gaz majeurs : gaz carbonique (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote ou oxyde nitreux (N₂O), ozone (O₃).

Les transports sont une source de rejets de gaz à effet de serre.

Au sein du Groupe, des outils permettant la mise en place de conférences virtuelles appelées « webinar » permettent d'organiser des réunions avec des intervenants présents dans leur pays ou leur région et évitant ainsi de prendre l'avion ou d'autres moyens de transports. Ces outils très performants ont la caractéristique de voir, entendre, visualiser ensemble les mêmes documents.

Nos salariés se déplaçant fréquemment ont la possibilité d'utiliser ces outils ou d'en faire la promotion auprès de leurs équipes, contribuant ainsi à réduire les déplacements pour respecter l'environnement et ce en toute sécurité.

EPC Uk a également mis en place une campagne parmi ses salariés pour promouvoir la marche à pied ou le vélo comme alternative mais également rappeler les bonnes pratiques, telles : isolation des domiciles, utilisation des ampoules basse consommation, réduction de la consommation d'eau, désactivation des équipements électriques non utilisés.

4.7 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Pour le contrat d'approvisionnement en nitrate d'ammonium, représentant une matière première essentielle à l'activité explosifs forage minage du Groupe, il est fait référence à l'importance du respect des personnes, des droits humains et des conditions de travail ; ainsi que la protection de l'environnement, la déontologie et la probité dans les affaires.

5. S'intégrer et prendre en compte les communautés environnantes

5.1 La politique sociétale

Par nature, nos sites de productions requièrent beaucoup d'espace afin d'opérer notre activité efficacement et en toute sécurité. Cette contrainte a pu être transformée en opportunité et nous permet de faire la différence au sein de l'environnement dans lequel nous travaillons, notamment au niveau des économies locales.

L'activité de fabrication et/ou de stockage d'explosifs exige, dans le cadre de la réglementation pyrotechnique, une large maîtrise foncière.

De ce fait, le groupe EPC, en qualité de propriétaire foncier, entretient un rapport étroit avec les communautés environnantes et participe donc à l'entretien, la préservation, voire la sanctuarisation de sites.

Ainsi, en France, quatre plans simples de gestion de forêts ont été signés et deux autres sont en cours d'instruction ; au **Gabon** une convention trentenaire a été signée avec l'**Agence Nationale des Parcs Nationaux** (dépôt de Malibé).

Nous avons initié en 2017 une démarche de **certification de nos forêts en France** et adhéré au **système de gestion forestière durable du PEFC** pour une durée de cinq ans.

5.2 La biodiversité

Périmètre France +Royaume Uni.

Cette « empreinte » foncière a également un impact positif sur la biodiversité.

Le site de la presqu'île de **Bramble Island en Angleterre**, où beaucoup d'espèces rares (notamment un papillon de nuit : **la noctuelle des peucédant** et un rapace nocturne : **l'effraie des clochers**) ont élu domicile, est enregistré comme site d'intérêt scientifique particulier. Les activités de ce site sont agréées ENV ISO 14001 ;

Afin de valoriser cette faune, **EPC UK** a organisé un **concours photos** pour les salinés des sites de Bramble Island et Rough Close Woks, sur **le thème de la nature**.

Les photos des lauréats ont été utilisées pour illustrer les 12 mois de l'année sur le calendrier 2018 ;

La lagune de **Saint Martin de Crau**, creusée lors de la construction des merlons autour des dépôts, a favorisé l'installation d'un écosystème qui permet aujourd'hui non seulement de traiter plus d'un million de m3 de rejet par an mais également de constater la présence de **carpes argentées** et d'oiseaux migrateurs

En septembre 2017 plus d'une centaine de **flamants roses** se sont posés sur la lagune de SMC.

Preuve supplémentaire de l'efficacité de notre engagement dans le respect de l'environnement et de la bonne cohabitation activité industrielle/ faune et flore

Cet écosystème reconnu par les administrations a constitué un point d'ancrage fort pour la certification ISO14001.

Le partenariat avec la ferme de Lou Craven installée sur les terres appartenant à EPC a contribué à valoriser les espaces naturels autour de l'usine

Cette ferme est spécialisée dans l'élevage d'agneaux : 700 bêtes dont des **brebis mérinos** assurent ainsi l'entretien de nos parcelles selon un mode durable.

EPC France a également externalisé l'entretien du site de SMC dans le cadre d'un prêt à usage de commodat : mise à disposition gratuite de la terre en échange de ses bons soins (débroussaillage, taille, irrigation)

EPC Belgique a également introduit une nouvelle espèce de **moutons rustiques** autour des dépôts.

5.3 Mécénat

Chaque entité s'investit localement dans des actions de mécénat humanitaire, culturel ou de sponsoring sportif.

La plupart des actions engagées en 2016 se sont poursuivies notamment les partenariats avec des **associations caritatives** : Royal Society for Prevention of Accidents en Angleterre ; **sportives** : équipe de foot d'EPC Maroc, soutien d' EPC France aux Champions de la Coupe de France 2017 du Rugby à 13 de St Martin (équipe minime « Les Mérinos ») , à l'équipe EPC France des 10 kms de course à pieds de Chauteuneuf du Pape , Sponsoring du club de basket Paris – Levallois par PRODEMO , participation d'EPC Suède au marathon de minuit de Stockholm , **culturelles** (fête de la truffe de Murisengo en Italie, soutien d'ATD au Centre d'Histoire Sociale , outil culturel, pédagogique et touristique ayant pour objectif la préservation et la mise en valeur du patrimoine industriel local) ;

De nouvelles actions ont également été engagées en 2017 dans ces différents domaines :

- Participation d'EPC Belgique à un tournoi de pétanque organisé par un de ses clients au profit d'une association d'étudiants de la faculté des mines pour le **financement d'un voyage en Afrique à la découverte d'une mine**

- Participation d'EPC France et EPC Sénégal à la **Sénégazelle**, aventure 100% féminine qui associe course à pied et action humanitaire. Chaque jour les participantes ont fait des étapes de 10kms avec une arrivée dans les écoles pour y distribuer matériel et fournitures scolaires,
- Sponsoring d'une équipe de collaborateurs d'EPC UK participant à la **Charity Cycle ride London-Paris** au profit de l'Association caritative Hand on Heart qui fournit des défibrillateurs pour les écoles,
- Soutien par 2BR du club sportif UV Limousin et de HAITI association football
- Soutien d'EPC France à un collaborateur participant au marathon de Rotterdam
- En Suède le dépôt de Boalt a participé à un projet culturel sur l'histoire de la région

En Afrique, nous essayons également d'aider les communautés locales au travers d'actions concrètes.

EPC Guinée : don de **motos -poubelles** à la ville de Boké

MINEEX (Sénégal) : soutien aux associations culturelles dans le village de Ngoudiane où se trouve le dépôt d'explosifs

En Côte d'Ivoire : **financement de la rénovation d'un bâtiment public** qui abrite notamment l'école.

5.4 Dialogue avec les communautés locales et impact sur le développement régional

Afin de maximiser l'impact social de nos implantations, nous accordons une priorité absolue à la main d'œuvre et aux entreprises locales. Favoriser le développement de l'économie locale a toujours eu, en retour, un impact positif sur notre propre activité.

Le groupe EPC, soucieux de laisser une grande autonomie à ses filiales, favorise l'intégration des salariés dans leurs pays d'origine et le management par des dirigeants ressortissants nationaux.

Les personnes recrutées sont formées à nos métiers et techniques.

Les filiales privilégient leurs relations avec les communautés locales de différentes manières.

En Afrique :

Le Groupe EPC est présent en Afrique depuis plus de 60 ans. Avec des opérations dans 16 pays et un réseau de distribution en couvrant 25, nous avons acquis une bonne expérience de ce continent et développé une approche unique de collaboration avec les communautés autour de nos sites.

Grâce à un dialogue constant et un esprit de partenariat, nous avons développé et mis en œuvre des projets **d'agriculture coopérative** au bénéfice des communautés locales.

En Côte d'Ivoire, cette politique permet à la commune de bénéficier de 125 hectares de terres pour la production alimentaire et la préservation du paysage.

En Guinée, nous avons eu recours aux compétences locales pour l'ensemble de la maintenance et de la logistique interne, opérant par conséquent en autonomie complète à 300 km de Conakry. Grâce à cette équipe polyvalente et passionnée, nous pouvons garantir à nos clients une disponibilité mécanique de nos brise-roches de 93%.

Une attention particulière est portée à la formation et à l'éducation :

Le Groupe EPC a fondé un **département de formation dédié à l'Afrique**. A travers ce processus interne, une politique de formation complète et permanente a été mise en place au profit des géomètres, des mineurs

(CPT & tir contrôlé) et des opérateurs. Cette politique nous permet un meilleur management interne des compétences et une meilleure prise en compte des aspirations professionnelles des salariés africains

Dans la mesure de nos possibilités, nous essayons également d'aider les communautés locales au travers d'actions concrètes.

Nous sommes ainsi amenés à contribuer à des programmes de prévention sanitaire, de rénovation de bâtiments, des activités culturelles ou de loisirs, des actions de parrainage.

- EPC Côte d'Ivoire a distribué des Kits scolaires, participé à l'arbre de Noël des enfants et financé des activités génératrices de revenu (AGR): achat d'une broyeuse de manioc et d'une moto tricycle pour le transport des produits agricoles)
- En Guinée, NITROKEMINE a engagé une campagne d'information et de sensibilisation puis de dépistage préventif volontaire des cancers du sein et du col de l'utérus chez les épouses des employés de Sangaredi. Près de 50% des femmes ciblées ont été soumises au test de dépistage organisé avec le médecin conseil. Ces tests ont permis d'identifier deux cas de tumeurs et d'engager des traitements.
- EPC Gabon recourt toujours à la main d'œuvre qui se trouve dans l'environnement direct du dépôt pour les opérations de déchargement/chargement, d'entretien des espaces verts,
- MINEEX favorise l'embauche locale, en collaboration avec la mairie de la zone d'implantation.
- EPC Guinée a offert des stages d'une durée de trois mois à seize étudiants de l'Institut des Mines de Boké
- MARODYN recrute du personnel temporaire parmi les habitants des villages riverains de certains chantiers
- EPC Côte d'Ivoire a développé l'emploi direct portant le nombre de salariés à 62 et le nombre d'heures de travail pour les journaliers à 19 574 heures.

En Europe :

- EPC France recourt à l'intérim local sur tous les sites d'EPC France, et propose des Stages de Découverte pour des Collégiens.
- EPC France a également participé à la Journée organisée pour la Presse spécialisée et le service Communication de la Communauté de communes en février 2017 sur le chantier de Gatteville-le – Phare (Manche). L'objectif étant d'expliquer la technique de réalisation de tranchées en milieu urbain en présence de granit. Cette initiative a été très appréciée par les entreprises locales et le voisinage
- EPC Belgique organise des réunions avec les riverains des carrières de ses clients pour expliquer ce que représentent les tirs en termes de vibrations
- Les entreprises du pôle Démolition sont fortement ancrées dans le tissu local, sur les chantiers de leurs régions respectives. L'activité démolition et désamiantage urbains participe grandement à la réhabilitation et la redynamisation de quartiers et de zones. L'emploi d'intérimaires et de contrats d'insertion se fait en partenariat avec des agences ou missions locales.
- Occamat s'investit dans la présentation de la société et de ses métiers dans les écoles du bassin d'emploi
- ATD, à l'occasion de chantiers particuliers, nécessitant le recours à des heures d'insertion, veille à s'attacher les services des missions locales proches du chantier et s'adressant aux publics ciblés. La

coordinatrice RH participe aux réunions "100 chances pour l'emploi" organisées sur la région et travaille en collaboration avec le CREPI (Clubs Régionaux d'Entreprise Partenaires de l'Insertion).

- Des responsables HSE d'ATD et Occamiante donnent des cours à l'université du Havre et à l'IUT de Saint Nazaire afin de participer à la formation des générations de futurs collaborateurs.

5.5 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées

Les relations et contacts récurrents avec les autorités et organismes en lien avec nos activités se sont poursuivis en 2017, tout comme ceux avec les différents syndicats ou organisations professionnels

Dans les activités de fabrication d'explosifs, ces contacts sont institutionnalisés avec :

- En France :

Les Préfectures, la Gendarmerie et les Sapeurs-Pompiers dans le cadre des PPI (Plans Particuliers d'Intervention) et des POI (Plans d'Organisation Interne). Tous les sites SEVESO seuil haut sont couverts par des PPRT (Plans de Prévention des Risques technologiques). EPC France participe également aux réunions du comité de suivi de site organisées par la DREAL.

Lors du congrès international de la SAFEX deux cadres d'EPC France ont partagé leur retour d'expérience suite aux attentats de 2015 en France. Au centre de leur intervention : une problématique entrepreneuriale mais aussi citoyenne (veille permanente, rapprochement avec les forces de l'ordre, responsabilisation individuelle).

- En Espagne : la Guardia Civil et les responsables du Ministère de l'Industrie (démonstration sur site de l'utilisation des unités mobiles de fabrication (UMF), technologie prochainement autorisée en Espagne).
- En Italie : les municipalités autour des dépôts ainsi que la police, les pompiers, hôpitaux et Protection Civile.
- En Belgique une visite a été organisée pour les pompiers de Huy ; les autorités compétentes, fédérales et régionales, ont également été invitées pour leur présenter les projets en cours.
- En Suède l'information donnée aux résidents autour de nos sites sur nos activités et les procédures en cas d'urgence a été reçue de façon très positive. Aucune réclamation n'a été rapportée en 2017.

- En Afrique :

- EPC Gabon a participé à une formation organisée par le Ministère de l'Environnement dont le thème était : « Installations Chimiques à haut risque et réduction des risques dans la région de la façade Atlantique Africaine ».
- MINEEX est intégrée à l'association des fournisseurs des industries minérales (ASFIM) regroupant tous les acteurs des exploitants miniers et minérales.
- EPC Maroc continue à participer à la formation des techniciens de l'école des mines de Marrakech.

Dans les activités du Pôle démolition :

Lors de la mise en place des chantiers, notamment en configuration urbaine, le respect des riverains est une préoccupation importante.

Pour limiter les impacts et désagréments du chantier des courriers sont envoyés et des réunions d'information régulièrement réalisées pour prévenir des travaux, ou des activités de transport.

Dans certains cas un numéro vert est mis en place

Dans les réponses aux appels d'offres, sont prises en considération les mesures visant à réduire l'impact des activités (réduction des bruits, poussières, projections, trafic routier, revalorisation des déchets, consommation des justes quantités nécessaires de ressources naturelles).

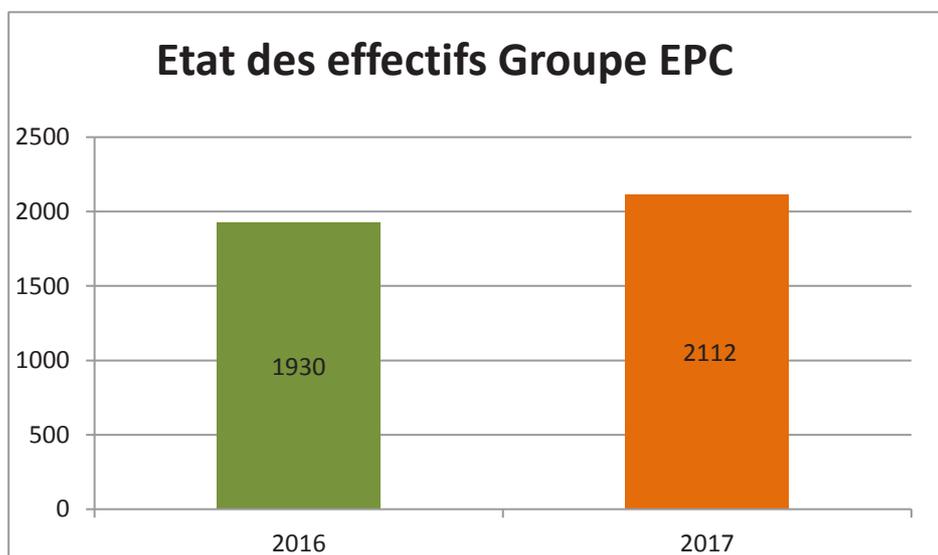
Par ailleurs, dans le cadre des contributions à l'effort construction et à la taxe d'apprentissage, ATD privilégie les organisations contribuant à la construction ou l'amélioration de l'habitat collectif local et à la formation des jeunes de la région rouennaise.

ATD a également engagé ou poursuivi des relations avec différents organismes contribuant à la promotion de l'image de la profession :

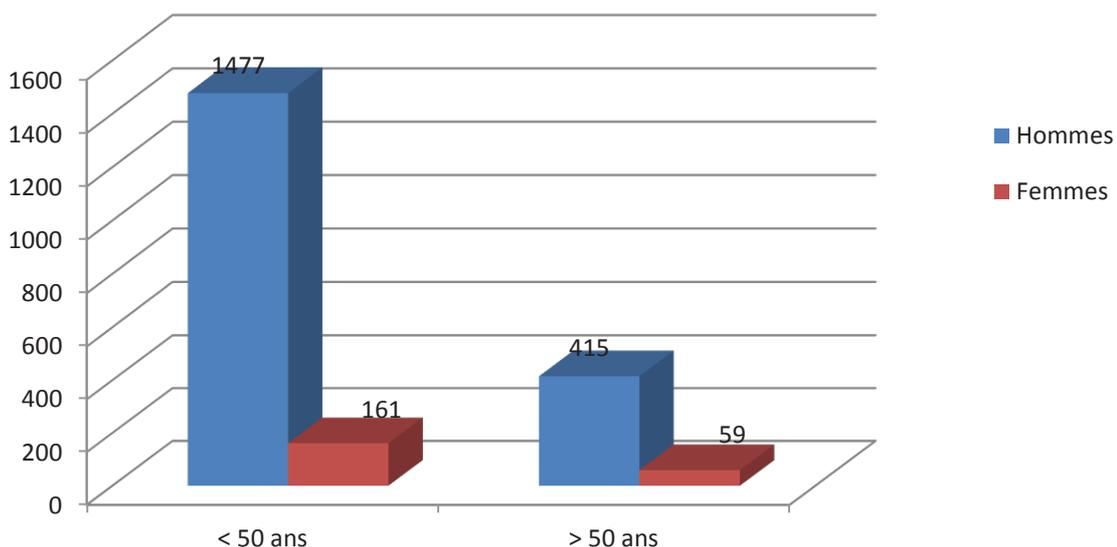
- Participation de différents collaborateurs à la commission régionale de qualification QUALIBAT, au jury de l'innovation du SNED et Présidence de l'AREBTP de Haute Normandie (Association Régionale pour l'Environnement)
- Occamat a engagé un Partenariat avec Constructy's (OPCA de la Construction)

6. Ressources Humaines

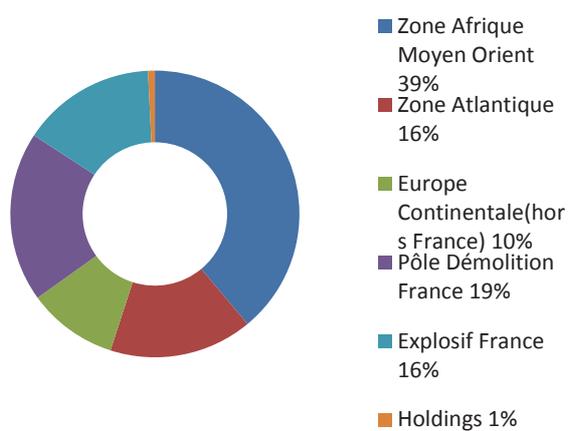
6.1 CHIFFRES Clés (état des lieux de l'effectif):



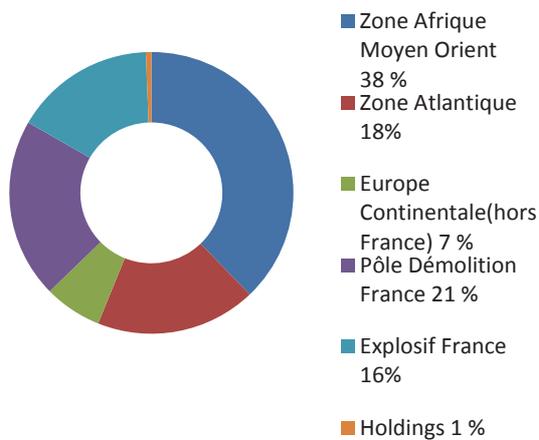
Répartition par âge, Hommes / Femmes du Groupe EPC en 2017



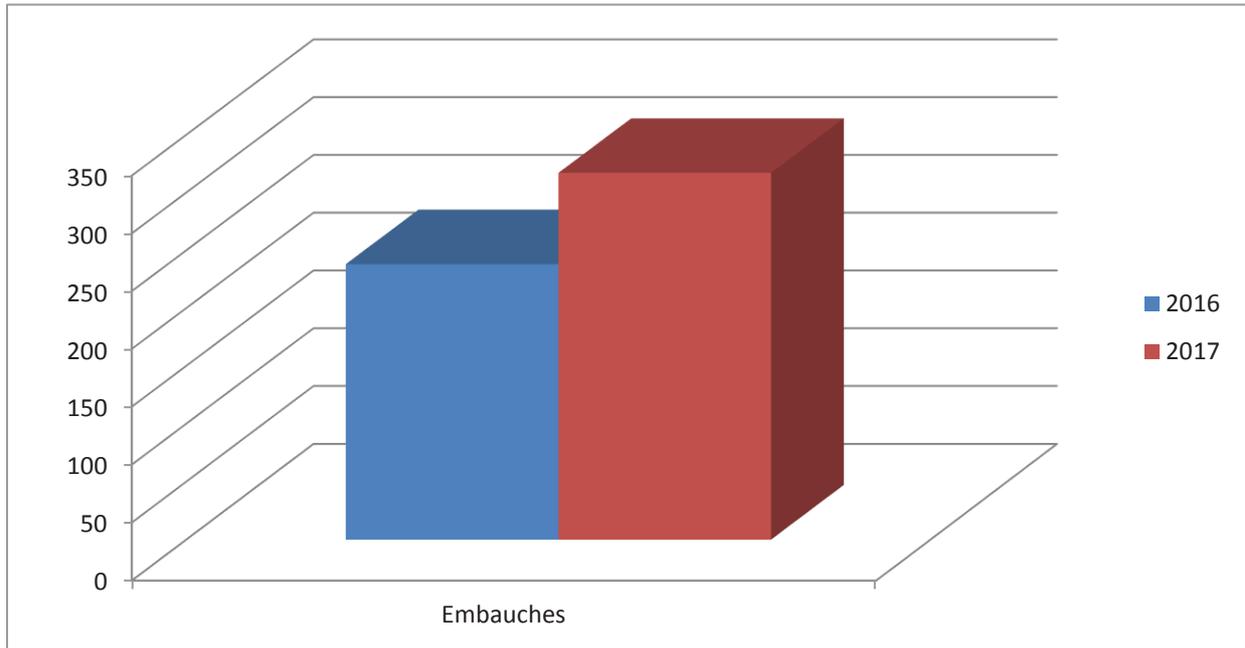
Total du Groupe EPC en 2017



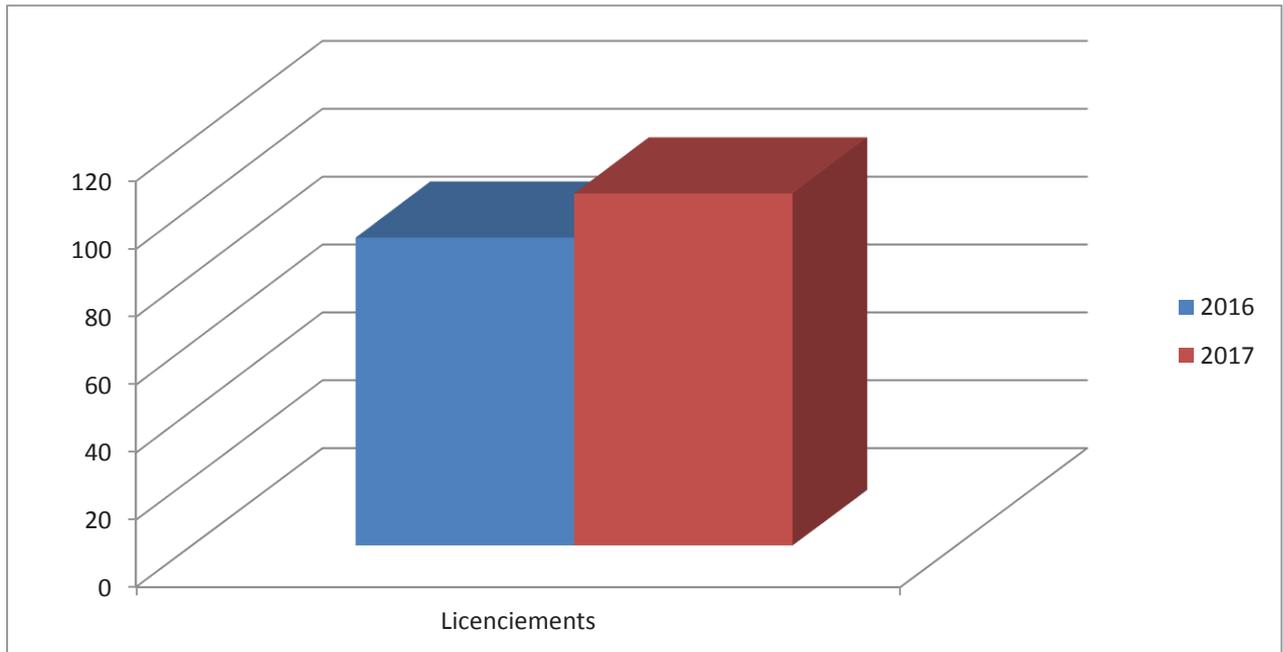
Total du Groupe EPC en 2016



Embauches 2017 :317 embauches 2016 : 238

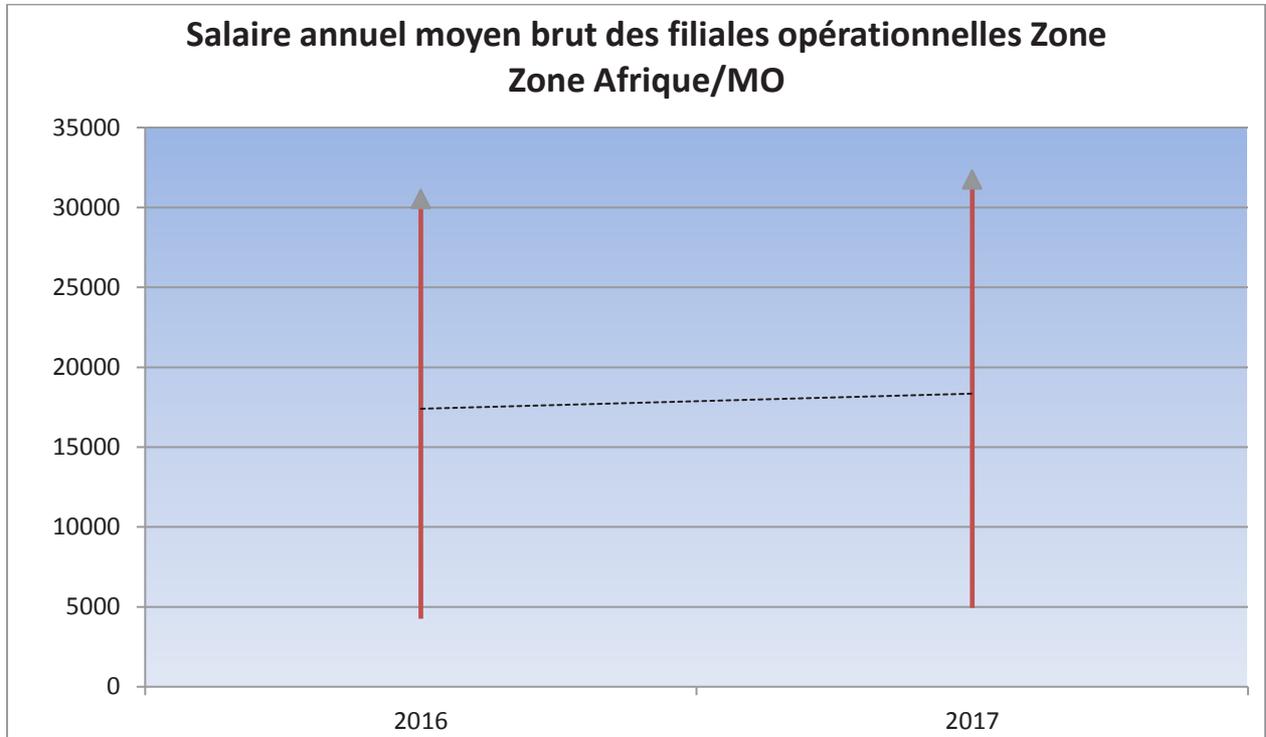


Licenciements 2017 : 104 licenciements 2016 :91

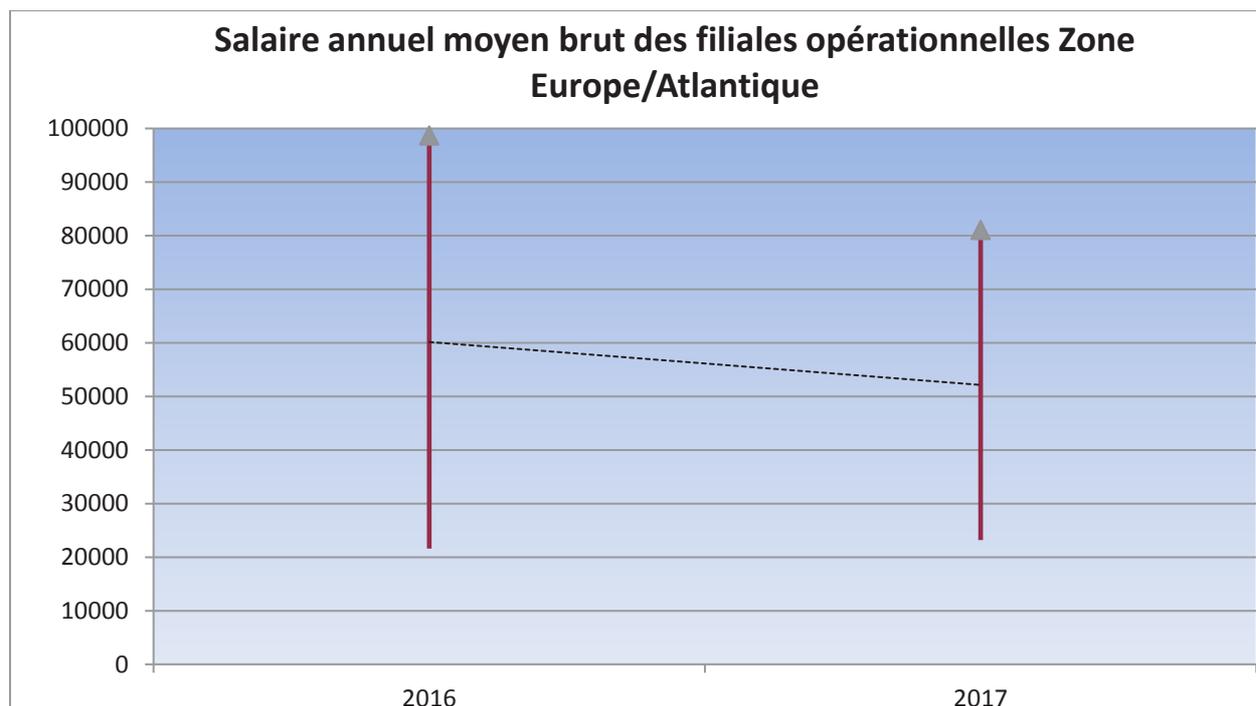


Les rémunérations :

Salaire annuel moyen brut des filiales opérationnelles Zone Afrique/MO, exprimé en euros situés dans une fourchette : de 4 929 € à 31 760 € en 2017 (contre 4 258 € à 30 540€ en 2016)



Salaire annuel moyen brut des filiales opérationnelles zone Europe/Atlantique, exprimé en euros, situé dans une fourchette de 23 200€ à 81 085 € en 2017 (contre 21 600€ à 98 696€ en 2016)



Les rémunérations annuelles des filiales opérationnelles, qui représentent 99 % des effectifs, sont globalement stables en 2017 dans la zone Europe/Atlantique. Elles réaugmentent légèrement dans la zone Afrique/Moyen Orient après la baisse de 2016.

6.2 Formation :

Périmètre France +Royaume Uni

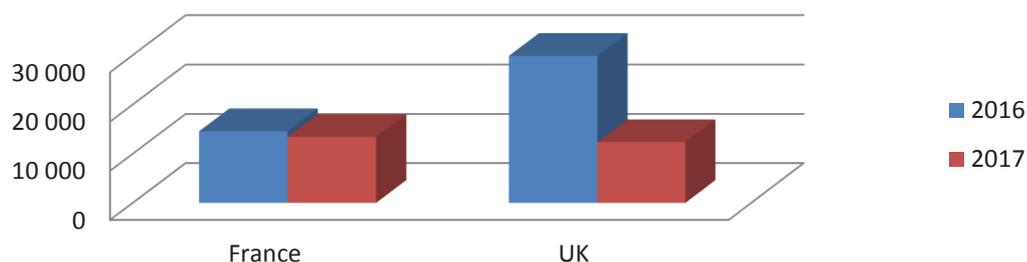
2017 :

- France : **13 444** heures dont Démolition : 7 532 heures
- UK : **12 349** heures incluant les heures de formation du personnel EPC UK ainsi que les heures de formation dispensées dans le cadre de l'activité de centre de formation

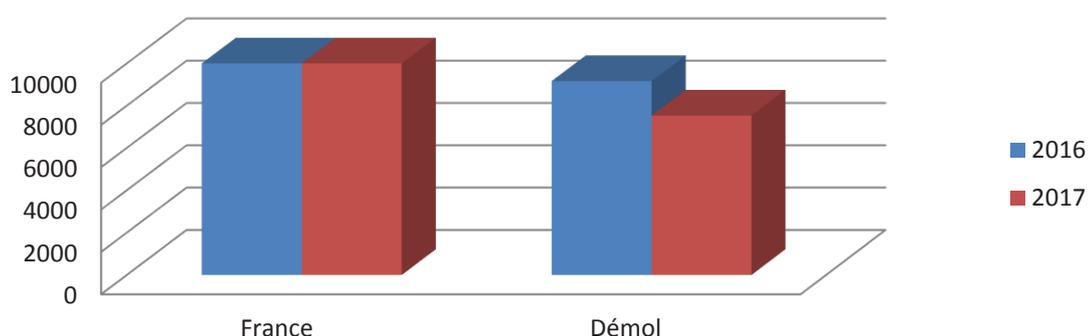
2016 :

- France : **14 584** heures dont Démolition : 9 163 heures (à périmètre constant)
- UK : **29 841** heures incluant les heures de formation du personnel EPC UK ainsi que les heures de formation dispensées dans le cadre de l'activité de centre de formation

Formation: Périmètre France (dont Démol) et Royaume Uni



Formation: Périmètre France et Démol



EPC France a proposé en 2017 6 Contrats de professionnalisation, et 4 Stages de Découverte à des Collégiens,

EPC UK a poursuivi le développement de l'activité du Learning and Development Center inauguré en 2015.

6.3 Egalité de traitement :

Périmètre France + Royaume Uni

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Groupe EPC comptait 10,42 % de femmes en 2017, pourcentage en légère hausse par rapport à 2016

L'application de l'Accord triennal Egalité Hommes/Femmes, signé en novembre 2015 se poursuit chez EPC France : il fixe huit objectifs de progression dans six domaines. La société s'est engagée sur des actions concrètes, chiffrées, inscrites sur un échéancier. Un comité de suivi a été mis en place.

Ceci illustre la volonté du groupe de s'engager dans une démarche pragmatique et pro-active dans ce domaine, dans des domaines d'activités traditionnellement masculines.

Les différentes sociétés du pôle Démolition affichent dans les bureaux et sur les chantiers le texte de loi sur l'égalité Hommes/Femmes au travail.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

EPC France a procédé à l'aménagement d'un poste de travail " Gestionnaire méthode production" suite à la recommandation de la médecine du travail pour un salarié ayant des problèmes auditifs.

Les sociétés du Pôle Démolition sont aussi impliquées dans l'égalité des chances en travaillant en collaboration avec des structures comme des ESAT pour la prise en charge du traitement du linge

Elles recourent également à des CAT et entreprises protégées pour l'achat de produits ménagers et le recyclage du papier (PRODEMO)

Un contrat a été conclu en décembre 2017 par Occamat et 2BR avec un atelier protégé pour l'entretien des espaces verts

Politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe s'inscrit dans un environnement international et multiculturel.

Le Code de Bonne Pratique des Affaires mis en œuvre et diffusé en 2016 met l'accent sur l'Egalité des chances sur la base du mérite et de la compétence

Il rappelle que les décisions relatives au recrutement, à la promotion, au maintien en fonction, à la formation, au perfectionnement et à la rémunération doivent être basées sur les aptitudes, les compétences et l'expérience requises pour effectuer le travail.

Ce Code rappelle également parmi ses principes essentiels la stricte prohibition de la discrimination et du harcèlement sexuel ou moral.

Le Groupe EPC s'engage à fournir et à maintenir un environnement de travail qui protège la dignité de tous. Ne sont en aucun cas tolérés les faits de harcèlement de toute forme et les pratiques discriminatoires, à l'encontre des collaborateurs mais également des fournisseurs, consultants, clients et d'autres personnes avec lesquelles le Groupe entretient des relations d'affaires.

En France, la plupart des recrutements sont confiés à des cabinets spécialisés soumis à des chartes éthiques. Dans le cas de candidatures spontanées le recrutement se déroule dans le cadre de procédures établies. Les postes sont attribués en fonction des compétences, sans discrimination.

Tout acte de discrimination avéré, porté à la connaissance de la direction, fait l'objet d'un entretien et d'une sanction appropriée selon le règlement intérieur

Dans le Pôle Démolition, les questions du racisme, de la discrimination et du harcèlement sont abordées dans le règlement intérieur de chaque structure

6.4 Organisation du temps de travail :

Périmètre France.

Chaque entité se base sur la législation nationale pour l'organisation du temps de travail.

En France les activités sont soumises à la réglementation sur le temps de travail et à la majoration des heures effectuées au-delà de la durée légale du travail (35heures).

Certaines entités ont signé des accords internes : EPC a signé le 23 mai 2017, avec les trois organisations syndicales présentes dans l'entreprise (CGT ,CGC et CFDT), un Accord collectif sur la durée, l'organisation et l'aménagement du temps de travail.

Chez ATD, si l'horaire collectif des chantiers est de 38h, un horaire "été" et un horaire "hiver" sont définis afin de permettre aux salariés de travailler dans des conditions optimales de visibilité (ce qui permet de maîtriser l'accidentologie).

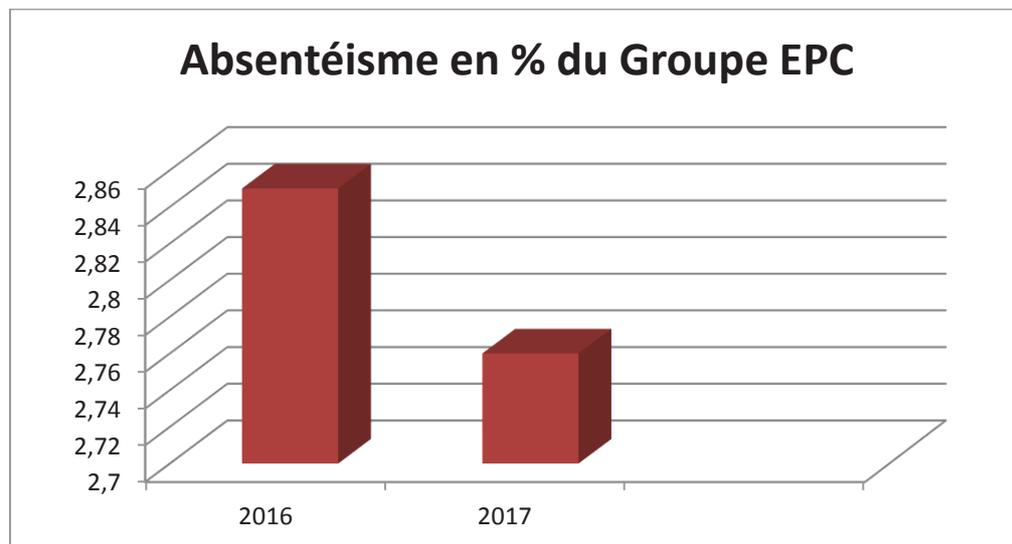
Des conventions de forfait en jours sont négociées avec une partie de l'encadrement et font l'objet d'un entretien annuel conformément aux dispositions de la convention collective.

Une expérimentation, initiée en 2014 se poursuit depuis pour organiser les horaires des chantiers Parisiens sur 4 jours afin de réduire le risque routier.

Absentéisme

L'absentéisme pour l'ensemble du Groupe est en baisse de 3.1 % :

Année	Absentéisme en %
2016	2.85
2017	2.76



6.5 Relations sociales : Dialogue social et Bilan des accords collectifs

Périmètre France

Organisation du dialogue social

Dans le Code de Bonnes Pratiques des Affaires le Groupe EPC reconnaît et respecte le droit pour ses collaborateurs d'établir ou d'adhérer à une organisation syndicale de leur choix.

Le Groupe EPC reconnaît également et respecte, dans le cadre des lois et règlements qui lui sont applicables, le droit de ses collaborateurs, dans le cadre de négociations collectives relatives à la relation de travail, d'être représentés par leur(s) syndicat(s).

Trois organisations syndicales sont présentes chez EPC FRANCE (CFDT, CGT et CFE/CGC). Des accords ont été signés et mis en place ou se sont poursuivis en 2017 : accords sur le Temps de Travail, PEE, CET, accord sur les Accessoires de rémunération.

La politique de l'entreprise est centrée sur le développement de la culture d'entreprise (Esprit d'Equipe). Elle vise à favoriser les comportements positifs en matière de sécurité et de développement du Bien-Etre Le nombre de « messages » a augmenté en 2017.

Au-delà de la sécurité au travail qui reste le critère N°1 dans le groupe EPC, la santé et le bien-être au travail incarnent des objectifs prioritaires

Lors d'un Comité Sécurité Groupe le point a été fait sur les actions mises en place par les filiales de la Démolition : journées de sensibilisation, intervention d'un ostéopathe, ateliers sur la gestion du stress, du sommeil et de l'alimentation. Des groupes de travail réfléchissent à des solutions pour mécaniser ou alléger certaines opérations manuelles (rampes sur camions, robot d'aide à la manutention, exosquelette)

Bilan des accords collectifs

Après la signature d'accords d'intéressement, chez EPC France et Nitrates et Innovation en 2017 l'ensemble des salariés du groupe en France bénéficient d'accords d'intéressement et/ou de participation.

Des Plans d'Epargne Groupe (PEG), couvrent également l'ensemble des salariés français du Groupe EPC depuis 2007. Ils sont actuellement gérés par AMUNDI.

Chaque société entrant dans le périmètre du Groupe est automatiquement intégrée dans ces PEG qui couvrent les activités Explosifs, Forage-Minage et Démolition.

La participation et l'intéressement peuvent être placés dans ces PEG.

Cinq fonds communs de placement (FCPE) sont proposés au personnel du Groupe EPC : l'un monétaire, le second obligataire, le troisième majoritairement en actions, le quatrième diversifié actions/obligations/monétaire et le dernier à rendement solidaire.

Le Groupe EPC continue également de développer une politique de protection sociale, via des contrats responsables, conformément aux lois et réglementations nationales en vigueur dans les domaines de la santé de la prévoyance. Ces contrats sont conclus avec des partenaires différents selon les secteurs d'activité.

6.6 Promotion et respect des stipulations et conventions de l'OIT - Actions en faveur des Droits de l'Homme

Le Groupe EPC exerce ses activités dans le monde entier. Ses collaborateurs sont confrontés à de multiples situations pouvant générer des questionnements relatifs à l'éthique.

Un Code de Bonnes Pratiques des Affaires du Groupe EPC a été mis en place et diffusé en 2016. Il vise, dans le respect des lois et règlements applicables, à créer sur l'ensemble des pays d'implantation et au profit de chacun de ses collaborateurs un socle minimum de règles communes afin notamment :

- d'assurer la conformité des opérations du Groupe, condition de la sécurité opérationnelle et juridique de ses activités, mais également du développement et de la préservation de son image de marque,
- de garantir à chacun des collaborateurs du Groupe les droits minimums dont les principes sont fixés par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail,

Ces règles minimales communes guident les comportements de l'ensemble des collaborateurs du Groupe tant en son sein qu'à l'égard des personnes et entités tierces qui sont en relation avec le Groupe.

Le Code de Bonnes Pratiques des Affaires s'applique :

- à chacune des entités du Groupe EPC,
- à l'ensemble des collaborateurs dans le monde,
- et ce, pour l'ensemble des activités que ce soit en son sein entre ses membres ou avec les tiers (sous-traitants et fournisseurs,)

Par ailleurs, le Groupe EPC souhaite travailler avec des partenaires qui partagent ses valeurs. L'application effective par ses partenaires des principes et règles rappelés par le Code de Bonnes Pratiques est donc un élément important dans le choix des relations d'affaire.

En outre, le Groupe attache une importance particulière au respect :

- des principes posés par la déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ratifiées par la France
- des lois dans le domaine de la lutte contre la corruption

Le Groupe EPC a défini 6 droits essentiels des collaborateurs, inspirés des principes énoncés par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Parmi ces droits essentiels :

Prohibition du travail des enfants

Le Groupe EPC n'accepte en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs l'emploi des enfants. Il est donc fondamental de respecter la limite d'âge légal minimal applicable dans tous les pays d'implantation du Groupe. Dans tous les cas, cet âge minimal, ne pourra être inférieur à celui prévu par les conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail, soit 15 ans, porté à 18 ans pour les travaux dangereux ou particulièrement difficiles.

Prohibition du travail forcé

Le Groupe EPC ne tolère en aucun cas en son sein ou chez ses sous-traitants et fournisseurs, l'usage du travail forcé, c'est-à-dire de travailleurs employés sous la contrainte, la force ou le chantage.

6.7 Lutte contre la corruption

Des règles précises ont été édictées dans le Code Bonne Pratique des Affaires en matière de prévention des conflits d'intérêts, de la fraude et de la corruption

Prévention des conflits d'intérêts

Il existe un conflit d'intérêts lorsque les relations personnelles ou les activités extra-professionnelles d'un collaborateur peuvent entraver son objectivité, son jugement ou sa capacité à agir au mieux des intérêts du Groupe.

Dans cette optique :

- les collaborateurs doivent éviter d'acquérir des intérêts ou de participer à toute activité qui affecterait leur capacité à agir au mieux des intérêts du Groupe,
- les collaborateurs sont invités, dans le cadre d'une Procédure Groupe, à déclarer à leur supérieur les intérêts ou activités professionnels, commerciaux et financiers qui pourraient, à leur connaissance, être perçus comme créant un conflit réel ou potentiel,
- les collaborateurs du Groupe sont invités à veiller à ce que leurs actes et décisions ne soient pas influencés par des intérêts qui pourraient raisonnablement apparaître comme étant en conflit avec ceux du Groupe.

Cadeaux

Certains collaborateurs du Groupe dont les fonctions impliquent des contacts avec des prestataires et fournisseurs existants ou potentiels peuvent être confrontés à une situation de tentative de corruption sous forme de cadeaux. Il leur est demandé d'avoir la plus grande vigilance lorsque des cadeaux leur sont proposés.

Prévention de la fraude

Par fraude on entend tout comportement illégal délibéré visant à s'approprier, détourner, falsifier, dissimuler, omettre ou détruire de l'argent, des biens, des données, des informations appartenant au Groupe. La fraude interne peut détourner des ressources d'une entreprise au détriment de celle-ci et de ses collaborateurs. Afin de préserver l'intérêt du groupe EPC et de ses collaborateurs, le Groupe agira avec la plus grande fermeté contre tout auteur d'une fraude.

Rejet absolu des actes de corruption

Le Groupe EPC considère que les actes de corruption active ou passive, qu'ils s'adressent à des agents publics ou à des collaborateurs d'entreprises privées, sont inacceptables, et ce quels que soient les pays concernés et la situation politique de ces pays.

Dans ce cadre, les règles suivantes s'appliquent :

- il est strictement interdit de proposer ou de verser à un agent public ou à un collaborateur d'une entreprise privée, une commission, un cadeau, un avantage de quelle que nature que ce soit, matériel ou

immatériel, ou un paiement destiné à permettre de réaliser plus vite une formalité routinière, ou obtenir un passe-droit en contradiction avec la loi locale.

- tout paiement doit faire l'objet d'une comptabilisation adéquate conforme aux principes comptables applicables et appliqués dans le Groupe EPC et doit être effectué sur un compte bancaire identifié par écrit.
- il est strictement interdit aux collaborateurs du Groupe d'accepter de la part d'un fournisseur ou d'un tiers, un cadeau ou un avantage de quelle que nature que ce soit, matériel ou immatériel, ou un paiement destiné à permettre l'attribution d'un contrat ou la fourniture d'une prestation

Les valeurs cardinales du Groupe EPC sont résumées dans les lettres composant le mot ESPRIT.

L'Éthique. Agir selon des principes moraux fait partie intégrante de notre ligne de conduite. Nous nous soumettons à un système d'audits exigeant dont le référentiel dépasse les normes de conformité qui nous sont applicables en tant que fabricant, vendeur et prestataire de services travaillant avec des matières dangereuses. Le E, c'est aussi l'initiale d'Expertise.

La Sécurité. C'est notre priorité absolue.

La Passion. C'est ce que nous exigeons de nous-mêmes et de tous ceux avec qui nous travaillons : la passion de réussir, l'envie de toujours s'améliorer, d'aller au-delà des attentes de nos clients et de la communauté.

Le Respect. Le Groupe EPC travaille quotidiennement dans le respect de chacun et de toute chose, particulièrement lorsque nos actions peuvent avoir un effet direct sur l'environnement dans lequel nous vivons.

L'Innovation. Penser de façon innovante, voici ce qui fait le succès du Groupe EPC depuis plus d'un siècle. En plus de notre division spéciale Innovation, nous voulons que chacun contribue à une culture dans laquelle l'innovation est une partie intégrante du service que nous apportons au quotidien à nos clients et à nos partenaires.

Le Travail d'équipe. C'est également un concept qui est à la base de la réputation du Groupe EPC au travers de ses services intégrés et c'est aussi ce qui constitue le terreau de partenariats au long cours, dans les moments heureux comme dans les moments difficiles. Cette attitude, le travail d'équipe, a inspiré « Esprit d'Équipe », une initiative qui encourage une culture du « porter attention à autrui » et ce, à tous les niveaux de l'organigramme.

7. Note méthodologique

L'objectif initial a été de répondre à l'ensemble des 42 thématiques de l'article 225 de la Loi Grenelle 2 de la manière la plus exhaustive possible en prenant en compte les plans d'actions du Groupe.

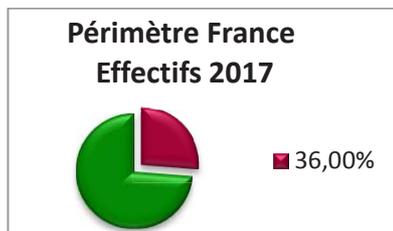
Vous trouverez au paragraphe 8 la table de correspondance correspondant aux différents sujets traités.

7.1 Périmètre:

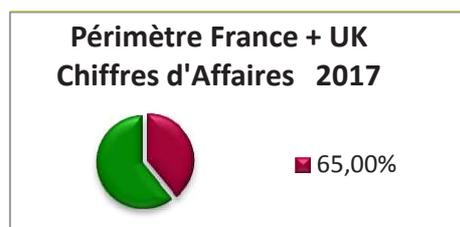
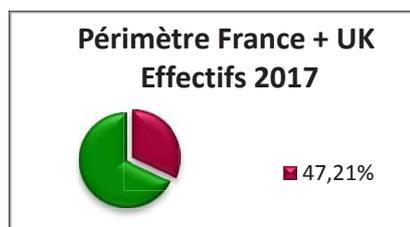
Le périmètre de consolidation du groupe EPC comprend 54 Sociétés, incluant holdings, filiales opérationnelles et JV.

Deux sous- périmètres secondaires ont ensuite été définis Le rapport RSE porte sur l'ensemble du périmètre, sauf mention explicite d'un sous-périmètre.

- Périmètre France : EPC France+ EPC Démolition + EPC Innovation + EPC Holdings



- Périmètre France + UK : Périmètre France+ EPC UK



7.2 Période de Reporting

Sauf exception, les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

7.3 Collecte des données

Deux reportings (un Reporting Social et Sociétal et un Reporting SSE) sont envoyés à chaque entité en novembre 2017. Ces reportings sont ensuite consolidés dans un tableau EXCEL (Reporting Social et Sociétal) et dans un outil dédié au Reporting SSE.

Pour le Reporting Social et Sociétal un glossaire a été établi afin de définir l'ensemble des termes ou indicateurs pouvant être interprétés de manière différente

Les effectifs et leur répartition H/F et ± 50 ans sont issus du reporting de consolidation (chiffres au 31 décembre 2017).

7.4 Glossaire

Embauches	Embauches de salariés par la société (sauf intérimaires, stagiaires, sous-traitants)
Licenciement	Pour tout motif (personnel ou économique)
Salaire moyen	Masse salariale Effectif moyen
Heures de formation	Heures déclarées et payées par l'entreprise
Mode de calcul	Règles d'extrapolation des données : pour toutes données <12 mois, faire une estimation à partir des chiffres de l'année N-1 (règle de 3)
Absentéisme	Sont pris en compte uniquement les jours perdus en maladie ou par accident.
Taux de fréquence	Rapport entre d'une part, le nombre d'accident avec arrêt x 1.000.000 et d'autre part, le nombre d'heures travaillées
Taux de Gravité	Rapport entre d'une part, le nombre de jours perdus pour accident de travail x 1.000 et d'autre part, le nombre d'heures travaillées

7.5 Contrôle et vérification

La revue de données consolidées sur l'ensemble des filiales a été faite par l'Organisme Tiers indépendant.

8. Table de correspondance

Le tableau ci-dessous reprend en détail les thèmes et sous-thèmes du décret d'application de la loi Grenelle (R.225-102-1 du Code du Commerce) et renvoie vers les pages/paragraphes correspondant(e)s du rapport.

1. INFORMATIONS SOCIALES (liste selon article R225-105-1)	Paragraphe
1.A. EMPLOI	
1.A.1. L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	1 et 6.1
1.A.2. Les embauches et les licenciements	6.1
1.A.3. Les rémunérations et leur évolution	6.1
1.B. ORGANISATION DU TRAVAIL	
1.B.1. L'organisation du temps de travail	6.4
1.B.2. L'absentéisme	6.4
1.C. RELATIONS SOCIALES	
1.C.1. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	6.5
1.C.2. Le bilan des accords collectifs	6.5
1.D. SANTE ET SECURITE	
1.D.1. Les conditions de santé et de sécurité au travail	3 et 3.1
1.D.2. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	3.1
1.D.3. Les accidents du travail notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3.4 et 3.5
1.E. FORMATION	
1.E.1. Les politiques mises en œuvre en matière de formation	6.2
1.E.2. Le nombre total d'heures de formation	6.2
1.F. EGALITE DE TRAITEMENT	
1.F.1. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	6.3
1.F.2. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	6.3
1.F.3. La politique de lutte contre les discriminations	6.3
1.G. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES :	
1.G.1. Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	6.5
1.G.2. A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	6.3
1.G.3. A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	6.6

1.G.4. A l'abolition effective du travail des enfants	6.6
2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES (liste selon article R225-105-1)	Paragraphe
2.A. POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE	
2.A.1. L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3.1, 3.2 et 4.1
2.A.2. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	4.2
2.A.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	4.3, 4.4, 4.5 et 4.6
2.A.4. Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Voir Chapitre 6-13 de l'annexe des Comptes Consolidés
2.B. POLLUTION	
2.B.1. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	4.6
2.B.2. La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	4.5
2.C. ECONOMIE CIRCULAIRE	
2.C.1. Prévention et gestion des déchets	4.3
- Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	
- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	N/A
2.C.2. Utilisation durable des ressources	4.4
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	4.4
- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4.4
- L'utilisation des sols	NA -2
2.D. CHANGEMENT CLIMATIQUE	
2.D.1. Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment l'usage des biens et services qu'elle produit	4.6
2.D.2. L'adaptation aux conséquences du changement climatique	N/A - 2
2.E. PROTECTION DE LA BIODIVERSITE	
2.E.1. Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	5
3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE (liste selon article R225-105-1)	Paragraphe
3.A. IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	
3.A.1. En matière d'emploi et de développement régional	5.4
3.A.2. Sur les populations riveraines ou locales	5.4
3.B. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES	
3.B.1. Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	5.5
3.B.2. Les actions de partenariat ou de mécénat	5.3
3.C. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS	

3.C.1. La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	4.7
3.D. LOYAUTE DES PRATIQUES	
3.D.1. Les actions engagées pour prévenir la corruption	6.7
3.D.2. Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	N/A
3.E. AUTRES ACTIONS ENGAGEES, AU TITRE DU 3., EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME	
3.E. Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme.	6.6

SA EXPLOSIFS ET PRODUITS CHIMIQUES

Etats financiers au 31 décembre 2017

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Etabli en EUR					31/12/2017
Nature des indications	Exercice N-4	Exercice N-3	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en EUR)	5 220 400	5 220 400	5 220 400	5 220 400	5 220 400
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	168400	168400	168400	168400	168400
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
d-1) par conversion d'obligations					
d-2) par exercice de droits de souscription					
II. Résultat de l'exercice (en EUR)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 300 187	7 202 952	6 163 890	7 198 077	7 969 456
b) Résultat avant impôts et charges calculées	- 3 655 162	- 1 912 080	3 047 619	6 368 882	5 963 234
c) Impôt sur les bénéfices	-574 326	-992 788	-1 390 057	-556 923	-1 061 802
d) Participation des salariés dûe au titre de l'exercice					
e) Dotations aux amortissements et provisions	- 4 343 366	- 4 341 183	31 412	240 221	501 811
f) Résultat après impôts et charges calculées	1 262 530	3 421 891	4 406 264	6 685 584	6 523 225
g) Résultat distribué au titre de l'exercice	561333	1010400	11571733	2 357 600	
III. Résultat par action (en EUR)					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées	- 18,29	- 5,46	26,35	41,13	41,72
b) Résultat après impôts et charges calculées	7,50	20,32	26,17	39,70	38,74
c) Dividende ordinaire net attribué à chaque action	2,50	4,50	7,00	10,50	
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés	2	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	398 108	118 061	454 429	676 418	559 590
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites...) (EUR)	213 778	72 666	225 717	330 847	302 665

COMPTES ANNUELS

Société : EPC S.A.

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 61 RUE GALILEE 75008 PARIS

Date de clôture : 31/12/2017

SA D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN ACTIF

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	41	17	24	32
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	41	17	24	32
Terrains	4 447	17	4 431	4 431
Constructions	5 433	4 385	1 047	966
Installations techniques, matériel	2	2		
Autres immobilisations corporelles	33	33		
Immobilisations en cours	156		156	36
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	10 071	4 437	5 634	5 433
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	114 965	13 810	101 155	94 211
Créances rattachées à des participations	28 573	8 798	19 774	24 116
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts	281	209	72	63
Autres immobilisations financières	250		250	250
TOTAL immobilisations financières	144 070	22 818	121 252	118 640
Total Actif Immobilisé (II)	154 182	27 272	126 910	124 106
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	52		52	208
Clients et comptes rattachés	2 598	9	2 589	2 178
Autres créances	25 203		25 203	23 871
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	27 801	9	27 792	26 049
Valeurs mobilières de placement	2 478		2 478	2 478
(dont actions propres:)				
Disponibilités	1 872		1 872	2 359
TOTAL Disponibilités	4 350		4 350	4 837
Charges constatées d'avance	43		43	60
TOTAL Actif circulant (III)	32 247	9	32 238	31 154
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	547		547	366
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)	158		158	1
Total Général (I à VI)	187 133	27 280	159 853	155 627

SA D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN PASSIF

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé :)	5 220	5 220
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	2 305	2 305
Réserve légale	522	522
Réserves statutaires ou contractuelles	1 740	1 740
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	59 762	59 762
TOTAL Réserves	62 024	62 024
Report à nouveau	11 140	6 643
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	6 523	6 686
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	710	615
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	87 923	83 493
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	126	1
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	126	1
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	19 000	19 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 668	19 739
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	21 522	19 885
TOTAL Dettes financières	64 190	58 624
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 490	2 545
Dettes fiscales et sociales	251	309
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	6 575
Autres dettes	3 799	4 007
TOTAL Dettes d'exploitation	7 552	13 436
Produits constatés d'avance	30	36
TOTAL DETTES (IV)	71 772	72 096
Ecarts de conversion passif (V)	33	37
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	159 853	155 627

SA D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	6 163	1 806	7 969	7 198
Chiffres d'affaires nets	6 163	1 806	7 969	7 198
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			516	323
Autres produits			1 654	1 546
Total des produits d'exploitation (I)			10 140	9 067
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			11 049	9 292
Impôts, taxes et versements assimilés			294	299
Salaires et traitements			560	676
Charges sociales			303	331
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	347	246
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges			110	97
Total des charges d'exploitation (II)			12 663	10 941
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-2 523	-1 874
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			8 944	7 317
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			517	516
Autres intérêts et produits assimilés			208	201
Reprises sur provisions et transferts de charges			7 000	5 000
Différences positives de change			7	54
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				0
Total des produits financiers (V)			16 677	13 087
Dotations financières aux amortissements et provisions			7 060	4 949
Intérêts et charges assimilées			1 433	1 443
Différences négatives de change			100	15
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			8 594	6 407
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			8 083	6 680
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			5 560	4 806

SA D'EXPLOSIFS ET DE PRODUITS CHIMIQUES
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2017

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	73
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 156
Reprises sur provisions et transferts de charges	2	238
Total des produits exceptionnels (VII)	3	1 467
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5	24
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		73
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	96	47
Total des charges exceptionnelles (VIII)	102	144
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-98	1 323
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-1 062	-557
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	26 819	23 621
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	20 296	16 935
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	6 523	6 686



ANNEXE COMPTABLE
EPC SA

Annexe comptable au bilan avant répartition, de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 dont le total est de 159.853.000 €, et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 26.819.000 € et dégagant un bénéfice de 6.523.000 €.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires s'élève à un montant de 8,0 M€ légèrement en progression par rapport aux 7,2 M€ de 2016. Il s'agit essentiellement d'une refacturation des services rendus au titre des frais de siège.

Le résultat d'exploitation se dégrade passant d'une perte de -1,8 M€ en 2016 à une perte de - 2,5 M€ en 2017. Cette dégradation s'explique par l'augmentation des honoraires non refacturés aux filiales.

Le résultat financier s'établit à 8,1 M€ en nette amélioration par rapport aux 6,7 M€ de 2016 grâce à l'augmentation des dividendes versés par les filiales, notamment EPC Sverige et AREX.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 1,1 M€ lié à l'intégration fiscale, le résultat net est en léger repli avec un profit pour 2017 de 6,5 M€ contre un profit de 6,7 M€ en 2016.

Nouveau financement sénior

EPC a signé le 29 mars 2017 un accord de financement important avec ses partenaires bancaires BNP Paribas (Arrangeur), Société Générale et LCL (co-arrangeurs).

Cet accord prévoit :

- d'une part la mise en place d'un prêt amortissable de 16 M€ d'une maturité de 5 ans. Cette ligne permet notamment de refinancer les dernières échéances du crédit senior actuel.
- d'autre part, la mise à disposition d'un nouveau Crédit Renouvelable Confirmé d'une durée sur 5 ans et d'un montant de 25 millions d'Euros.

La bonne situation financière du groupe a permis d'améliorer les conditions contractuelles. Les taux d'intérêt ont été optimisés et seul le ratio dette nette sur Ebitda ajusté a été maintenu.

Le montant de cette ligne de crédit a été dimensionné afin de permettre au groupe de saisir des opportunités de croissance organique ou de croissance externe. Ces nouveaux financements importants font partie intégrante de la mise en place du plan de développement du groupe EPC en France et à l'international.

Expertise judiciaire

L'expertise judiciaire sollicitée par la société Candel & Partners en octobre 2014 est toujours en cours. L'expert judiciaire a déposé son rapport fin janvier 2018.

2 – EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

3 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

4 – NOTES SUR LE BILAN

Sauf indication particulière, les montants ci-après, sont exprimés en milliers d'Euros.

4.1 – *Etat de l'actif immobilisé*

DESIGNATION	Immob. incorp.	Immob. corporelles	Immob. financières	TOTAL
Valeur brute début	41	9.813	141.523	151.377
Acquisitions, apports, créations		286	4.260	4.546
Cessions et mises hors service		- 28	- 1.713	- 1.741
Transfert de compte à compte				-
Valeur brute fin.....	41	10.071	144.070	154.182

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation).

Les immobilisations financières comprennent des malis techniques consécutifs à des Confusions de Patrimoine d'un montant de 3.390 K€ dont les actifs sous-jacents sont des titres de participation.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles concernent diverses installations et agencements sur notre site de Saint Martin de Crau.

Les immobilisations en cours ont augmenté de 120 K€ et concernent également diverses installations et agencements sur ce même site.

Les sorties d'immobilisations corporelles concernent un bâtiment détruit par un incendie à Saint-Martin de Crau.

4.2 – *Etat des amortissements*

DESIGNATION	Immob. incorporelles	Immob. corporelles	TOTAL
Amort. cumulés début exercice.....	9	4.381	4.390
Reprise s/cession et mises hors service		- 28	- 28
Dotation p/dépréciation linéaire.....	8	84	92
Amort. cumulé fin exercice.....	17	4.437	4.454

TAUX USUELS D'AMORTISSEMENT PRATIQUES

Logiciels	LINEAIRE	12 mois
Constructions		
- Constructions en dur, merlons.....	LINEAIRE	30 ans
- Constructions légères, clôtures, pistes.....	LINEAIRE	12 ans
- Installations et agencements	LINEAIRE	12 ans
Matériel et outillage	DEGRESSIF	8 ans
Installations générales et agencements ...	LINEAIRE	10 ans
Matériel de transport		
- Véhicules	LINEAIRE	5 ans
- Autres.....	DEGRESSIF	5 ans
Matériel de bureau	DEGRESSIF	3 ans
Mobilier de bureau	LINEAIRE	10 ans

4.3 – Participations

	Valeur début d'exercice	Acquisitions Augmentat.	Cessions Diminut.	Valeur fin d'exercice
Titres non cotés	104.783	694		105.477
Autres titres	9.488			9.488
TOTAL.....	114.271	694		114.965

Les acquisitions se décomposent comme suit :

Titres non cotés :

- Souscription 13 500 parts EPC NORVEGE	690
- Acquisition de titres EPC UK	4

4.4 - Créances rattachées à des participations

Leur valeur brute se décompose ainsi :

- GALILEO EXPLOSIVOS.....	4.314
- EPC BELGIQUE	1.357
- EPC MINETECH.....	12.649
- KEMEK US Ltd	2.282
- EPC France.....	578
- MINEXPLO.....	186
- EPC Cote Ivoire	2.629
- EEI.....	225
- MARODYN.....	21
- EPC CANADA	2.989
- 2B RECYCLAGE.....	119
- EPC MAROC	1.224
	28.573

4.5 – Prêts

Il s'agit pour l'essentiel du prêt DFC pour 201 K€, entièrement provisionné.

4.6 – Autres immobilisations financières

Il s'agit de 2 dépôts de garantie BPI pour 150 K€ et 100 K€

4.7 -Filiales et participations (voir tableau joint)

4.8 – Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	29.104	9.884	19.220
Créances rattachées à des participations	28.573	9.486	19.087
Prêts.....	281	248	33
Autres immobilisations financières.....	250	150	100
ACTIF CIRCULANT	27.897	23.984	3.913
Avances et acomptes versés	52	52	
Créances clients et comptes rattachés.....	2.598	2.598	
Fournisseurs débiteurs	-	-	
Créances liées à l'intégration fiscale	410	410	
Créances fiscales IS	4.701	1.250	3.451
Créances fiscales TVA	667	667	
Créances fiscales diverses.....	21	-	21
Conventions de trésorerie	19.117	18.677	440
Créances CODI.....	4	4	
Créance EPC Belgique.....	24	24	
Dividendes à recevoir EPC GABON	254	254	
Autres créances	6	5	1
Charges constatées d'avance	43	43	
TOTAL GENERAL	57.001	33.868	23.133

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Autres emprunts obligataires.....	19.000		19.000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23.668	5.182	18.486
Emprunts et dettes financières diverses.....	10	10	
Conventions trésorerie	21.501	21.501	
Avances et acomptes reçus	12	12	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	3.490	3.490	
Dettes fiscales et sociales.....	251	251	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1	1	
Dettes liées à l'intégration fiscale	3.525	974	2.551
Clients RRR à accorder	167	167	
Charges diverses à payer	102	102	
Autres dettes	15	15	
Produits constatés d'avance	30	30	
TOTAL GENERAL	71.772	31.735	40.037

4.9 – Charges à répartir sur plusieurs exercices

Frais d'émission des emprunts (amortissables sur la durée de l'emprunt correspondant)

	Emprunt bancaire 2013	Emprunt obligataire Micado	Emprunt obligataire Novo	Emprunt bancaire 2017	Total
Coût porté en charges à répartir	597	108	237	436	1.378
Amortissement cumulé au 31/12/2016	- 459	- 91	-26		- 576
Amortissement 2017	- 138	- 17	- 34	-66	- 255
Solde au 31/12/2017	0	0	177	370	547

4.10 – Valeurs mobilières de placement

Il s'agit des 16.102 actions E.P.C. rachetées en bourse pour une valeur de 2.478 k€ selon les dispositions de la loi du 24 Juillet 1966.

4.11 – Capitaux propres

Le capital est composé de 168.400 actions de 31 €. Il existe 29.473 parts de fondateurs sans valeur nominale offrant un droit dans les bénéfices, les réserves et le boni de liquidation.

4.11a – Ecart de réévaluation

Il s'agit de la réserve de réévaluation (1976), non incorporée au capital.

4.11b – Réserves statutaires ou contractuelles

Il s'agit du Fonds Précipitaire des parts qui bénéficiera exclusivement à ces dernières en cas de liquidation de la Société. Son montant s'élève à 1.740 soit 25/75^{ème} du capital social.

4.11c – Autres réserves

Il s'agit du Fonds de prévoyance qui a supporté l'impôt.

4.11d – Tableau de variations des Capitaux Propres

Capitaux Propres au 01/01/2017	83.493
Variation du capital	0
Variation de l'écart de réévaluation	0
Variation des autres fonds propres	0
Variation des provisions réglementées	95
Distribution de l'exercice	- 2.188
Résultat de l'exercice	6.523
Capitaux Propres au 31/12/2017	87.923

4.12 – Etat des provisions

Méthodes d'évaluation des provisions

- Provisions réglementées

Les dotations et reprises ont été pratiquées en application de la législation fiscale en vigueur.

- Provisions pour risques et charges

Leur montant tient compte des événements connus et identifiables permettant une estimation précise des risques et charges.

- Provisions pour dépréciations des immobilisations financières

- Dépréciation des titres :

Les titres de participations figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition hors frais d'acquisition.

Une provision est constatée :

Si la situation nette de la filiale est négative, à hauteur de 100 % de la valeur des titres.

Ou si la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, à hauteur de la différence constatée.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel d'incertitude économique, rendant difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

- Dépréciation des créances rattachées : une provision est constatée quand la situation nette des filiales est négative à hauteur de cette dernière.

- Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Clients : La provision est calculée sur chaque créance hors taxes dont l'ancienneté est supérieure à 12 mois et en fonction de la situation de chaque débiteur, en respect du principe de prudence.

Avances : une provision est constatée à hauteur de la situation nette négative des filiales non couverte par la provision pour dépréciation des créances rattachées.

	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Amortissements dérogatoires	579	96	2	673
Plus values réinvesties	36			36
TOTAL	615	96	2	709
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES				
Provisions pour perte de change	1	125	0	126
TOTAL	1	125	0	126
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES TITRES DE PARTICIPATION				
DEMOKRITE	14.791		7.000	7.791
GALILEO EXPLOSIVOS.....	2.144			2.144
EPC MINETECH.....	2.000			2.000
EPC NORVEGE.....	1.125	751		1.876
Sous-Total.....	20.060	751	7.000	13.811
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
Créance GALILEO EXPLOSIVOS.....	867	370		1.237
Créance EPC MINETECH.....	1.600	5.800		7.400
Créance EEI.....	146	15		161
Sous-Total.....	2.613	1.823		8.798
PRETS				
Prométhée	8			8
Créance D.F.C.....	201			201
Sous-Total.....	209			209
TOTAL	22.882	2.574	7.000	22.882
PROVISIONS POUR DEPRECIATION ACTIF CIRCULANT				
Comptes clients.....	9			9
TOTAL	9		0	9
TOTAL GENERAL	<u>23.507</u>	<u>2.795</u>	<u>7.002</u>	<u>23.507</u>
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
EXPLOITATION				
FINANCIER		2.699	7.000	
EXCEPTIONNEL		96	2	

4.13 – Charges et produits figurant au bilan en « comptes de régularisation »

Charges constatées d'avance :

Nature	Montant	Exercice de rattachement
Assurances	33	2018
Voyages et déplacements	4	2018
Locations	1	2018
Cotisations	5	2018

Produits constatés d'avance :

Nature	Montant	Exercice de rattachement
Assurances	27	2018
Locations	3	2018

4.14 – Tableau des produits à recevoir et des charges à payer

ACTIF

Nature du produit	Poste concerné	Montant
Intérêts courus	Créances rattachées à des participations	1.230
Intérêts courus.....	Prêts	98
Factures à établir.....	Créances clients et comptes rattachés.....	680
TVA sur factures non parvenues...	Autres créances.....	129
Etat Produits à recevoir.....	Autres créances.....	21
Produits à recevoir.....	Autres créances.....	257
Intérêts courus sur conventions ...	Autres créances.....	107

PASSIF

Nature de la charge	Poste concerné	Montant
Intérêts courus	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	561
Intérêts courus sur conventions	Emprunts et dettes financières diverses	11
Factures à recevoir	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.002
Dettes fiscales	Dettes fiscales et sociales	4
Dettes sociales	Dettes fiscales et sociales	25
Etat TVA/ Fact à établir	Dettes fiscales et sociales	76
Clients RRR à accorder	Autres dettes	167
Divers	Autres dettes	102

4.15 – Ecart de conversion - Couverture

	Devise	Poste du Bilan	Montant au 31/12/2017
ACTIF			
Diminution des Créances	Livre Anglaise GBP	Créances rattachées à des participations	6
	Dollar Américain USD		24
	Dollar Canadien CAD		96
Augmentation des dettes			
Différence d'évaluation sur Instrument de trésorerie	Couronne Suédoise SEK		32
TOTAL ACTIF			158
PASSIF			
Augmentation des Créances			
Diminution des dettes	Couronne Suédoise SEK	Emprunts & Dettes Financières diverses	33
Différence d'évaluation sur Instrument de trésorerie			
TOTAL PASSIF			33

Opérations de couverture :

Notre société a couvert une dette en devise de 10 M de couronnes suédoises par un achat à terme de mêmes montant et échéance.

A la clôture, compte tenu de la variation du cours de la SEK, un écart de conversion Passif a été comptabilisé sur la dette et corrélativement une différence d'évaluation sur Instrument de trésorerie figure en écart de conversion Actif.

5 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 – Ventilation du Chiffre d’Affaires

	FRANCE	EXPORT
Produits fabriqués.....		
Autres produits	6.163	1.806
Redevances de marque.....	703	952
TOTAL	6.866	2.758

5.2 – Résultat Financier

NATURE	MONTANT
Produits	
Dividendes	8.944
Intérêts	725
Autres produits financiers.....	0
Différences positives de change	7
Reprise s/ provision pour dépréciation des immobilisations financières .	7.000
Total des Produits Financiers	16.676
Charges	
Intérêts bancaires	1.154
Autres intérêts	279
Pertes de change	100
Dotations aux prov. pour dépréciation des immobilisations financières ...	7.060
Total des charges financières	8.593
RESULTAT FINANCIER	8.083

5.3 – Résultat exceptionnel

NATURE	MONTANT
Moins-value cession immobilisations corporelles	-
Plus-value cession immobilisations financières	-
Produits exceptionnels divers	1
Reprise sur provisions règlementées	2
Dotations aux provisions règlementées	- 96
Charges exceptionnelles diverses	- 5
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 98

5.4 – Ventilation de l’Impôt sur les Sociétés

	Résultat avant impôt	Intégration fiscale moins Impôts Epc SA	Résultat après impôt
Résultat courant	5.560		5.560
Résultat exceptionnel	- 98	+ 1.062	964
Résultat.....	5.462	+ 1.062	6.524

5.5 – Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Déb. exercice	Variation	Fin Exercice
1) <u>Décalages certains ou éventuels</u>			
a. Provisions réglementées			
. Amortissements dérogatoires	579	94	673
b. Charges non déductibles temporairement			
<u>A déduire l'année suivante :</u>			
. Jetons de présence à payer.....	90	10	100
. Plus value latente.....	37	- 36	1
<u>A déduire ultérieurement :</u>			
. Provisions pour risques	2.613	6.185	8.798
2) <u>Éléments à imputer</u>			
Déficit reportable.....	43.827	2.782	46.609
3) <u>Éléments de taxations éventuelles</u>			
Plus-values réinvesties (art. 40).....	36		36

5.6 – Intégration fiscale

Notre Société a constitué un groupe fiscal à compter du 1er Janvier 2006.

Cette intégration a fait l'objet d'une convention d'intégration fiscale signée le 12 Septembre 2006 entre les filiales et notre Société.

Au titre de l'exercice 2016 les membres du groupe fiscal sont donc outre notre Société : 2B RECYCLAGE, AMOVEO, DEMOKRITE, OCCAMAT, OCCAMIANTE, PRODEMO, DEMOSTEN, EPC MINETECH, S.M.A, SONOUVEX, EPC France, ATD, NITRATES & INNOVATION et SIGENCI.

Modalités de répartition de l'impôt dû sur le résultat d'ensemble :

Le principe de répartition retenu est celui dit de « neutralité » : la charge d'impôt supportée par chacune des filiales ne pourra être supérieure à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

E.P.C. est titulaire, à l'égard des filiales bénéficiaires, d'une créance égale à la charge d'impôt constatée sur l'exercice par lesdites filiales.

Les filiales déficitaires ne constatent aucune charge d'impôt, E.P.C. constatant l'économie d'impôt à son niveau. Elles ne sont titulaires d'aucune créance sur E.P.C.

E.P.C. considère comme un gain immédiat l'économie d'impôt réalisée par le Groupe au titre des déficits des filiales remontés, et constate en produit l'économie de trésorerie réalisée au moyen du transfert des déficits fiscaux émanant des filiales du Groupe.

Les économies qui ne sont pas liées directement au déficit (en particulier économie résultant des correctifs ainsi que des crédits d'impôt des sociétés déficitaires) sont constatées, en produit ou en charge, par E.P.C., au fur et à mesure de leur réalisation.

Impact de l'intégration fiscale sur la charge d'impôt de l'exercice :

Impôt comptabilisé	Impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration	Différence
- 1.062	- 72	- 990

6 – TABLEAUX COMPLEMENTAIRES

6.1 – Effectif moyen

Catégories de personnel	Personnel salarié
Cadres	1
TOTAL	<u>1</u>

Ces éléments n'ont pas de signification particulière pour E.P.C., la quasi-totalité du personnel administratif du siège étant salariée de la Société ADEX qui apporte son concours aux sociétés du Groupe.

Régimes de retraite complémentaires

Les mandataires dirigeants sociaux bénéficient d'un complément de retraite par capitalisation à cotisations définies (Article 83) et d'un régime de retraite à prestations définies (Article 39). Ce dernier régime présente un excédent de 871 K€ (avant impôt). Ce surfinancement n'est pas comptabilisé dans les comptes sociaux.

Ces régimes de retraite complémentaires ont été mis en place en 2006.

Un contrat de retraite supplémentaire individuel à cotisations définies et relevant de l'article 82 du Code général des impôts a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2016.

6.2 – Propositions sur l'affectation du résultat (en Euros)

DESIGNATION	ORIGINE	AFFECTATION
Report à nouveau antérieur	11.140.440,91	
Résultat de l'exercice.....	6.512.224,61	
TOTAL	17.652.665,52	
<u>Dividendes</u> :		
- Actions		
- Parts		
<u>Affectations aux réserves</u> :		
Autres réserves		
<u>Report à nouveau</u> :		
TOTAL	17.652.665,52	17.652.665,52

6.3 – Engagements financiers

Engagements donnés

Garantie donnée à :

Garantie partagée entre : Pool bancaire (BNP, Société Générale et LCL) pour notre crédit senior et Novo pour notre émission obligataire Nantissement 100 % des titres EPC France valeur brute.....	19.481
La Société Générale Maroc pour les lignes de crédit ouverte à notre filiale marocaine MARODYN à hauteur de	12.500 K DHM
Caution solidaire et indivise de notre filiale EPC France à QBE Insurance pour les garanties environnementales.....	1.800
Caution solidaire de notre filiale EPC France pour le prêt accordé par la Société Générale à celle-ci.....	38
Caution solidaire de notre filiale EPC France pour des contrats de crédit-baux avec la Société Générale	874
La Société Générale de Banques en Guinée pour les crédits et facilités de caisse ouverts à nos filiales :	
NITROKEMFOR GUINEE à hauteur de	13.768.769 KGNF
et	2.000.000 KGNF
NITROKEMINE GUINEE à hauteur de	15.061.703 KGNF
et	3.000.000 KGNF
La Société Générale de Banques en Guinée pour les crédits et facilités de caisse ouverts à notre filiale EPC GUINEE à hauteur de ..	18.574.016 KGNF
A BNP Paribas Fortis Norway Bank pour la ligne de découvert à notre sous filiale norvégienne EPC NORGE à hauteur de	3.000 NOK
La Banque Internationale pour le commerce et l'Industrie pour le crédit moyen terme accordé à notre filiale EPC GABON à hauteur de	282.801 KCFA
La Banque Al-Inmaa pour la facilité de caisse accordée à notre filiale saoudienne Modern Chemical Services à hauteur de	65.000 KSAR
La Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire pour les crédits accordés à notre filiale EPC Côte d'Ivoire à hauteur de	665 453 KCFA
Fertiberia SA pour les facilités de paiements accordées à notre filiale EPC Côte d'Ivoire à hauteur de	100
La Société Générale de Banques au Congo pour les crédits accordés à notre filiale EPC EXPLO CONGO à hauteur de	116 559 KCFA
Intesa Sanpaolo Spa pour le crédit moyen terme à notre filiale SEI EPC ITALIA SPA à hauteur de	1.065
Fertiberia SA pour les facilités de paiements accordées à notre filiale EPC ESPANA SILEX SL à hauteur de	200

6.4 – Rémunérations des organes d'administration et de direction (en Euros) :

Exercice 2017 : 559 590

Exercice 2016 : 676 419

6.5 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Cette information est fournie dans l'annexe des comptes consolidés du groupe EPC.

6.6 – Inventaire des titres de participation détenus en portefeuille au 31 Décembre 2017 (en Euros)

(Montants nets : brut – provision)

84.997	Actions Démokrite	27.058.000,00
476.555	Actions SONOUVEX	9.423.507,00
320	Actions SMA	272.000,00
10.000	Actions EPC MINETECH.....	0,00
95.134	Actions EPC France	19.481.354,65
2.041	Titres EPC SVERIGE	11.514.675,00
61.858.884	Actions EPC NORDEX.....	7.344.108,16
1.712.357	Actions EXCHEM Plc Ordinaires 50	5.511.151,27
606.929	Actions EXCHEM Plc Deferred 10	473.891,40
1.000.231	Actions S.E.I. EPC ITALIA.....	3.462.049,20
100	Parts EPCapRé	3.000.000,00
39.080	Actions MARODYN	1.781.603,78
116.945	Parts EPC EXPLO MAROC.....	1.504.138,96
56.850	Parts Société EPC CAMEROUN.....	945.074,40
37.500	Actions KEMEK Limited	648.414,32
127	Actions EPC BELGIQUE	909.377,75
39.989	Actions GALILEO EXPLOSIVOS	0,00
350.000	Actions MINING EXPLOSIVES Ltd	464.494,47
439	Actions NITRATES ET INNOVATION.....	644.041,90
262.500	Titres KEMEK US Limited.....	341.249,80
39.998	Parts EPC GUINEE.....	479.000,00
704	Parts EPC GABON.....	374.569,67
1.600	Actions SMG.....	466.461,54
21.740	Parts EPC SENEGAL.....	599.274,83
2.500	NITROKEMFOR GUINEE.....	322.968,00
68.880	Parts EPC CÔTE D'IVOIRE.....	525.034,41
35.500	Parts EPC NORVEGE.....	0,00
	Titres de placement et de participation dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15.245 €. par catégorie de titres ou par participation	7.500,00
	Titres de participation dans les Sociétés Immobilières	57.175,36
	Titres de participation dans diverses sociétés étrangères	154.293,02
	Affectation des malis de confusion	
	Titres EPC France	1.980.082,42
	Titres NITROKEMFOR GUINEE	1.409.498,30
		101.154.989,61

(pour mémoire actions propres : 16.102 actions, valeur nette 2.478.067,92)

6.7 - Société Consolidant E.P.C. :

EJ BARBIER - 61, rue Galilée 75008 PARIS – SIREN 572 040 186

7 – AUTRES

Evolution dans le dossier STIPS TI

Le groupe a eu à subir en 2008 la faillite d'une de ses filiales, la société STIPS TI, et de deux filiales de celles-ci, U2C et Hydrau Meca services.

Comme déjà mentionné dans les précédents rapports financiers, le 26 octobre 2011, EPC SA et sa filiale Demokrite ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Thionville avec les anciens dirigeants des sociétés STIPS TI et U2C, qui sont en liquidation judiciaire depuis le 15 octobre 2008, par le liquidateur de celles-ci.

Le liquidateur a évalué l'insuffisance d'actif à une somme comprise entre 45 et 50 millions d'euros. Dans le cadre de la procédure collective, le groupe EPC a produit pour 15 042 177 € de créances. Ces créances sont intégralement provisionnées depuis le 31 décembre 2008.

Les assignations reprochent essentiellement à EPC SA et Demokrite un prétendu soutien abusif. EPC SA et Demokrite estiment, au contraire, avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef. Elles considèrent que les prétentions, tardives, formulées par le liquidateur de STIPS TI et U2C sont dénuées de fondement. Ses demandes n'ont donc pas fait l'objet de provision particulière dans les comptes du groupe. Au cours du premier semestre 2012, le Procureur de la République de Thionville a ouvert une information judiciaire des chefs d'escroquerie et d'abus de biens sociaux, un juge d'instruction a été désigné, et EPC, Demokrite, Demosten ainsi que STIPS TI se sont constituées parties civiles. Cette information suit son cours.

L'ensemble des parties a demandé et obtenu, par deux jugements du 22 novembre 2012 de la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Thionville, un sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur le volet pénal de l'affaire résultant de l'ouverture de l'information judiciaire. Le sursis a été reconduit depuis lors.

L'ouverture de cette information judiciaire et le sursis à statuer confortent la position d'EPC et DEMOKRITE.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES	CAPITAL	CAPITAUX AUTRES QUE LE CAPITAL avant affectation des résultats	QUOTE- PART du capital détenu (%)	VALEUR COMPTABLE des titres détenus		PRETS ET AVANCES consenties par la société et non encore remboursées	MONTANT des cautions et avais donnés par la société	CHIFFRE D'AFFAIRES hors taxes du dernier exercice écoulé	BENEFICE ou PERTE (-) du dernier exercice clos	DIVIDENDES encaissés par la société au cours de l'exercice	OBSERVATIONS
				Brute	Nette						
				(en milliers de la monnaie locale)							
1. - Renseignements détaillés :											
A - Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
EPC SVERIGE AB Hugelista - 635 02 ESKILTUNA (SUEDE)	204 KSEK	56.199 KSEK	100,00	11.515	11.515					973	1 EUR = 9,8438 SEK
E.P.C. MINETECH 61, rue Gallée - 75008 PARIS	1.000 KEUR	(2.517) KEUR	100,00	2.000	0						
EPC SENEGAL Route de l'Aéroport - Lot n° 82 - Ngor Almadies DAKAR (SENEGAL)	217 400 KXOF	767.810 KXOF	100,00	599	599						1 EUR = 655,957 XOF
EPC _{app} R _o S.A. 31, rue du Puits Romain L-8070 BERTRANGE - LUXEMBOURG	3.000 KEUR	0 KEUR	100,00	3.000	3.000						
EPC CAMEROUN 15, rue Castelnau Prolongée - AKWA-DOUALA (CAMEROUN)	284.250 KXAF	370.056 KXAF	100,00	945	945					130	1 EUR = 655,957 XAF
EPC GABON Galerie Les Jardins d'Ambro - MBOLO - LIBREVILLE - (GABON)	3.520 KXAF	503.315 KXAF	100,00	375	375					84	1 EUR = 655,957 XAF
EPC FRANCE 4 rue de Saint-Martin - 13310 SAINT-MARTIN DE CRAU	7.325 KEUR	5.481 KEUR	100,00	19.481	19.481						
NITROKEMFOR GUINEE Immeuble Cherif Diallo - BO 4044 CONAKRY - REPUBLIQUE DE GUINEE	50 000 KGNF	28.973.000 KGNF	100,00	323	323						1 EUR = 10,852,69 GNF
MINING EXPLOSIVES LIMITED Venture Crescent - Ayraton - Derbyshire DE55 7RA (ANGLETERRE)	350 KGBP	77 KGBP	100,00	464	464						1 EUR = 0,8872 GBP
EPC CANADA 3045 Highway 650 - KIRKLAND LAKE - P2N 3K4 - ONTARIO - CANADA	12.336 KCAD	(11.954) KCAD	100,00	7.344	7.344						1 EUR = 1,5039 CAD
SONOUVEX 61, rue Gallée - 75008 PARIS	7.625 KEUR	82 KEUR	100,00	9.424	9.424						
DEMOKRITE 4, rue Racine - 44000 NANTES	8.500 KEUR	15.669 KEUR	99,99	34.849	27.058					1.400	
SEI EPC ITALIA Via Cefalonia 70 - 25124 BRESCIA - ITALIE	520 KEUR	17.352 KEUR	99,99	3.462	3.462					120	
EPC GUINEE Camayenne Immeuble Fofana - Dixinn - CONAKRY - REP. DE GUINEE	400.000 KGNF	10.819.000 KGNF	99,99	479	479					172	1 EUR = 10,852,69 GNF
GALILEO EXPLOSIVOS Calle GOYA, 18 - MADRID ESPAGNE	481 KEUR	728 KEUR	99,97	2.144							
EPC EXPLO MAROC Angle Rue Faker et Kamel - 20059 CASABLANCA (MAROC)	11.700 KMAD	61.374 KMAD	99,95	1.504	1.504						1 EUR = 11,2218 MAD
EPC BELGIQUE rue du Bois de Huy 5D - 4540 AMAY (BELGIQUE)	62 KEUR	812 KEUR	99,22	909	909					298	
MARODYN Angle Rue Faker et Kamel - 20059 CASABLANCA (MAROC)	4.000 KMAD	22.209 KMAD	97,70	1.782	1.782					244	1 EUR = 11,2218 MAD
EPC UNITED KINGDOM PLC Venture Crescent - Ayraton - Derbyshire DE55 7RA (ANGLETERRE)	990 KGBP	4.493 KGBP	92,57	5.985	5.985						1 EUR = 0,8872 GBP
SOCIETE MINE AFRIQUE 61, rue Gallée - 75008 PARIS	40 KEUR	486 KEUR	80,00	272	272					80	
NITRATES ET INNOVATION 61, rue Gallée - 75008 PARIS	26 KEUR	2.450 KEUR	66,52	644	644					200	
EPC NORGE AS Kobbervikdalen 59 - 3036 DRAMMEN (NORVEGE)	115 KNOK	672 KNOK	61,85	1 876							1 EUR = 9,8403 NOK
B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
KEMEK Maynooth Business Campus - Maynooth co KILDARE (IRLANDE)	683 KEUR	10.814 KEUR	50,00	648	648					1.750	Chiffres consolidés
KEMEK US LIMITED Maynooth Business Campus - Maynooth co KILDARE (IRLANDE)	683 KEUR	(1.878) KEUR	50,00	341	341						
SOCIETE DE MINAGE EN GUINEE 61, rue Gallée - 75008 PARIS	320 KEUR	352 KEUR	50,00	466	466					75	
ARABIAN EXPLOSIVES Ras el Khalmah - (EMIRATS ARABES UNIS)	1.000 KAED	79.651 KAED	40,00	73	73					3.469	1 EUR = 4,4151 AED
EPC COTE D'IVOIRE Imm. Samba Diop - Quartier Millionnaire - YAMOUSSOUKRO - COTE D'IVOIRE	2 016 860 KXOF	(1.589.301) KXOF	17,08	525	525						1 EUR = 655,957 XOF
2. - Renseignements globaux :											
Filiales non reprises au paragraphe 1 - A :											
Filiales françaises (ensemble)					57	57					
Filiales étrangères (ensemble)					81	81					
Participations non reprises au paragraphe 1 - B :											
Dans les sociétés françaises (ensemble)					8	8					
Dans les sociétés étrangères (ensemble)											

Les informations relatives au Chiffre d'Affaires, au résultat, aux avances consenties et avais donnés ne sont pas fournies au regard de leur confidentialité et du préjudice commercial qui pourrait découler de leur divulgation.



**Comptes consolidés 2017
du groupe EPC**



Etats financiers annuels consolidés 2017

SOMMAIRE

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017	4
ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2017.....	5
ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2017	6
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2017	7
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2017	8

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<i>Activités poursuivies</i>			
Produit des activités ordinaires	4.5	329 093	310 012
Autres produits		3 204	3 025
Achats consommés		(149 826)	(133 926)
Autres achats et charges externes	5.1	(81 306)	(78 116)
Variation des stocks d'encours et de produits finis	5.2	347	(136)
Charges de personnel	5.3	(74 746)	(71 476)
Amortissements et dépréciations des immobilisations		(10 021)	(10 421)
Dotations et reprises de provisions		(686)	(1 965)
Autres produits et charges d'exploitation	5.4	(2 988)	(2 484)
Part du résultat des mises en équivalence	6.4	5 636	5 236
Résultat opérationnel courant incluant la part des mises en équivalence		18 707	19 749
Résultat sur cession de participations consolidées		-	-
Autres produits et charges opérationnels	5.5	(1 245)	(794)
Résultat opérationnel		17 462	18 955
Coût de l'endettement financier net	5.7	(2 616)	(2 741)
Autres produits et charges financiers	5.7	(2 421)	(2 586)
Résultat avant impôt		12 425	13 628
Impôt sur les résultats	5.8	(2 644)	(3 270)
Résultat net de l'ensemble consolidé – activités poursuivies		9 781	10 358
Résultat net des activités abandonnées		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé – total		9 781	10 358
Résultat net – part du groupe		9 542	10 245
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		238	113
Résultat par action	5.9	46,99	50,45
Résultat dilué par action	5.9	46,99	50,45

**ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU
31 DECEMBRE 2017**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat net total	9 781	10 358
Ecart de conversion sur sociétés intégrées globalement	(2 002)	(1 256)
Ecart de conversion sur sociétés mises en équivalence	(2 562)	289
Variation des instruments financiers	7	87
Impôts différés sur les éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(2)	(31)
Total des autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(4 559)	(911)
Pertes et gains actuariels	2 830	(8 959)
Impôt différés sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(473)	1 583
Résultat global	7 579	2 071
<i>dont quote-part du Groupe</i>	7 174	2 503
<i>dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	404	(432)

ETAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2017

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
ACTIF			
Ecart d'acquisition	6.1	30 047	30 422
Immobilisations incorporelles	6.2	2 587	1 718
Immobilisations corporelles	6.3	81 412	75 268
Participations dans les mises en équivalence	6.4	20 752	21 883
Autres actifs financiers non courants	6.5	5 299	6 278
Actifs d'impôts différés	6.11	9 414	10 039
Autres actifs long terme		213	159
Total actifs non courants		149 724	145 767
Stocks	6.6	25 955	29 178
Clients et autres débiteurs	6.7	100 761	103 557
Créances fiscales		5 759	5 028
Autres actifs courants		4 144	3 041
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.8	11 004	14 067
Total actifs courants		147 623	154 871
Groupes d'actifs destinés à être cédés	6.17	3 604	-
TOTAL ACTIF		300 951	300 638
PASSIF			
Capital	6.9	5 220	5 220
Réserves		91 739	86 060
Résultat net de l'exercice – part du groupe		9 542	10 245
Capitaux propres part du groupe		106 501	101 525
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		705	328
Capitaux propres		107 206	101 853
Dettes financières non courantes	6.10	44 096	38 516
Passifs d'impôts différés	6.11	1 915	1 833
Provisions pour avantages aux salariés	6.12	17 288	21 613
Autres provisions non courantes	6.13	18 108	17 802
Autres passifs long terme		22	189
Total passifs non courants		81 429	79 953
Fournisseurs et autres créditeurs	6.14	77 417	85 195
Dettes d'impôt		1 395	2 550
Dettes financières courantes	6.10	24 595	22 965
Autres provisions courantes	6.13	3 581	3 427
Autres passifs courants		5 328	4 695
Total passifs courants		112 316	118 832
Total dettes		193 745	198 785
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés			
TOTAL PASSIF		300 951	300 638

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat net consolidé		9 780	10 358
Elim. des parts des mises en équivalence	6.4	(5 636)	(5 236)
Elim. des amortissements et provisions		8 713	10 240
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(105)	(915)
Elim. autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		(37)	(41)
Elim. de l'effet d'actualisation		683	2 080
Dividendes reçus des co-entreprises	6.4.6	5 073	4 372
Elim. des produits de dividendes (hors-groupe)		-	(54)
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		18 471	20 804
Elim. de la charge (produit) d'impôt	5.8	2 644	3 270
Elim. du coût de l'endettement financier net	5.7	3 161	2 741
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		24 276	26 815
Incidence de la variation du BFR	6.15	1 269	(9 177)
Impôts payés		(3 933)	(2 772)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		21 612	14 866
Incidence des variations de périmètre	6.16	(963)	(8 155)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.3	(14 926)	(8 839)
Acquisition d'actifs financiers		(67)	(82)
Variation des prêts et avances consentis		(1 227)	922
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 207	910
Cession d'actifs financiers		-	1 156
Dividendes reçus	6.4.2	-	54
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(15 976)	(14 034)
Emission d'emprunts	6.10	26 342	22 407
Remboursement d'emprunts	6.10	(23 325)	(15 677)
Intérêts financiers nets versés		(3 242)	(2 501)
Transactions entre actionnaires : acquisitions/cessions partielles(1)		(6 576)	(681)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(2 199)	(1 459)
Dividendes payés aux minoritaires		(32)	(51)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(9 032)	2 038
Incidences de la variation des taux de change		(106)	(394)
Autres (2)		(500)	0
Variation de la trésorerie		(4 002)	2 476
Trésorerie d'ouverture	6.8	12 875	10 399
Trésorerie de clôture	6.8	8 873	12 875

(1) Dont remboursement à Davey-Bickford du crédit vendeur sur la cession des titres Sonouvex pour 6 571 K€

(2) Les 500 K€ nantis chez EPCapré ont été reclassés en autres créances financières.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2017

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Actions propres	Réserves consolidées et résultat Part du groupe	Réserves de conv.	Total capitaux propres Part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres
Total au 31 décembre 2015	5 220	(2 478)	94 662	3 064	100 468	662	101 130
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			(6 802)	(940)	(7 742)	(545)	(8 287)
Résultat net de l'exercice			10 245		10 245	113	10 358
Total des produits et charges comptabilisés			3 443	(940)	2 503	(432)	2 071
Dividendes versés			(1 459)		(1 459)	(61)	(1 520)
Variations de périmètre			13		13	(28)	(15)
Autres variations			-		-	187	187
Total au 31 décembre 2016	5 220	(2 478)	96 659	2 124	101 525	328	101 853
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			2 197	(4 565)	(2 368)	166	(2 202)
Résultat net de l'exercice			9 542		9 542	238	9 781
Total des produits et charges comptabilisés			11 739	(4 565)	7 174	404	7 579
Dividendes versés			(2 199)		(2 199)	(27)	(2 231)
Variations de périmètre			1		1	-	1
Autres variations			-		-	-	-
Total au 31 décembre 2017	5 220	(2 478)	106 200	(2 441)	106 501	705	107 206

(1) Les variations de périmètre sont liées à des effets dilutifs ou relatifs d'entités pour lesquelles la méthode de l'intégration globale est maintenue.



Annexe aux états financiers annuels consolidés 2017

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	12
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	12
2.1. Port de Nador	12
2.2. Somair	12
2.3. Nouveau financement sénior	12
2.4. Prise de contrôle de la Société MINEEX au Sénégal.....	13
2.5. Projet de cession d'une partie de la participation d'EPC dans la Joint Venture AREX (EAU).....	13
2.6. Hôtel de la Marine à Paris	13
2.7. UIOM de Strasbourg	14
2.8. Contrat de Minage pour la rénovation du barrage de Kariba en Zambie	14
2.9. Certification ISO 22301 - Continuité d'activité.....	14
3. PRINCIPES COMPTABLES	15
3.1. Principes généraux et normes comptables	15
3.2. Méthodes de consolidation.....	17
3.3. Règles et méthodes d'évaluation.....	20
3.4. Information sectorielle	28
4. INFORMATION SECTORIELLE	29
4.1. Informations comparatives	29
4.2. Résultats sectoriels	30
4.3. Autres éléments sectoriels inclus dans le compte de résultat, sans contrepartie de trésorerie.....	31
4.4. Investissements sectoriels	32
4.5. Etat de Passage de l'information sectorielle publiée au compte de résultat consolidé ..	33
5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	35
5.1. Autres achats et charges externes.....	35
5.2. Variation des stocks d'en-cours et de produits finis au compte de résultat	35
5.3. Charges de personnel	35
5.4. Autres produits et charges d'exploitation.....	36
5.5. Autres produits et charges opérationnels	37
5.6. Frais de recherche et développement	37
5.7. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers.....	38
5.8. Impôt sur les résultats.....	39
5.9. Résultat par action.....	40
6. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	42
6.1. Ecarts d'acquisition	42
6.2. Immobilisations incorporelles	44
6.3. Immobilisations corporelles	45
6.4. Participation dans les mises en équivalence.....	46
6.5. Autres actifs financiers non courants	50
6.6. Stocks et en cours	52
6.7. Clients et autres débiteurs	52
6.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie	53
6.9. Capital	54
6.10. Dettes financières	54
6.11. Impôts différés au bilan.....	57
6.12. Provisions pour avantages aux salariés	58
6.13. Autres provisions.....	61
6.14. Fournisseurs et autres créditeurs	61

6.15. La variation du Besoin en Fonds de Roulement	62
6.16. Incidence des variations de périmètre	62
6.17. Actifs destinés à être cédés.....	63
6.18. Engagements financiers.....	63
7. INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES	63
7.1. Contrôle.....	63
7.2. Relation avec les filiales.....	64
7.3. Rémunération du personnel dirigeant-clé	64
7.4. Transactions avec des parties liées.....	64
8. ABANDONS D'ACTIVITES	66
8.1. STIPS TI.....	66
9. SOCIETES DU GROUPE.....	67
10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	69
11. ÉVENEMENTS POST CLOTURE	69

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le groupe EPC est un groupe international. EPC SA est une société anonyme cotée à la bourse de Paris (ISIN FR0000039026) immatriculée en France. EPC pratique principalement trois activités :

- La fabrication d'explosifs à usage civil et leur mise en œuvre (forage minage),
- La démolition,
- Autres activités diversifiées (produits chimiques).

La société mère, Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques, est une société anonyme française dont le siège social est situé au 61, rue de Galilée, 75008 Paris.

Les comptes consolidés du Groupe EPC au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2018, qui en a autorisé la publication.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1. Port de Nador

Le Groupe EPC à travers sa filiale Marodyn a signé un contrat d'une valeur estimée à 60 Millions de Dirham Marocains avec SGTM et STFA pour la réalisation d'une prestation complète de Forage Minage sur les carrières ouvertes dans le cadre du projet d'agrandissement du port de Nador au Maroc.

Ce contrat d'une durée de 3 ans fait suite aux contrats remportés par le groupe EPC dans le cadre des agrandissements des ports de Tanger et de Safi. Les explosifs et les accessoires de tir nécessaires à cette exploitation seront fournis par EPC Maroc.

2.2. Somaïr

La mine de la Somaïr filiale du groupe Areva au Niger a confié une commande stratégique au groupe EPC. Cette commande vise à augmenter la part de fabrication sur site réalisée par la mine en substitution des explosifs traditionnels, avec pour objectif une réduction des coûts d'exploitation et une amélioration de la qualité des tirs.

Cette commande comprend une part ponctuelle de fourniture d'équipements technologiques avec la formation et la maintenance associées, et un contrat de trois ans pour la fourniture de la matrice nécessaire à la fabrication sur site.

2.3. Nouveau financement sénior

EPC a signé le 29 mars 2017 un accord de financement important avec ses partenaires bancaires BNP Paribas (Arrangeur), Société Générale et LCL (co-arrangeurs).

Cet accord prévoit :

- d'une part la mise en place d'un prêt amortissable de 16 M€ d'une maturité de 5 ans. Cette ligne permet notamment de refinancer les dernières échéances du crédit senior actuel.
- d'autre part, la mise à disposition d'un nouveau Crédit Renouvelable Confirmé d'une durée sur 5 ans et d'un montant de 25 millions d'Euros.

La bonne situation financière du groupe a permis d'améliorer les conditions contractuelles. Les taux d'intérêt ont été optimisés et seul le ratio dette nette sur Ebitda a été maintenu.

Le montant de cette ligne de crédit a été dimensionné afin de permettre au groupe de saisir des opportunités de croissance organique ou de croissance externe. Ces nouveaux financements importants font partie intégrante de la mise en place du plan de développement du groupe EPC en France et à l'international.

2.4. Prise de contrôle de la Société MINEEX au Sénégal

Le Groupe EPC à travers sa filiale EPC Sénégal a pris une participation à hauteur de 70% lui donnant ainsi le contrôle le 24 mars 2017 dans la société MINEEX. Cette société de Forage Minage basée à Dakar réalise un chiffre d'affaires d'un peu plus d'1 M€. Elle travaille essentiellement pour des carrières et des sociétés de travaux publics de premier plan.

MINEEX, qui est propriétaire de plusieurs foreuses, dispose également d'un dépôt d'explosifs particulièrement bien situé qui viendra utilement prendre le relais de l'implantation actuelle d'EPC Sénégal.

Le manager de la société qui reste actionnaire de la structure, apportera un support apprécié aux activités commerciales d'EPC au Sénégal.

2.5. Projet de cession d'une partie de la participation d'EPC dans la Joint Venture AREX (EAU)

Le groupe EPC est entré en négociation pour céder 20% sur les 40% qu'il détient dans la joint-venture AREX. Cette cession a pour objectif, en faisant entrer un nouveau partenaire dans la JV, de sécuriser les moyens d'exploitation de l'entreprise et également de lui permettre de franchir une nouvelle étape dans son développement commercial. Les 20% de titres correspondants ont été reclassés en actifs destinés à être cédés au bilan.

2.6. Hôtel de la Marine à Paris

ATD filiale d'EPC a signé avec le Centre des Monuments Nationaux un marché important dans le cadre de la reconfiguration de l'Hôtel de la Marine à Paris.

Ce chantier d'un montant de plus de 5 Millions d'Euros visant à traiter plus 17 000 m² est d'une nature exceptionnelle :

- un emplacement géographique prestigieux en plein cœur de Paris
- des locaux particulièrement exigus et difficiles d'accès,
- un travail en deux tranches réalisées de manière concomitantes :
 - o les travaux de restauration extérieure (ravalement – pierre de taille, charpente, couverture)
 - o les travaux de curage/désamiantage/déplombage.

ATD sous-traite à SIGENCI (également filiale du groupe) une partie des travaux de désamiantage.

C'est la solide expertise en déplombage et en curage du groupe sur des bâtiments historiques (Hôtel des Invalides, Banque de France, Monnaie de Paris, Imprimerie Sud-Ouest à Bordeaux, etc..), et son expertise des procédures en condition amiante qui ont conforté le Maître d'ouvrage dans son choix de retenir ATD pour cette affaire hors-norme.

2.7. UIOM de Strasbourg

ATD a également signé avec l'Eurométropole de Strasbourg un contrat portant sur la dépollution/dépoussiérage de 30 000 m³ de bâtiments sur le site de l'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères zone Portuaire du Rhin. Ce chantier d'un montant de près de 5 Millions d'Euros comprend :

- 3 000 m² de désamiantage de bardage fibro-ciment
- Le dépoussiérage complet du local four-chaudière
- 300 tonnes d'amiante qui seront inertées
- 30 000 heures d'opérateurs

Ce contrat est intéressant d'un point de vue technique du fait de la présence d'amiante dans les équipements du process. Ces équipements doivent être nettoyés et protégés pour permettre une remise en fonctionnement des chaudières.

Cette opération qui impliquera ATD et SIGENCI va permettre de démontrer à nouveau le savoir-faire du groupe dans la décontamination en condition amiante.

2.8. Contrat de Minage pour la rénovation du barrage de Kariba en Zambie

EPC France a signé un contrat avec la Société RAZEL BEC pour la réalisation d'importants travaux de minage en aval du barrage de Kariba en Zambie, un des plus importants ouvrages d'art en Afrique. Il est financé par l'Union Européenne.

Ce contrat d'un montant de plus de 5 Millions d'Euros pour la part EPC France, vise à prolonger la durée de vie de cet ouvrage en modifiant le profil du bassin en aval du barrage. L'objectif est de modifier l'écoulement de la chute d'eau afin de limiter l'érosion. 300 000 m³ de roche granitique doivent être minés.

Les travaux ne peuvent être réalisés qu'en saison sèche. Ils ont débuté et s'étaleront sur une durée de 3 ans.

Cette commande est le fruit d'une collaboration ancienne entre les équipes d'EPC France et celles de RAZEL BEC. Elle permet de mettre en œuvre à l'international les compétences reconnues du groupe EPC sur ces travaux de minage hautement spécialisés.

2.9. Certification ISO 22301 - Continuité d'activité

Le Groupe EPC a entrepris depuis 3 ans de mettre en place un plan de continuité d'activité.

L'objectif est d'assurer à ses clients, à ses actionnaires et à ses collaborateurs, le maintien des activités critiques face à des événements déstabilisants par un mode de gestion de la continuité d'activité qui va permettre de gérer, dans les meilleures conditions, le retour au fonctionnement normal pour chaque activité critique identifiée.

Une étape importante, et qui concerne l'ensemble du groupe, a été franchie en Novembre 2017 avec la certification ISO 22301 des 5 activités suivantes :

- Chaîne approvisionnement groupe
- Traçabilité des produits (Euro i Trace)
- Suivi de la note financière groupe
- Maintien des fonctions clés
- Soutien aux expatriés / voyageurs et le suivi de leur sécurité.

L'obtention de cette certification est un gage fort de pérennité pour les clients et partie prenante qui font confiance au groupe EPC.

3. PRINCIPES COMPTABLES

3.1. Principes généraux et normes comptables

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

3.1.1. Conformité aux normes comptables

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe EPC a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

3.1.2. Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2017 sur l'information financière présentée :

- Amendements à IAS7 « Etat de flux de trésorerie » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2017
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes »
- Amendements à IFRS 12 « Amélioration des normes annuelles 2014-2016 ».

3.1.3. Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés mais ne sont pas applicables au 31 décembre 2017 et n'ont pas été adoptés par anticipation :

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ne sont pas applicables au 1er janvier 2017 et n'ont pas été adoptés par anticipation :

Normes et amendements adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2017 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2018 ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 ;
- Amendements à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2018
- IFRS 16 « Contrats de locations » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er Janvier 2019

Normes non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2017 :

- Amendements IFRS10 et IAS28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise »
- Amendements à IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » d'application obligatoire au plus tard à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2018
- Amélioration annuelle des IFRS (cycle 2015-2017)
- IFRIC 22 « Transaction en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » d'application obligatoire à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2018
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » d'application obligatoire à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2019
- Amendements à IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé avec une pénalité symétrique » d'application obligatoire à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2019
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une co-entreprise » d'application obligatoire à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2019

Le Groupe est en cours d'évaluation des impacts des normes IFRS 9 et IFRS 16.

La première application d'IFRS 15 au 1er janvier 2018 :

La norme IFRS 15, portant sur la comptabilisation du revenu, introduit un nouveau modèle de comptabilisation des produits pour les contrats conclus avec des clients. Elle remplacera les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations associées sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Le Groupe a finalisé les travaux d'analyse destinés à identifier les impacts potentiels de la norme IFRS 15 sur chacun de ses métiers, effectués sur la base d'une revue des contrats majeurs ou représentatifs de chacune de ses activités.

La norme IFRS 15 base la reconnaissance du revenu sur le transfert de contrôle alors que la norme IAS 18 actuellement appliquée base la reconnaissance du revenu sur le transfert des risques et avantages. L'essentiel du revenu de l'activité explosif provient de la vente de produits. Pour cette activité, le transfert de contrôle intervient au même moment que le transfert des risques et avantages. L'impact de l'application de la norme IFRS 15 sur cette activité sera donc marginal.

Dans l'activité démolition, si le principe de dégagement du chiffre d'affaires et de la marge à l'avancement n'est pas remis en cause, le calcul de l'avancement exclura désormais les flux liés au traitement et à la revente de matériaux associés aux contrats, entraînant une différence de cadencement de la constatation du chiffre d'affaires et de la marge.

La mise en œuvre d'IFRS 15 conduira également le Groupe à reconnaître le chiffre d'affaires de certaines prestations de services à un rythme différent de celui d'aujourd'hui. Il ne s'agit toutefois que d'un décalage dans le temps de la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge, l'économie du contrat restant inchangée.

Différentes typologies de rémunérations variables existent par ailleurs au sein des contrats du Groupe mais les analyses réalisées n'ont pas mis en avant de divergences significatives par rapport aux traitements actuels.

Enfin, le groupe n'a pas dans ses contrats de composante financière significative qui l'obligerait à faire un reclassement entre le revenu et les résultats financiers.

Par conséquent, au vu des premiers chiffrages réalisés, les impacts attendus de la première application de cette norme ne devraient pas être significatifs.

3.2. Méthodes de consolidation

3.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de la Société Anonyme d'Explosifs et Produits Chimiques ainsi que ceux de ses filiales, sociétés associées et co-entreprises. Cet ensemble forme le Groupe.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle, c'est-à-dire lorsque le groupe détient le pouvoir sur ces entités, qu'il a une exposition ou des droits sur leurs rendements variables et lorsqu'il a la capacité d'agir sur leurs rendements. Les états financiers des filiales sont consolidés en suivant la méthode de l'intégration globale, et les intérêts minoritaires sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupes, y compris les profits, pertes et dividendes, est éliminé en consolidation.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée lors de la détention, directe ou indirecte par le biais de filiales, de 20% à 50% des droits de vote. Les états financiers des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations dans des entreprises associées sont présentées sur une ligne distincte du bilan. Les quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence, et le résultat de sortie de ces participations, sont présentés séparément dans le compte de résultat. Les quotes-parts de mouvements des capitaux propres des entreprises associées sont constatées directement en capitaux propres.

Co-entreprises

Les états financiers des co-entreprises, c'est-à-dire les entités dont le contrôle de l'activité économique est partagé entre deux parties ou plus, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à l'application IFRS 11.

3.2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement,
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement (utilisé uniquement dans l'information sectorielle qui utilise l'intégration proportionnelle),
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

3.2.3. Conversion en monnaies étrangères

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ».

Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euro au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

3.2.4. Activités abandonnées ou en cours de cession et actifs non courants détenus en vue de la vente

Les éléments du compte de résultat relatifs aux activités abandonnées sont présentés sur une ligne isolée pour toutes les périodes présentées. Une activité abandonnée est une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables et qui représente une ligne d'activité ou une zone géographique distincte.

Les groupes d'actifs et passifs dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les 12 mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

3.2.5. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par IFRS3 Révisée – Regroupement d'entreprises.

Les coûts de restructuration et les autres coûts de l'entreprise acquise consécutifs au regroupement et qui répondent à la date de l'acquisition aux critères de constitution de provisions fixés par la norme IAS 37 sont inclus dans les passifs acquis ; les coûts engagés ultérieurement à la date d'acquisition sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel de la période au cours de laquelle ils sont encourus ou lorsqu'ils répondent aux critères de la norme IAS 37.

L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs enregistrés constitue l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou co-entreprises sont enregistrés sur une ligne séparée du bilan (note 6.1). Les écarts d'acquisition relatifs aux entreprises associées sont compris dans la valeur comptable de la participation et sont pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif.

A l'inverse, si la quote-part des actifs et passifs en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en profit.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition ; au-delà de ce délai, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques (ajustement du prix, corrections d'erreur).

Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissements récurrents, mais des pertes de valeur sont constatées si cela s'avère nécessaire sur la base des résultats des tests de perte de valeur.

Pour la réalisation des tests de perte de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils se rattachent en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe.

Les UGT auxquelles un écart d'acquisition est affecté font l'objet de test de perte de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

Une perte de valeur sur un écart d'acquisition a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise.

3.3. Règles et méthodes d'évaluation

3.3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites
- l'évaluation des impôts différés
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
- l'évaluation des coûts de démantèlement, décontamination et de remise en état des sites

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3.3.2. Perte de valeur des actifs

Des tests de perte de valeur sont effectués systématiquement au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, ou plus souvent s'il existe un indice de perte de valeur.

Des tests sont effectués dès qu'il existe un indice de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie.

Les indices de perte de valeur suivis par le Groupe sont de deux types :

- Externes : matières premières, taux d'intérêts, modification substantielle du contexte réglementaire.
- Internes : incident majeur d'exploitation, baisse d'activité durable, modifications substantielles des conditions et autorisation d'exploitation.

Lorsque le montant recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieur à la valeur nette comptable des actifs rattachés à l'UGT, une perte de valeur est constatée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre, la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie générés par l'UGT, augmentée, le cas échéant, de sa valeur de sortie à la fin de sa durée d'utilité prévue, et la juste valeur diminuée du coût de cession.

Une UGT est définie comme étant le plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe. Elle inclut les écarts d'acquisition qui lui sont attribuables.

Au 31 décembre 2017 le groupe compte 3 UGT nommées comme suit :

- Zone Europe - Amérique (France / Royaume-Uni / Scandinavie / EPC Innovation / Benelux / Etats-Unis / Canada / Italie),
- Zone Démolition (France),
- Zone Afrique Moyen Orient (Guinée Conakry, Sénégal, Cameroun, Gabon, Maroc, Côte d'Ivoire)

Les goodwill sont testés au niveau des UGT.

3.3.3. Reconnaissance du produit des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est constitué par les ventes et les prestations de services à des tiers, déduction faite des remises et rabais commerciaux ainsi que des taxes sur les ventes, et après élimination des ventes intragroupe.

Ventes de biens

Les ventes de biens sont enregistrées lorsque les principaux risques et avantages sont transférés à l'acheteur, ce qui coïncide généralement avec le transfert de propriété.

Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont enregistrés une fois que le service est rendu ou sur la base d'un pourcentage d'avancement sur la durée du contrat.

Contrats de construction

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable que le contrat sera rentable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés en fonction de l'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement des travaux est déterminé suivant les méthodes suivantes, en fonction de la nature du contrat :

- (1) le rapport existant entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat ;
- (2) l'examen des travaux exécutés; ou
- (3) l'achèvement, en termes physiques, d'une partie des travaux du contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut être estimé de façon fiable :

- les produits ne sont comptabilisés que dans la limite des coûts encourus qui seront probablement recouvrables,
- les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Dans le cas où les prévisions de fin d'affaire sur les contrats de construction font ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement en résultat.

3.3.4. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent les éléments suivants :

- Production immobilisée
- Subvention d'exploitation
- Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat de l'exercice
- Produits de cession d'immobilisations et de titres consolidés
- Autres produits, dont résultat bénéficiaire sur opérations faites en commun

Les autres charges d'exploitation comprennent les éléments suivants :

- Valeur nette comptable des immobilisations et titres consolidés cédés
- Impôts et taxes
- Autres charges, dont pertes sur opérations faites en commun

3.3.5. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- Les charges et produits d'intérêt relatifs à l'endettement net consolidé, lequel se compose des emprunts bancaires, des emprunts obligataires privés, des dettes liées aux contrats de location financement et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.
- Les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement
- La composante financière du coût des régimes de retraite (charge d'intérêt et rendement attendu des actifs du régime)
- La désactualisation des provisions pour décontamination, démantèlement et dépollution
- Les dépréciations durables et les résultats de cession des titres disponibles à la vente
- Les dividendes reçus des participations non consolidées (les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi).
- Les profits et pertes de change résultant des opérations de financement, y compris le cas échéant les effets de la comptabilité de couverture.

3.3.6. Autres produits et charges opérationnels

Pour assurer une meilleure lisibilité de la performance de l'entreprise, Le groupe présente un agrégat intermédiaire "résultat opérationnel courant" au sein du résultat opérationnel, excluant les éléments qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, de leur fréquence et/ou de leur importance relative. Ces éléments, enregistrés en "autres produits opérationnels" et "autres charges opérationnelles", comprennent notamment :

- Les charges des plans de restructurations ou de désengagement d'activités approuvés par la direction du groupe
- L'impact des variations de périmètre
- Le résultat positif ou négatif des litiges sortant de l'exploitation normale du groupe

3.3.7. Impôts sur les résultats

La CVAE est une cotisation assise sur la valeur ajoutée produite par les entités françaises. Le Groupe considère que la valeur ajoutée, base de calcul de la CVAE, est un agrégat intermédiaire du résultat net et comptabilise donc la CVAE comme un impôt sur le résultat.

3.3.8. Contrats de location

Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés en charge dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.
Les revenus locatifs sont comptabilisés en produits de façon linéaire.

Contrats de location financement

Les contrats de location financement pour lesquels le Groupe est preneur sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux au plus faible de la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location (au taux d'intérêt implicite du contrat). Les paiements sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette.

3.3.9. Immobilisations incorporelles

Frais de développement

Les dépenses relatives à un projet de développement sont capitalisées s'ils répondent aux six critères suivants :

- fiabilité technique,
- intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'actif,
- probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne),
- disponibilité de ressources financières nécessaires à l'achèvement,
- fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les frais de développement capitalisés sont ensuite amortis sur la durée probable de vie de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service.

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée :

- s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise
- si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant la méthode linéaire sur une durée d'utilité comprise entre 12 mois et 5 ans.

3.3.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants, et sur la durée d'utilité estimée des biens.

Les durées d'amortissement retenues par le Groupe sont les suivantes :

Constructions en dur, merlons	Linéaire 30 ans
Constructions légères, clôtures	Linéaire 15 ans
Matériels et installations de fabrication	Linéaire 12 ans
Installations réseaux (eau, vapeur, électricité, surveillance...)	Linéaire 12 ans
Réservoirs et citernes fixes	Linéaire 12 ans
Foreuse, Pelles, Chargeuse	Dégressif 7 ans, coef 2.1, sur 80% de la valeur brute
Châssis Unité Mobile de Fabrication	Dégressif 10 ans coef 3
Body Unité Mobile de Fabrication	Linéaire 10 ans

3.3.11. Provisions pour démantèlement décontamination

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites de production du Groupe, les coûts correspondant ont été estimés et activés. La provision est comptabilisée initialement à la mise en service de l'immobilisation en contrepartie du coût de revient amortissable de l'immobilisation.

Les coûts de démantèlement décontamination constituent une obligation immédiate, qui se traduit dans les comptes consolidés par une augmentation de valeur des actifs et enregistrement d'une provision correspondante.

Les provisions environnementales sont calculées selon un modèle qui évalue les coûts de démantèlement, de décontamination et de dépollution des sols. La provision est calculée site par site et est estimée à partir de la valeur actuelle des coûts attendus des travaux concernés, en fonction de l'étude historique des activités réalisées sur le site. Ces éléments sont systématiquement affinés et mis à jour à travers des campagnes de prélèvement réalisées par un organisme extérieur. Le montant est évalué sur la base des retours d'expérience réalisés sur des sites du groupe. Les opérations effectuées chaque année permettent de mettre à jour les bases de calcul. Ces coûts font l'objet d'une actualisation calculée en fonction de la durée de vie estimée des lignes de production et des sites industriels.

3.3.12. Provisions pour dépollution

Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan).

Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges lors de leur réalisation. Les coûts de dépollution constituent une obligation progressive qui se traduit dans les comptes consolidés par une provision.

3.3.13. Immeubles de placement

Le Groupe EPC n'est pas propriétaire d'immeubles de placement.

3.3.14. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers correspondent aux titres de participations non consolidées et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participations non consolidées représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées en raison de leur caractère peu significatif.

Une perte de valeur est constatée en résultat financier en cas de baisse durable de leur valeur, déterminée sur la base des critères financiers appropriés à la situation de chaque société, tels que la quote part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Les créances rattachées à des participations sont dépréciées lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur au bilan.

3.3.15. Instruments financiers dérivés

Afin d'atténuer le risque de volatilité des devises étrangères et de réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe peut avoir recours à des instruments financiers. Le Groupe applique les principes comptables spécifiques de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et le risque couvert remplissent les conditions requises pour en permettre l'utilisation.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80 et 125%.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat
- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

La valeur de marché des instruments financiers est généralement déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeur nationale ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur se fonde sur des estimations réalisées à l'aide de techniques d'actualisation ou autres.

3.3.16. Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé selon la méthode FIFO (premier entré premier sorti), ou au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main d'œuvre directe et une portion adéquate des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normales.

3.3.17. Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Pour les contrats d'affacturage ne répondant pas aux critères de décomptabilisation de la norme IAS 39, le retraitement de l'affacturage est opéré. Le poste « Clients » est corrigé des créances cédées et le poste « Dettes financières court terme » enregistre la dette contractée auprès de l'établissement financier.

3.3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les valeurs mobilières de placement.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois. Ils sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier de la période.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

3.3.19. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

3.3.20. Coûts d'emprunts

L'amortissement des frais d'émission sur la durée de vie des emprunts existants est réalisé de manière linéaire, l'écart par rapport à une méthode actuarielle étant peu significatif.

3.3.21. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables, dans la mesure où il est probable que le Groupe dispose de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces déficits pourront être imputés.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

3.3.22. Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés à leur juste valeur, qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

3.3.23. Avantages au personnel

Le Groupe propose à ses salariés différents régimes de retraite, des indemnités de fin de contrat et d'autres avantages, qui dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chacune des filiales.

Les indemnités de fin de contrat correspondent généralement à des montants calculés sur la base de l'ancienneté du salarié et de son salaire annualisé à l'âge du départ à la retraite ou à la fin du contrat.

3.3.24. Obligations en matière de retraites

Régimes à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charges le paiement des cotisations lorsqu'elles sont encourues. Le complément de retraite par capitalisation à cotisation définies (Article 83) mis en place chez EPC en 2006 se poursuit sur l'exercice.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de départ en retraite sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS19R « Avantages du personnel », par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Lorsque les engagements relatifs aux avantages au personnel sont financés par des fonds externes, ceux-ci sont pris en compte à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations, ainsi que l'écart entre le rendement attendu à long terme des investissements des fonds de pension et le rendement réellement obtenu sont traités comme des gains et pertes actuariels, et enregistrés en capitaux propres sur l'exercice.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges. L'effet des modifications de plans sur les obligations des sociétés du Groupe est généralement reconnu au compte de résultat.

3.3.25. Paiements en actions

Néant

3.3.26. Provisions

Conformément à IAS 37, les provisions sont constatées lorsque :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

3.3.27. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue. Les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif, en « Autres produits ».

Les subventions liées au résultat sont présentées en tant que crédit au compte de résultat dans la rubrique « autres produits », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

3.3.28. Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes au cours de la période durant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

3.3.29. Exposition aux risques financiers

Risque de change

Afin d'atténuer le risque de change, le Groupe a parfois recours à des contrats à terme. La comptabilisation de ces instruments est décrite en note 3.3.15.

Risque de Crédit

En matière de risque client, le portefeuille est suffisamment large pour considérer que ce risque ne constitue pas un enjeu significatif. Le recours à des bases de données externes d'analyse du risque est pratiqué régulièrement.

Risque de liquidité

La Direction Financière du Groupe s'assure auprès des diverses filiales de la mise en place des ressources financières suffisantes pour faire face au risque de liquidité.

Depuis 2014, il a été mis en place une centralisation de trésorerie pour les filiales françaises. Des contrats d'affacturage ont également été signés en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Espagne pour participer à une meilleure gestion de ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Dans un contexte de taux d'intérêt faible, le groupe a décidé de convertir ses emprunts ayant les échéances les plus longues de taux variable à taux fixe en utilisant des swaps de taux. Les emprunts bancaires en place dans le groupe restent néanmoins majoritairement à taux variable.

3.3.30. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe sont régulièrement suivis par les filiales et la Direction Financière du Groupe. Ce processus prévoit la transmission des informations relatives aux engagements donnés suivants :

- Effets escomptés non échus
- Avals et cautions
- Garantie d'actif et de passif
- Hypothèques & nantissements
- Autres engagements

3.4. Information sectorielle

Le groupe a décidé de maintenir dans l'information des segments opérationnels la consolidation des sociétés Arabian Explosives, Kemek, Kemek US, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée, EPC-B SCRL et Société de Minage en Guinée selon la méthode de l'intégration proportionnelle en conformité avec l'information produite dans son reporting interne.

4. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 – *secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisée pour les états financiers consolidés.

La variation à périmètre et taux de change constant est calculée en convertissant les chiffres 2016 aux taux de change moyen mensuel 2017 et en ajoutant (ou retranchant) aux chiffres 2016 les entrées (ou sortie) de périmètre.

AREX est pris en compte dans l'information sectorielle à 40% conformément au pourcentage actuel de détention.

Les zones sont présentées de la manière suivante :

- Zone 1 – Europe - Amérique
- Zone 2 – Afrique, Moyen Orient

Elles comprennent les activités explosifs forage minage et démolition.

4.1. Informations comparatives

4.1.1. Produit des activités ordinaires publié, par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice	Exercice	Variation
	2017	2016	%
Zone 1 - Europe - Amérique	282 545	265 302	6,50 %
Zone 2 - Afrique Moyen Orient	79 739	75 018	6,30 %
Total	362 284	340 320	6,45%

En 2017, le portefeuille de clientèle reste particulièrement diversifié dans l'ensemble des domaines d'activité du groupe.

Les dix principaux clients du groupe représentent moins de 20% du chiffre d'affaires.

4.1.2. Produit des activités ordinaires à taux de change et périmètre constant

La variation à périmètre et taux de change constant est calculée en convertissant les chiffres 2016 aux taux de change moyen mensuel 2017 et en ajoutant (ou retranchant) aux chiffres 2016 les entrées (ou sortie) de périmètre.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016 retraité	Variation %	31 décembre 2016 publié
Zone 1 - Europe - Amérique	282 545	265 958	6,24%	265 302
Zone 2 - Afrique Moyen Orient	79 739	71 942	10,84%	75 018
Total	362 284	337 900	7,22%	340 320

4.1.3. Résultat opérationnel courant par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Zone 1 - Europe - Amérique	11 110	10 191
Zone 2 - Afrique Moyen Orient	8 696	10 957
Total	19 806	21 148

4.1.4. Résultat net consolidé par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Zone 1 - Europe	3 816	3 597
Zone 2 - Afrique Moyen Orient	5 965	6 761
Total	9 781	10 358

4.2. Résultats sectoriels

4.2.1. Zone 1 - Europe – Amérique

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produit des activités ordinaires	299 903	285 794
Produit des activités ordinaires intersectoriel	(17 358)	(20 492)
Produit des activités ordinaires externe total	282 545	265 302
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	11 110	10 191
Résultat opérationnel	9 864	9 482
Charges financières – net	(4 065)	(4 160)
Résultat avant impôts	5 799	5 322
Impôt sur les résultats	(1 983)	(1 725)
Résultat net – activités poursuivies	3 816	3 597
Résultat net – activités abandonnées	0	0
Résultat net total	3 816	3 597

4.2.2. Zone 2 - Afrique Moyen-Orient

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produit des activités ordinaires	80 025	75 405
Produit des activités ordinaires intersectoriel	(286)	(387)
Produit des activités ordinaires externe total	79 739	75 018
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	8 696	10 957
Résultat opérationnel	8 696	10 873
Charges financières – net	(1 816)	(1 997)
Résultat avant impôts	6 879	8 876
Impôt sur les résultats	(914)	(2 115)
Résultat net – activités poursuivies	5 965	6 761
Résultat net – activités abandonnées		0
Résultat net total	5 965	6 761

4.3. Autres éléments sectoriels inclus dans le compte de résultat, sans contrepartie de trésorerie

4.3.1. Zone 1 – Europe – Amérique

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dot/Rep. aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	(8 775)	(9 477)
Dot/Rep. aux provisions	619	(1 501)

4.3.2. Zone 2 - Afrique Moyen-Orient

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dot/Rep. aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	(3 061)	(3 213)
Dot/Rep. aux provisions	(1 281)	(457)

4.4. Investissements sectoriels

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Zone 1 - Europe - Amérique	9 517	8 003
Zone 2 - Afrique Moyen Orient	6 374	2 137
Investissements (incorp. et corp.)*	15 891	10 140

*hors investissements financés par contrat de locations financement.

4.5. Etat de Passage de l'information sectorielle publiée au compte de résultat consolidé

31 décembre 2017

<i>En milliers d'euros</i>	Information sectorielle			IFRS 10 et 11			Compte de résultat		
	Zone 1	Zone 2	Total	Zone 1	Zone 2	Total	Zone 1	Zone 2	Total
Produit des activités ordinaires externe total	282 545	79 739	362 284	(12 244)	(20 947)	(33 191)	270 301	58 792	329 093
Quotes-parts de résultat des ent. mises en équivalence	-	-	-	1 638	3 998	5 636	1 638	3 998	5 636
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	11 110	8 696	19 806	(571)	(527)	(1 099)	10 539	8 168	18 707
Résultat opérationnel	9 864	8 696	18 559	(571)	(527)	(1 098)	9 293	8 168	17 462
Charges financières – net	(4 065)	(1 816)	(5 881)	267	576	844	(3 798)	(1 240)	(5 037)
Résultat avant impôts	5 799	6 879	12 678	(304)	49	(254)	5 495	6 928	12 425
Impôt sur les résultats	(1 983)	(914)	(2 897)	303	(49)	253	(1 680)	(963)	(2 644)
Résultat net – activités poursuivies	3 816	5 965	9 781	-	-	-	3 816	5 965	9 781
Résultat net – activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net total	3 816	5 965	9 781	-	-	-	3 816	5 965	9 781

31 décembre 2016

<i>En milliers d'euros</i>	Information sectorielle			IFRS 10 et 11			Compte de résultat		
	Zone 1	Zone 2	Total	Zone 1	Zone 2	Total	Zone 1	Zone 2	Total
Produit des activités ordinaires externe total	265 302	75 018	340 320	(11 202)	(19 106)	(30 308)	254 100	55 912	310 012
Quotes-parts de résultat des ent. mises en équivalence	-	-	-	1 431	3 805	5 236	1 431	3 805	5 236
Résultat opérationnel courant incluant la part des co-entreprises mises en équivalence	10 191	10 957	21 148	(470)	(929)	(1 399)	9 721	10 028	19 749
Résultat opérationnel	9 482	10 873	20 355	(471)	(929)	(1 400)	9 011	9 944	18 955
Charges financières – net	(4 160)	(1 997)	(6 157)	161	669	830	(3 999)	(1 328)	(5 327)
Résultat avant impôts	5 322	8 876	14 198	(310)	(260)	(570)	5 012	8 616	13 628
Impôt sur les résultats	(1 725)	(2 115)	(3 840)	310	260	570	(1 415)	(1 855)	(3 270)
Résultat net – activités poursuivies	3 597	6 761	10 358	-	-	-	3 597	6 761	10 358
Résultat net – activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net total	3 597	6 761	10 358	-	-	-	3 597	6 761	10 358

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. Autres achats et charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Autres services extérieurs	(5 912)	(5 562)
Locations (1)	(17 010)	(14 433)
Prestations générales Groupe (2)	(9 066)	(8 459)
Entretien et grosses réparations	(8 356)	(8 197)
Commissions sur ventes	(1 016)	(1 464)
Frais de transport	(13 196)	(14 958)
Frais de déplacement	(7 444)	(7 919)
Intérimaires	(4 694)	(5 598)
Assurance	(3 612)	(3 149)
Honoraires	(5 323)	(4 154)
Autres achats et charges externes	(5 677)	(4 223)
Total des autres achats et charges externes	(81 306)	(78 116)

(1) L'augmentation de ce poste concerne principalement les filiales du pôle démolition qui ont eu un recours accru à la location de matériel afin de faire face à la hausse de leur activité.

(2) Le détail des prestations de services facturées par des parties liées au groupe est fourni en note 7.4.

5.2. Variation des stocks d'en-cours et de produits finis au compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Production stockée de biens	306	(323)
Variation d'en-cours de production de biens	41	187
Variation d'en-cours de production de services	-	-
Total	347	(136)

5.3. Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 Décembre 2016
Rémunérations (1)	(53 823)	(50 906)
Charges sociales	(20 966)	(20 567)
Autres charges ou produits	43	(3)
Total charges de personnel	(74 746)	(71 476)

(1) La variation des rémunérations s'explique principalement par l'entrée dans le périmètre des sociétés Mineex et Silex Seguridad, de la prise en compte en année pleine des rémunérations d'EPC Canada ainsi que l'augmentation des effectifs du pôle démolition, partiellement compensées par la reprise effectuée sur la provision pour engagements de retraite au Royaume Uni.

Paiements en action

Il n'existe à ce jour aucun plan d'option donnant droit à l'achat d'actions. Il n'existe pas non plus de plan d'option donnant droit à des actions gratuites.

Effectifs consolidés au 31 décembre 2017

Catégorie de personnel (Intégration globale)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Ingénieurs et cadres	249	237
Agents de maîtrise, techniciens & employés	711	621
Ouvriers	755	730
Total des effectifs des sociétés intégrées globalement	1 715	1 588
Co-Entreprises	397	342
Total des effectifs	2 112	1 930

Les effectifs sont pris en compte à 100% pour toutes les sociétés y compris pour les co-entreprises.

5.4. Autres produits et charges d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Production immobilisée	151	51
Subventions d'exploitation	263	1 423
Subventions d'investissement virées au compte de résultat	10	9
Produits de cession d'immobilisations	1 193	1 171
Autres produits d'exploitation	617	647
Total autres produits	2 234	3 301
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(1 013)	(1 345)
Impôts et taxes	(3 316)	(3 425)
Autres charges d'exploitation	(893)	(1 015)
Total autres charges	(5 222)	(5 785)
Total autres produits et charges d'exploitation	(2 988)	(2 484)
<i>Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations</i>	180	(174)

5.5. Autres produits et charges opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Frais d'acquisition sur titres de participation	-	(476)
Frais de restructuration	(871)	(234)
Dépréciations d'immobilisations non courantes	(74)	(84)
Autres litiges	(300)	-
Total autres produits et charges non courants	(1 245)	(794)

En 2017, les frais de restructuration sont constitués des charges nettes de restructuration en France, en Grande-Bretagne et au Canada.

En 2016, les frais d'acquisition des titres de participation concernent l'acquisition des sociétés NORDEX et AMOVEO. Les frais de restructuration sont constitués des charges nettes de restructuration en France et en Norvège.

5.6. Frais de recherche et développement

Le Groupe ne pratique pas de recherche fondamentale.

Les frais de développement sont portés à l'actif dès lors que les critères mentionnés dans la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont démontrés. En 2017, certains de ces critères n'étant pas remplis, l'ensemble de ces coûts a été comptabilisé en charges.

Les charges imputables sur l'exercice se résument comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Frais de recherche	1 742	2 450
Total	1 742	2 450

La Recherche & Développement 2017 concerne principalement les explosifs civils mais également l'activité démolition.

5.7. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1	-
Charges d'intérêts	(2 617)	(2 741)
Coût de l'endettement financier net	(2 616)	(2 741)
Pertes de change	(826)	(1 592)
Gains de change	150	464
Coût financier sur avantages au personnel («interest cost»)	(495)	(455)
Charge de désactualisation des provisions (1)	(683)	(2 080)
Dividendes reçus de sociétés non consolidées	1	54
Dotations et reprises aux provisions financières	65	(6)
Autres charges financières	(885)	(376)
Autres produits financiers (2)	252	1 405
Autres produits et charges financiers	(2 421)	(2 586)
Total du résultat financier	(5 037)	(5 327)

(1) Les charges de désactualisation sont relatives aux provisions pour démantèlement, décontamination et dépollution. Elles portent sur les évolutions de taux d'actualisation et d'inflation pour (484)K€ et sur la désactualisation pour (199)K€.

(2) En 2016, les autres produits financiers sont principalement constitués du produit de cession de titres non consolidés pour 1.2M€.

5.7.1. Réconciliation des « dividendes reçus » avec le Tableau de flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	73	54
Variation des créances sur dividendes à recevoir	(73)	-
Dividendes reçus – Tableau de Flux de Trésorerie	-	54

5.8. Impôt sur les résultats

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
(Charge) / produit d'impôts exigibles	(2 729)	(4 394)
(Charge) / produit d'impôts différés	85	1 124
Total	(2 644)	(3 270)
Impôts reclassé en activités abandonnées	-	-
Charge (produit) d'impôt éliminé sur le tableau de flux de trésorerie	(2 644)	(3 270)

(1) Le montant de l'impôt comptabilisé comprend la CVAE pour (777)K€ au titre de l'exercice 2017, contre (907)K€ en 2016

Rapprochement entre impôt théorique au taux légal d'imposition France et impôt effectif :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat avant impôt et part du résultat des entreprises mises en équivalences	6 790	8 392
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique attendu	(2 263)	(2 797)
Déficits reportables de la période non activés	(835)	(446)
Déficits antérieurs non activés utilisés sur la période	922	567
Incidence de la variation de taux (report variable)	(422)	(414)
Différentiel de taux sur résultat étranger	95	327
Autres différences	366	97
Impôt effectivement comptabilisé	(2 138)	(2 666)
CVAE	(507)	(604)
Impôt compte de résultat	(2 644)	(3 270)

Au 31 décembre 2017, le montant des actifs d'impôt différé reconnu au titre des déficits reportables de l'intégration fiscale française s'élève à 3 273K€. Ce montant correspond à l'impôt calculé sur le bénéfice prévisionnel des cinq prochaines années, imputable sur les déficits antérieurs.

A la clôture 2017, le groupe dispose au niveau de l'intégration fiscale en France d'un stock non-activé d'impôts différés de 13 652K€ au titre des déficits reportables contre 14 600K€ en 2016. Cette baisse est principalement imputable au changement de taux d'IS qui entrera en vigueur en France à compter de 2018 pour le groupe EPC.

Les taux d'impôt applicables sont les suivants :

Pays	Impôts différés 2017	Réel 2017	Réel 2016
Belgique	33,99%	33,99%	33,99%
Espagne	25%	25%	25%
France	25%	33,33%	33,33%
Royaume-Uni	18%	19%	20%
Guinée	30%	30%	30%
Irlande	12,5%	12,5%	12,5%
Italie	27,9%	31,4%	31,4%
Luxembourg	26,76%	26,76%	26,76%
Maroc	30%	30%	30%
Norvège	24%	24%	24%
Portugal	25%	25%	25%
Sénégal	30%	30%	30%
Suède	22%	22%	22%
Gabon	30%	30%	30%
Arabie Saoudite	20%	20%	20%
Cameroun	33%	33%	33%
Côte d'Ivoire	25%	25%	25%
Canada	25%	25%	25%

5.9. Résultat par action

5.9.1 Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues).

Le même calcul est réalisé pour les parts de fondateurs.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires : 75%	7 157	7 684
Bénéfice net attribuable aux parts de fondateurs : 25%	2 386	2 561
Résultat net de l'ensemble consolidé – part groupe	9 542	10 245

	Exercice 2017	Exercice 2016
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires (en K€)	7 157	7 684
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	152 298	152 298
Résultat de base par action (en €/action)	46,99	50,45

	Exercice 2017	Exercice 2016
Bénéfice net attribuable aux parts de fondateurs (en K€)	2 386	2 561
Nombre moyen pondéré de parts de fondateurs	29 473	29 473
Résultat de base par part de fondateurs (en €/part)	80,96	86,89

5.9.2 Résultat dilué

Depuis le 31 décembre 2010, il n'existe plus d'instruments potentiellement dilutifs.

Ainsi, le résultat par action calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives est identique au résultat de base.

5.9.3 Mouvements depuis la clôture

Il n'est pas intervenu depuis la clôture d'opérations affectant le nombre d'actions.

5.9.4 Résultat par action des activités poursuivies

	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat des activités poursuivies (en K€)	9 781	10 358
Résultat par action	48,16	51,01
Résultat par part de fondateur	82,96	87,86
Résultat dilué par action	48,16	51,01
Résultat dilué par part de fondateur	82,96	87,86

	Exercice 2017	Exercice 2016
Résultat des activités poursuivies (en K€)	9 566	10 245
Part du groupe		
Résultat par action	46,99	50,45
Résultat par part de fondateur	80,96	86,89
Résultat dilué par action	46,99	50,45
Résultat dilué par part de fondateur	80,96	86,89

6. NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

6.1. Ecarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Valeur brute	32 365	29 300
Pertes de valeur cumulées	(1 943)	(1 943)
Valeur nette à l'ouverture	30 422	27 357
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	-
Variations de périmètre (1)	785	3 117
Ecart de conversion	(1 160)	(52)
Valeur brute	31 990	32 365
Pertes de valeur cumulées (2)	(1 943)	(1 943)
Valeur nette à la clôture	30 047	30 422

(1) Les variations des écarts d'acquisition s'expliquent par :

- La comptabilisation de l'écart d'acquisition sur la société Mineex au Sénégal calculé selon la méthode du goodwill partiel pour 381K€
- La valorisation définitive du goodwill de la société Nordex au Canada, qui a fait l'objet d'une affectation complémentaire de 404K€.

(2) Les pertes de valeurs cumulées concernent l'UGT démolition.

Pour information les écarts d'acquisition se répartissent de la manière suivante par UGT :

<i>En milliers d'euros</i>	Ecart d'acquisition testé 2017	Ecart d'acquisition testé 2016
Démolition	2 832	2 832
Europe Amérique (Explosifs et Forage Minage)	20 811	20 858
Afrique et Moyen Orient (Explosifs et Forage Minage)	6 404	6 732
Total	30 047	30 422

Tests de perte de valeur – méthodologie

Le Groupe a adopté à compter de l'exercice 2008 la méthode d'évaluation par les flux de trésorerie actualisés, en considérant comme taux d'actualisation le coût moyen pondéré des capitaux propres (WACC).

Les taux d'actualisation appliqués par UGT sont les suivants :

UGT	WACC Après Impôts 2017	Taux d'actualisation d'équilibre 2017	WACC Après Impôts 2016	Taux d'actualisation d'équilibre 2016
Zone Europe - Amérique (1)	7,19 %	8,61 %	8,32 %	10,89 %
Zone Démolition (2)	6,87 %	15,09 %	7,88 %	15,12 %
Zone Afrique et Moyen-Orient (3)	13,02 %	17,08 %	13,57 %	19,97 %

- (1) Zone Europe – Amérique : Benelux, Italie, Espagne, Explosif Forage Minage en France, Royaume-Uni, Scandinavie, Etats-Unis, Canada
 (2) Zone Démolition : France
 (3) Zone Afrique et Moyen Orient : Guinée Conakry, Sénégal, Cameroun, Gabon, Maroc, Côte d'Ivoire.

La valeur comptable de chaque groupe d'actifs a fait l'objet d'une comparaison avec sa valeur d'utilité au 31 décembre 2017.

Il en ressort que les valeurs d'utilité calculées dépassent la valeur comptable de chaque groupe d'actif. Pour information, le Taux d'actualisation à partir duquel une dépréciation aurait dû être constatée figure dans la colonne « Taux d'actualisation d'équilibre ».

Les valeurs d'utilité correspondent à la somme des flux futurs de trésorerie disponibles actualisés, déterminés sur la base d'un plan d'affaires à horizon cinq ans pour chacune des UGT ; ce plan d'affaires reflétant la connaissance des marchés et les orientations de développement décidées par la Direction du groupe.

Le taux d'actualisation appliqué par UGT intègre :

- la prime de risque général (marché actions France) retenue pour les tests 2017 est déterminée sur la base d'une moyenne des primes de risques utilisées par les brokers dans leurs notes sur les valeurs du CAC 40 en date de décembre 2017
- le risque spécifique à la zone géographique constituant l'UGT obtenu en pondérant les primes de risque de chaque pays par la valeur des actifs corporels et incorporels attachés à chacun des pays constituant l'UGT
- la prime de risque "corporate" liée à la taille du groupe

La valeur d'utilité intègre une valeur terminale obtenue par projection et actualisation à l'infini du dernier flux de l'horizon explicite en tenant compte d'un taux de croissance de 2% pour l'Europe – Amérique et la Démolition et de 4% pour l'Afrique et le Moyen Orient (taux identiques à 2016). Ces taux reflètent le potentiel estimé de chaque marché sur le long terme.

La valeur terminale intègre pour partie la valorisation des déficits fiscaux.

L'analyse de la sensibilité sur les risques de dépréciation

Le Groupe a effectué des analyses de sensibilité de la valeur d'utilité pour chacune des UGT. Les hypothèses clés sont principalement le taux d'actualisation utilisé et le taux de croissance à l'infini et l'EBIT sur la durée du BP et à l'infini.

UGT	Ecart entre la valeur d'utilité et la valeur nette comptable du Goodwill		
	Augmentation du taux d'actualisation de 1 point	Baisse de 10% de l'EBIT sur la durée du BP et à l'infini	Baisse du taux de croissance à l'infini (1)
Zone Europe - Amérique	7 311	13 352	21 157
Zone Démolition	20 687	19 503	25 037
Zone Afrique et Moyen-Orient	13 209	12 984	13 692
Total	41 207	45 839	59 886

(1) Baisse du taux de croissance à l'infini de 0,5 point pour l'ensemble des UGT à l'exception de l'UGT Afrique et Moyen-Orient qui est de 1 point.

6.2. Immobilisations incorporelles

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur les immobilisations incorporelles pour les deux exercices 2017 et 2016.

<i>En milliers d'euros</i>	Concessions, brevets, licences	Frais de développement	Droit au bail	Autres Immos incorp. & en cours	Total
Au 31 décembre 2016					
Valeurs brutes	3 036	723	37	868	4 664
Amortissements cumulés et dépréciations	(1 511)	(719)	-	(716)	(2 946)
Valeur nette au 31 décembre 2016	1 525	4	37	152	1 718
Variations de l'exercice					
Acquisitions	238	-	-	83	321
Variations de périmètre	867	-	-	2	869
Cession	(3)	-	-	(13)	(16)
Ecart de conversion	-	-	-	(5)	(5)
Amortissements et dépréciations	(274)	(1)	-	(35)	(310)
Reclassements	30	-	-	(20)	10
Valeur nette au 31 décembre 2017	2 383	3	37	164	2 587
31 décembre 2017					
Valeurs brutes	4 114	723	37	911	5 785
Amortissements cumulés et dépréciations	(1 731)	(720)	-	(747)	(3 198)
Valeur nette au 31 décembre 2017	2 383	3	37	164	2 587

6.3. Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains & constr.	Total ITMO (1)	Autres Immos corp.	Immos en cours et autres	Total
Au 31 décembre 2016					
Valeurs brutes	56 009	113 127	35 914	3 102	208 152
Amortissements cumulés et dépréciations	(22 686)	(82 859)	(27 139)	(200)	(132 884)
Valeur nette au 31 décembre 2016	33 323	30 268	8 775	2 902	75 268
Variations de l'exercice					
Acquisitions	1 571	7 196	3 387	5 179	17 333
Variations de périmètre	5	698	40	-	743
Cessions	(166)	(751)	(155)	-	(1 072)
Ecart de conversion	(236)	(693)	(137)	(177)	(1 243)
Amortissements et dépréciations	(1 091)	(6 393)	(2 285)	34	(9 735)
Autres mouvements	(43)	2 903	(875)	(1 867)	118
Valeur nette au 31 décembre 2017	33 363	33 228	8 750	6 071	81 412
31 décembre 2017					
Valeurs brutes	56 749	117 102	36 052	6 238	216 141
Amortissements cumulés et dépréciations	(23 386)	(83 874)	(27 302)	(167)	(134 729)
Valeur nette au 31 décembre 2017	33 363	33 228	8 750	6 071	81 412

(1) Installations techniques, matériel et outillage.

Contrats de locations financement

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Constructions		
Valeur brute	86	89
Amortissements et dépréciations cumulés	(50)	(51)
Valeur nette comptable	36	38
ITMO		
Valeur brute	22 848	21 184
Amortissements et dépréciations cumulés	(15 829)	(15 344)
Valeur nette comptable	7 019	5 840
Autres immobilisations corporelles		
Valeur brute	4 578	4 613
Amortissements et dépréciations cumulés	(3 808)	(3 872)
Valeur nette comptable	770	741

Réconciliation des « Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles » des notes 6.2 et 6.3 avec le Tableau de flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	321	126
Acquisitions d'immobilisations corporelles	17 333	10 955
	17 653	11 081
Elimination des acquisitions d'immo. en contrats de location	(2 767)	(1 887)
Variation des dettes sur acquisitions d'immo. corporelles et incorporelles	40	(355)
	(2 727)	(2 242)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles – Tableau de Flux de Trésorerie	14 926	8 839

6.4. Participation dans les mises en équivalence

Le groupe détient des participations dans sept co-entreprises : Kemek, Kemek US, EPC-B SCRL, Modern Chemical Services, Nitrokemine Guinée et Société de Minage en Guinée (maison mère de Nitrokemine Guinée) et Arabian Explosives.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Valeur à l'ouverture au 31 décembre 2016	21 883	21 028
Quote-part du résultat	5 636	5 236
Ecart de conversion	(2 562)	172
Dividendes	(5 073)	(4 372)
Variation de périmètre	-	112
Ecarts actuariels	174	(293)
Autres variations (1)	694	-
Valeur à la clôture au 31 décembre 2017	20 752	21 883

(1) Les autres variations correspondent :

- Au reclassement d'une partie des titres AREX en actifs destinés à être cédés pour (3 605)K€,
- A l'augmentation de capital de MCS par incorporation de créances pour 4 299K€.

Les co-entreprises du Groupe ont été regroupées au 31 décembre 2017 par secteur géographique, Afrique Moyen-Orient (AMO) ou Europe – Amérique (EUR), les sociétés d'une même zone présentant en effet des caractéristiques similaires en termes de risque et de rendement attendu. Ces co-entreprises regroupées par zone (et non pas prises individuellement) sont jugées significatives du fait de la forte contribution du Résultat des Mises en Equivalence au Résultat Net du groupe.

Société	Pays d'implantation	Secteur	Principale activité	% d'intérêt au 31/12/2017	% d'intérêt au 31/12/2016
Arabian Explosives	Emirats Arabes Unis	AMO	Production et distribution d'explosifs	40%	40%
Kemek	Irlande	EUR	Production et distribution d'explosifs	50%	50%
Kemek US	Etats-Unis	EUR	Distribution d'explosifs	50%	50%
Modern Chemical & Services	Arabie Saoudite	AMO	Production d'explosifs et forage minage	40%	40%
Nitrokemine Guinée	Guinée	AMO	Production et distribution d'explosifs	50%	50%
Société de Minage en Guinée	France	AMO	Holding	50%	50%
EPC-B SCRL (1)	Belgique	EUR	Production et distribution d'explosifs	66,67%	66,67%

(1) En 2016, la société EPC Belgique SAS a constitué une société coopérative, la société EPC-B SCRL. Cette entité est détenue à 66,67% par le groupe, néanmoins le pacte d'actionnaires nous conduit à considérer qu'il s'agit d'un partenariat au sens d'IFRS 11.

Les informations financières résumées au 31 décembre 2017 (à 100%) des co-entreprises sont présentées ci-dessous. Les montants présentés sont l'addition des montants figurant dans les états financiers individuels des co-entreprises établis en application des normes IFRS (hors élimination des opérations réciproques).

6.4.1. Etat de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2017

<i>En milliers d'euros</i>	Secteur Afrique Moyen Orient	Secteur Europe Amérique	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs non courants	33 697	9 219	42 916	49 661
Actifs courants	36 437	13 253	49 690	46 460
Total des actifs	70 134	22 472	92 606	96 122
Capitaux propres part de l'entité	43 264	13 009	56 273	49 959
Participation ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-
Passifs non courants	14 682	6 621	21 303	33 422
Passifs courants	12 188	2 843	15 030	12 741
Total des passifs et des capitaux propres	70 134	22 472	92 606	96 122
Trésorerie et équivalent de trésorerie	13 941	4 660	18 601	14 144
Passifs financiers non courants auprès des établissements de crédit (1)	2 703	-	2 703	11 502
Passifs financiers non courants auprès des partenaires	11 217	5 803	17 020	18 637
Passifs financiers courants auprès des établissements de crédit (1)	606	-	606	1 166
Passifs financiers courants auprès des partenaires	4 144	-	4 144	1 377

(1) Le prêt accordé à Modern Chemical & Services par le Saudi Investment Development Fund (SIDF) fait l'objet d'une restriction en terme de distribution de dividendes. Le montant distribué est limité au plus faible des deux montants suivants : 25% du capital remboursé dans le cadre des prêts accordés ou le montant remboursé durant l'exercice.

6.4.2. Compte de résultat au 31 décembre 2016 et 2017

<i>En milliers d'euros</i>	Secteur Afrique Moyen Orient (1)	Secteur Europe Amérique (2)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produits des activités ordinaires	52 461	26 014	78 475	70 705
Résultat opérationnel courant	12 437	4 297	16 734	15 300
Résultat net	9 896	3 265	13 161	12 078
Autres élément du résultat global	-	-	-	-
Résultat global	-	-	-	-
Les éléments de résultat présentés incluent les éléments suivants				
Dotations aux amortissements	(9 910)	(793)	(10 703)	(5 937)
Produits et charges d'intérêts	(1 075)	(532)	(1 607)	(6 416)
Charges ou produits d'impôts	(2 064)	(606)	(2 670)	(5 562)
Dividendes reçus des co-entreprises	3 323	1 750	5 073	4 372

(1) Les co-entreprises les plus significatives en termes de produit des activités ordinaires mais aussi de contribution au résultat de la zone Afrique Moyen-Orient sont Arabian Explosives, Modern Chemical & Services et Nitrokemine Guinée.

(2) Kemek en Irlande est la co-entreprise la plus significative de la zone Europe - Amérique en termes de produit des activités ordinaires et de contribution au résultat.

6.4.3. Tableau de flux de trésorerie aux 31 décembre 2016 et 2017

<i>En milliers d'euros</i>	Secteur Afrique Moyen Orient	Secteur Europe Amérique	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Flux liés aux activités opérationnelles	17 446	3 297	20 743	13 123
Flux liés aux activités investissements	(1 216)	(782)	(1 998)	(2 313)
Flux liés aux activités de financement (1)	(7 743)	(3 500)	(11 243)	(9 557)
Incidence des variations de financement	(1 460)	-	(1 460)	266
Variation de la trésorerie	7 027	(985)	6 042	1 519
Trésorerie d'ouverture	8 482	5 645	14 127	12 609
Trésorerie de clôture	15 510	4 660	20 170	14 127
Variation de la trésorerie	7 027	(985)	6 042	1 519

(1) Dont 11 898 K€ au titre des distributions de dividendes.

6.4.4. Réconciliation des actifs nets vers les MEE

<i>En milliers d'euros</i>	Secteur Afrique Moyen Orient	Secteur Europe Amérique	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs non courants	33 697	9 219	42 916	49 661
Actifs courants	36 437	13 253	49 690	46 460
Passifs non courants	14 682	6 621	21 303	33 422
Passifs courants	12 188	2 843	15 030	12 741
Actif nets	43 264	13 009	56 273	49 959
Pourcentage d'intérêts	33%	51%		
Titres mises en équivalence (Co-entreprises)	14 116	6 635	20 752	21 883
Dont Quote-part de résultat	3 999	1 639	5 636	5 236

6.4.5. Engagements hors bilan avec les co-entreprises aux 31 décembre 2016 et 2017

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Avals et cautions	10 100	11 437
Total des garanties données	10 100	11 437
<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Autres	3 877	4 374
Total des garanties reçues	3 877	4 374

6.4.6. Réconciliation des « dividendes distribués » avec le Tableau de flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dividendes distribués par les co-entreprises	5 073	4 372
Variation des créances sur dividendes à recevoir	-	-
Dividendes reçus – Tableau de Flux de Trésorerie	5 073	4 372

6.5. Autres actifs financiers non courants

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Titres de participation	1 288	1 381
Provisions sur titres de participation	(604)	(683)
Valeur nette des titres de participation	684	698
Créances rattachées à des participations (1)	4 088	5 365
Prêts non courants	31	64
Divers	496	151
Autres actifs financiers – valeur brute	4 615	5 580
Total autres actifs financiers non courants	5 299	6 278

(1) Les créances rattachées à des participations sont liées aux avances de trésorerie effectuées à Modern Chemical Services pour 1 860K€ et à Kemek US pour 2 228K€.

Détail des titres de participation non consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Exchem Explosives Ltd	134	138
Exchem Transport Ltd	0	0
Exchem Defence Systems Ltd	34	35
Corse Confortement	27	27
Silex Seguridad (1)	0	77
Siciex	56	57
Edilcave Srl	332	332
Société congolaise des explosifs	24	22
ADEX	8	8
ADEX TP	3	2
Santos de Cunha 7	0	0
EPC Servicios Peru	65	0
EPC Andina	1	0
Valeur nette des titres de participation	684	698

(1) Silex Seguridad est consolidée depuis le 1^{er} Janvier 2017.

Ces titres de participation ne sont pas consolidés dans la mesure où les contributions de ces sociétés sont non significatives.

Instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice 2017, le groupe EPC a souscrit à de nouveaux instruments financiers dérivés destinés à couvrir une avance en compte courant de SEK en EUR. Au 31 décembre 2017, la juste valeur de ces instruments financiers dérivés est de 34K€.

6.6. Stocks et en cours

<i>En milliers d'euros</i>	Matières premières et autres appro.	En-cours de biens et services	Produits intermédiaires	Marchandises	Total
Au 31 décembre 2016					
Valeurs brutes	9 447	356	4 613	18 526	32 942
Provisions cumulées	(322)	-	(1 445)	(1 997)	(3 764)
Valeur nette au 31 décembre 2016	9 125	356	3 168	16 529	29 178
Variations de l'exercice					
Mouvements de BFR (1)	(418)	19	328	(3 046)	(3 117)
Dotations nettes aux provisions	45	-	(256)	877	666
Variations de périmètre	67	-	-	(221)	(154)
Ecart de conversion	(266)	(4)	(28)	(321)	(619)
Autres	(51)	-	(156)	208	1
Valeur nette au 31 décembre 2017	8 502	371	3 056	14 026	25 955
31 décembre 2017					
Valeurs brutes	8 828	371	4 910	15 036	29 145
Provisions cumulées	(326)	-	(1 854)	(1 010)	(3 190)
Valeur nette au 31 décembre 2017	8 502	371	3 056	14 026	25 955

(1) Les stocks de marchandises, des sociétés EPC Guinée et EPC Canada, ont nettement diminué à la clôture de l'exercice 2017, pour respectivement (1 655) K€ et (1 240) K€.

6.7. Clients et autres débiteurs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Avances et acomptes	927	1 025
Créances clients	100 216	103 659
Autres créances (1)	1 320	1 272
Créances fiscales – hors IS	9 278	7 938
Comptes courants (2)	14 322	14 403
Dividendes à recevoir	4	4
Autres	364	226
Total des créances brutes	126 431	128 527
Dépréciation clients et comptes rattachés	(10 610)	(10 490)
Dépréciation des comptes courants et autres (1)	(15 060)	(14 480)
Autres dépréciations	-	-
Total des dépréciations	(25 670)	(24 970)
Total des clients et autres débiteurs	100 761	103 557

(1) Les autres créances incluent notamment les 871K€ d'actifs liés au surfinancement du régime art. 39.

(2) Les comptes courants comprennent principalement un compte courant relatif à STIPS TI, pour 14,3M€, entièrement provisionné.

Suivi des créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Valeur brute au bilan	100 216	103 659
Dont actifs non échus et non dépréciés à la date de clôture	52 781	64 086
Dont actifs échus et impayés mais non dépréciés à la date de clôture	36 825	29 083
* échu depuis 3 mois au plus (1)	21 851	12 371
* échu depuis plus de 3 mois et moins de 6 mois	6 180	4 506
* échu depuis plus de 6 mois	8 794	12 206
Dont actifs dépréciés	10 610	10 490

(1) La hausse du montant des créances échues à moins de 3 mois est principalement liée à des décalages de paiement clients sur le début de l'année 2018.

6.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
VMP – Equivalents de trésorerie	-	590
Disponibilités	11 004	13 477
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	11 004	14 067
Découverts bancaires	(2 131)	(1 192)
Total trésorerie nette	8 873	12 875
Trésorerie reclassée en actifs/passifs destinés à être cédés	-	-
Total de la trésorerie nette des actifs/passifs destinés à être cédés	8 873	12 875

Le groupe dispose en plus des lignes disponibles dans les filiales de 6 588 K€ de lignes de crédit disponibles sur des créances cédées à CGA (factor) mais non mobilisées au 31 décembre 2017.

Le groupe dispose également d'un crédit RCF à usage multiple de 25 m€ tiré à hauteur de 5 m€ à la clôture du 31 décembre 2017

6.9. Capital

	Nombre d'actions	Nombre de parts de fondateurs	Total du capital (en K€)
Au 31 décembre 2017	168 400	29 473	5 220
Au 31 décembre 2016	168 400	29 473	5 220

Le capital est composé de 168 400 actions de 31 €. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites depuis cinq ans au moins au nom d'un même titulaire.

Il existe 29 473 parts de fondateurs sans valeur nominative offrant un droit dans les bénéfices, les réserves et le boni de liquidation. Les réserves de la société tête de Groupe, la SA EPC, comportent un Fonds Précipitaire des parts qui bénéficiera exclusivement à ces dernières en cas de liquidation de la Société. Son montant s'élève désormais à 1 740 000 €, soit 25/75^{ème} du capital social.

Au cours de l'exercice 2017, le groupe a procédé à la distribution de dividende pour 2 199 K€.

6.10. Dettes financières

Dettes financières non courantes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Reclassement courant/ non courant	Autres	31 décembre 2017
Emprunts obligataires	18 772	52	-	-	(4 000)	-	14 824
Emprunts bancaires	16 691	23 468	-	435	(14 859)	166	(1) 25 901
Instruments de couverture de taux	0	-	-	-	-	-	0
Dettes sur location financement	3 054	1 469	-	-	(1 115)	(37)	3 371
Total dettes financières non courantes	38 517	24 989	-	435	(19 974)	129	44 096

(1) Dont dette senior amortissable pour 14 030 K€
Dont dette senior non amortissable (RCF) pour 5 000 K€.

Dettes financières courantes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Reclassement courant/ non courant	Juste valeur	Autres	31 décembre 2017
Emprunts obligataires	-	-	-	-	4 000	-	-	4 000
Emprunts bancaires	13 375	1 000	(20 585)	136	14 863	-	(692)	8 097
Utilisation de lignes de crédits renouvelables	1 645	-	-	-	-	-	(102)	1 543
Instruments de couverture de taux	41	-	-	-	-	(7)	-	34
Mobilisation de créances	3 992	1 821	-	-	(1 544)	-	1 631	5 900
Autres emprunts et dettes assimilées	5	1	(110)	-	1 543	-	(1 401)	38
Dettes sur location financement	2 115	1 298	(2 630)	-	1 112	-	352	2 247
Intérêts courus sur emprunt	599	559	(553)	-	-	-	-	605
Total dettes financières courantes hors découverts bancaires	21 773	4 679	(23 878)	136	19 974	(7)	(212)	22 464
Découverts bancaires	1 192	939	-	-	-	-	-	2 131
Total dettes financ. courantes	22 965	5 618	(23 878)	136	19 974	(7)	(212)	24 595

EPC a signé le 29 mars 2017 un accord de financement important avec ses partenaires bancaires BNP Paribas (Arrangeur), Société Générale et LCL (co-arrangeurs).

Cet accord prévoit :

- d'une part la mise en place d'un prêt amortissable de 16 M€ d'une maturité de 5 ans. Cette ligne permet notamment de refinancer les dernières échéances du précédent crédit senior.
- d'autre part, la mise à disposition d'un nouveau Crédit Renouvelable Confirmé d'une durée sur 5 ans et d'un montant de 25 millions d'Euros.

Les ratios associés à ce financement sont calculés sur les chiffres consolidés, ils sont calculés une fois par an lors de l'établissement des comptes annuels. Le non-respect d'un de ces ratios, rend la dette potentiellement immédiatement exigible.

Le placement obligataire privé EURO PP réalisé en 2016 pour un montant cumulé de 15 millions d'€ et à échéance 2022, est également soumis aux mêmes ratios.

Les valeurs à atteindre au 31 décembre 2017 sont définies comme suit:

Dettes financières nettes / EBITDA retraité : < 3,00 (dettes senior) / < 3,2 (placement obligataire)
Dettes financières brutes / capitaux propres : < 1 (placement obligataire uniquement)

Les valeurs atteintes en 2017 respectent ces ratios et s'établissent comme suit:

Dettes financières nettes / EBITDA retraité : 1,99
Dettes financières brutes / capitaux propres : 0,64

Réconciliation des « émissions / remboursements d'emprunts » avec le Tableau de flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Augmentation des dettes financières non courantes	24 989	22 267
Augmentation des dettes financières courantes	4 679	2 637
Retraitement de la variation des intérêts courus	(559)	(556)
Retraitement de la variation des dettes sur location financement	(2 767)	(1 941)
Emission d'emprunts – Tableau de Flux de Trésorerie	26 342	22 407
Diminution des dettes financières non courantes	-	-
Diminution des dettes financières courantes	(23 878)	(15 860)
Retraitement de la variation des intérêts courus	553	183
Correction de la variation des dettes financières suite abandon de créance	-	-
Remboursement d'emprunts – Tableau de Flux de Trésorerie	(23 325)	(15 677)

Echéancier des dettes financières non courantes et instruments financiers

<i>En milliers d'euros</i>	Emprunts bancaires et obligataires	Dettes sur location financement	Total au 31 décembre 2017	Total au 31 décembre 2016
Entre 1 et 2 ans	11 908	1 598	13 506	14 575
Entre 2 et 3 ans	6 234	1 207	7 441	3 981
Entre 3 et 4 ans	4 221	452	4 673	2 895
Entre 4 et 5 ans	2 150	114	2 264	964
Plus de 5 ans	16 212	-	16 212	16 101
Total	40 725	3 371	44 096	38 516

6.11. Impôts différés au bilan

Les mouvements d'impôts différés sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Provisions dépollution décontamination et démantèlement	Avantages au personnel	Autres	Total
Au 31 décembre 2016	3 317	3 490	1 399	8 206
Enregistré au compte de résultat	(62)	(363)	511	86
Enregistré en capitaux propres	-	(475)	106	(369)
Variations de périmètre	-	11	(271)	(260)
Différences de change	(69)	(99)	4	(164)
Au 31 décembre 2017	3 186	2 564	1 749	7 499

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Impôts différés actifs	9 414	10 039
Impôts différés passifs	(1 915)	(1 833)
Impôts différés nets	7 499	8 206

6.12. Provisions pour avantages aux salariés

En milliers d'euros	31 décembre 2017					31 décembre 2016				
	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres	Total	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture	2 185	18 605	784	39	21 613	1 835	12 936	944	41	15 756
Coût des services rendus au cours de l'exercice	147	380	34	-	561	123	261	29	-	413
Coût financier	24	466	5	-	495	27	419	9	-	455
Ecarts actuariels reconnus en capitaux propres	75	(2 711)	(18)	-	(2 654)	274	8 415	(22)	-	8 667
Variations de périmètre	-	-	-	14	14	-	185	-	-	185
Cotisations versées	(7)	(2 193)	(77)	46	(2 231)	(53)	(1 559)	(55)	(2)	(1 669)
Prestations servies	-	-	(11)	-	(11)	-	-	(121)	-	(121)
Ecart de conversion	-	(600)	2	-	(598)	-	(2 181)	-	-	(2 181)
Reclassement Actif financier en passif financier	99	-	-	-	99	(21)	-	-	-	(21)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	129	-	-	129
Valeur nette comptable à la clôture	2 523	13 947	719	99	17 288	2 185	18 605	784	39	21 613
Valeur actuelle des obligations partiellement ou totalement financées	-	61 252	-	122	61 374	-	63 908	-	62	63 970
Juste valeur des actifs du régime	-	(47 305)	-	(23)	(47 328)	-	(45 303)	-	(23)	(45 326)
Obligations partiellement ou totalement financées par EPC	-	13 947	-	99	14 046	-	18 605	-	39	18 644
Valeur actuelle des obligations non financées	2 523	-	719	-	3 242	2 185	-	784	-	2 969
Actif de retraite reclassé en actif financier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif net	2 523	13 947	719	99	17 288	2 185	18 605	784	39	21 613

Hypothèses actuarielles	31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres	France (1)	Grande-Bretagne (2)	Italie (3)	Autres
Taux d'actualisation	1,35%	2,50%	1,58%	n.d.	1,35%	2,65%	1,58%	n.d.
Taux d'augmentation des salaires	1,50%	3,10%	3,00%	n.d.	0,98%	3,20%	3,00%	n.d.
Taux d'inflation	1,50%	2,10%	1,00%	n.d.	1,20%	2,20%	1,00%	n.d.

Ventilation des actifs du régime

Actions	N/A	51%	N/A	n.d.	N/A	54%	N/A	n.d.
Obligations	N/A	22%	N/A	n.d.	N/A	23%	N/A	n.d.
Immobilier	N/A	0%	N/A	n.d.	N/A	0%	N/A	n.d.
Autres	N/A	27%	N/A	n.d.	N/A	22%	N/A	n.d.

- (1) Les provisions pour avantage aux salariés des sociétés françaises comprennent les indemnités de fin de carrière des salariés ainsi que, pour la société mère EPC, un régime de retraite souscrit dans le cadre de l'article 39 du code général des impôts, par lequel la société garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord
- (2) La provision pour avantage aux salariés d'EPC UK correspond à une provision prévue dans le cadre d'un régime à prestations définies fonctionnant comme un fonds de pension.
- (3) Les provisions pour avantage aux salariés des sociétés italiennes correspondent à une provision prévue dans le cadre d'un régime à prestations définies. Il s'agit du régime des TFR, système de rémunération différée, éligible IAS 19R.

Les hypothèses actuarielles sont établies par des experts indépendants en fonction des zones géographiques ou des pays et des spécificités de chaque entité.

- Concernant la France, le taux d'actualisation est fourni par un actuaire indépendant et comprend uniquement des obligations d'entreprises en euros notées au minimum AA;
- Concernant la Grande-Bretagne, le taux d'actualisation comprend uniquement des obligations d'entreprises notées au minimum AA et est analysé au regard des évolutions des courbes de rendement de ces obligations à 30 ans et des swaps à 50 ans.

Le coût des services rendus est inclus dans les charges de personnel au compte de résultat, et le coût financier en autres charges financières.

Les provisions pour avantages aux salariés sont particulièrement sensibles aux taux d'actualisation. Ainsi, une hausse de 0.5 point du taux d'actualisation diminuerait la valeur actuelle des obligations de 5.0 millions d'euros. A l'inverse, une baisse de 0.5 point du taux d'actualisation augmenterait la valeur actuelle des obligations de 5.6 millions d'euros.

6.13. Autres provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Démant. Décontam. Dépol.	Provisions sur Contrats	Autres (1)	Total
Au 31 décembre 2016	13 735	607	6 887	21 229
Provisions supplémentaires	298	1 349	1 975	3 622
Reprises	(667)	(758)	(2 281)	(3 705)
Variation de périmètre	-	-	197	197
Variation du montant actualisé (effet temps et modification du taux)	683	-	-	683
Ecart de conversion	(316)	-	(20)	(336)
Autres mouvements	-	158	(158)	(1)
Au 31 décembre 2017	13 733	1 356	6 600	21 689

(1) Les autres provisions pour risques et charges correspondent essentiellement aux risques de l'activité courante du groupe (litiges commerciaux et prud'homaux, franchises sur les sinistres assurés...).

Détail des autres provisions entre non courant et courant

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Non courant	18 108	17 802
Courant	3 581	3 427
Total	21 689	21 229

6.14. Fournisseurs et autres créditeurs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dettes fournisseurs (1)	47 748	59 080
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 379	537
Dettes sociales	11 114	10 074
Dettes fiscales	13 065	11 256
Autres dettes	4 111	4 248
Total	77 417	85 195

(1) La diminution des dettes fournisseurs intègre le remboursement à Davey-Bickford du crédit vendeur pour un montant de 6 571K€.

6.15. La variation du Besoin en Fonds de Roulement

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Variations du BFR & provisions courantes	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Stocks et en cours	2 449	(2 758)
Clients et autres débiteurs	1 223	(10 185)
Autres actifs long terme	(380)	(29)
Autres actifs courants	(128)	(376)
Sous total	3 164	(13 348)
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 535)	2 947
Autres passifs long terme	(9)	(6)
Autres passifs courants	649	1 230
Sous total	(1 895)	4 171
Variation du Besoin en fonds de roulement	1 269	(9 177)

6.16. Incidence des variations de périmètre

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Trésorerie acquise lors des entrées de périmètre	37	(238)
Investissement en titres consolidés	(1 000)	(7 917)
Impact des entrées de périmètre	(963)	(8 155)
Trésorerie cédée lors des sorties de périmètre	-	-
Désinvestissement en titres consolidés	-	-
Impact des sorties de périmètre	-	-
Total des incidences de périmètre	(963)	(8 155)

Au 31 Décembre 2017, les incidences de variation de périmètre sont principalement liés à l'acquisition de Mineex Sénégal.

Au 31 Décembre 2016, les incidences de variation de périmètre sont principalement liés à deux acquisitions, Nordex et Amoveo, et à la prise de contrôle de la filiale Exor qui, à l'origine, était consolidée en mise en équivalence.

6.17. Actifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés correspondent à la quote-part des titres AREX en cours de cession qui ont été valorisés à leur juste valeur.

6.18. Engagements financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Effets escomptés non échus	-	-
Avals et cautions (1)	16 900	17 196
Garanties d'actif et de passif	-	-
Hypothèques et nantissements	7 636	7 551
Autres	979	-
Total des garanties données	25 516	24 747

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Effets escomptés non échus	40	-
Avals et cautions	2 336	2 625
Autres (2)	3 877	4374
Total des garanties reçues	6 253	6 999

(1) dont garantie portant sur les sociétés mises en équivalence de 10 100K€

(2) dont garanties reçues au titre des sociétés mises en équivalence de 3 877K€

La ligne Avals et Caution ne concerne que les cautions de marché.

Contrats de location simple – Preneurs

Les engagements en matière de contrat de location simple – Preneurs sont peu significatifs et ne sont donc pas présentés.

Contrats de location simple – Bailleurs

Les engagements en matière de contrat de location simple – Bailleurs sont peu significatifs et ne sont donc pas présentés.

7. Information relative aux parties liées

7.1. Contrôle

Le Groupe EPC est contrôlé par la société EJ Barbier. La société tête de Groupe est la Société Anonyme d'Explosifs et Produits Chimiques, EPC, détenue à 67,46% par EJ Barbier qui dépose ses états financiers au greffe du tribunal de commerce.

7.2. Relation avec les filiales

Les transactions entre la société mère et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans ces notes.

7.3. Rémunération du personnel dirigeant-clé

Le personnel dirigeant clé du Groupe EPC est composé du mandataire social de la société EPC S.A. au 31 décembre 2017.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Rémunérations avantages en nature	502	607
Jetons de présence	50	50
Autres	-	-
Paie en action	-	-
Total	552	657

Le détail des rémunérations des dirigeants figure dans le rapport de gestion.

7.4. Transactions avec des parties liées

Le Groupe entretient des relations avec les parties liées suivantes :

- EJ.Barbier, maison mère d'EPC SA
- Adex, et Adex Services filiales détenues majoritairement par EJ.Barbier.

Ces parties liées assurent des prestations de services pour le compte du Groupe pour un montant de 9 032 K€ au cours de l'exercice 2017 contre 8 455 K€ pour l'exercice 2016.

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Adex SNC	7 797	7 103
Prestation d'assistance et de conseil réalisées par ADEX SNC (1)	7 765	7 071
Sous location de bureau à d'autres filiales EPC	32	32
Adex Services Limited	952	965
Prestations de management EPC UK réalisées par Adex Services Ltd (2)	952	965
EJ Barbier	283	387
Prestation de services informatiques EPC SA (3)	124	148
Prestation de services informatiques EPC France (3)	133	215
Assurance responsabilité civile des dirigeants (4)	21	19
Location de parking	5	5
Total	9 032	8 455

(1) La société EPC n'emploie aucun salarié. Elle ne dispose donc pas en propre des moyens nécessaires à la réalisation de ses obligations de société cotée et d'holding animatrice d'un groupe de sociétés. Adex lui fournit conseil et assistance dans les domaines suivants : en matière administratif et financier (contrôle de gestion, trésorerie, financement, comptabilité, consolidation, communication financière), juridique et fiscal, ressources humaines, assurance, audit interne, stratégie et développement, marketing, logistique achat, sécurité, santé et environnement. L'augmentation des refacturations en 2017 s'explique principalement par le renforcement des pôles juridique et technique ainsi que par le développement des activités de prospection sur de nouvelles zones géographiques..

En contrepartie de ses services, Adex perçoit une rémunération correspondant à ses charges de fonctionnement au titre desdits services augmentée d'une marge destinée notamment à couvrir ses frais directs non affectés. Une partie de ces services est rendue au bénéfice des filiales d'EPC SA, qui refacture les filiales concernées.

- (2) Adex Services Ltd fournit à EPC UK (société dont EPC SA détient 92,48% du capital) conseil et assistance dans les matières suivantes : business développement, communication et marketing, juridique et fiscal, ressources humaines. En contrepartie de ses services, Adex Services Ltd perçoit une rémunération correspondant à ses charges de fonctionnement au titre desdits services augmentée d'une marge destinée notamment à couvrir ses frais directs non affectés.
- (3) Afin d'alléger les investissements d'EPC SA en matière informatique, EJ Barbier, qui consolide EPC SA et ses filiales dans ses comptes, a acquis certains serveurs et logiciels en 2016 (Salle serveur, système PRA, ERP, SIRH, ...), qu'elle met à disposition d'EPC SA et ses filiales, et dont elle assure la maintenance applicative, l'assistance technique et les adaptations nécessaires. En contrepartie de ses services, EJ Barbier perçoit une rémunération correspondant à ses charges de fonctionnement au titre desdits services augmentée d'une marge destinée notamment à couvrir ses frais directs non affectés.
- (4) La police d'assurance responsabilité civile des dirigeants du groupe EJ Barbier est souscrite au niveau d'EJ Barbier, qui refacture à EPC SA la quote-part des primes correspondant à l'assurance de ses dirigeants.

Les sommes dues par le Groupe aux parties liées à fin décembre 2017 s'élèvent à 3 117 K€ contre 2 215 K€ à fin 2016.

L'expertise judiciaire sollicitée par la société Candel & Partners en octobre 2014 est toujours en cours. L'expert judiciaire a déposé son rapport fin janvier 2018. La procédure suit son cours.

8. Abandons d'activités

8.1. STIPS TI

Le groupe a eu à subir en 2008 la faillite d'une de ses filiales la société STIPS TI.

Comme déjà mentionné dans le rapport 2013, le 26 octobre 2013, EPC SA et sa filiale Démokrite ont été assignées devant le Tribunal de Grande Instance de Thionville avec les anciens dirigeants des sociétés STIPS TI et U2C, qui sont en liquidation judiciaire depuis le 15 octobre 2008, par le liquidateur de celles-ci.

Le liquidateur a évalué l'insuffisance d'actif à une somme comprise entre 45 et 50 millions d'€. Dans le cadre de la procédure collective le groupe EPC a produit pour 15 042 177 € de créances. Ces créances sont intégralement provisionnées depuis le 31 décembre 2008.

Les assignations reprochent essentiellement à EPC SA et Démokrite un prétendu soutien abusif. EPC SA et Démokrite estiment, au contraire, avoir été victimes d'escroqueries et ont déposé plainte de ce chef. Elles considèrent que les prétentions, tardives, formulées par le liquidateur de STIPS TI et U2C sont dénuées de fondement. Ses demandes n'ont donc pas fait l'objet de provision particulière dans les comptes du groupe.

A la suite des plaintes de STIPS TI et du groupe EPC, au cours du premier semestre 2012, le Procureur de la République de Thionville a ouvert une information judiciaire des chefs d'escroquerie et d'abus de biens sociaux, un juge d'instruction a été désigné, et EPC, Demokrite, Demosten ainsi que STIPS TI se sont constituées parties civiles.

L'ensemble des parties ont demandé et obtenu, par deux jugements du 22 novembre 2012 de la chambre commerciale du tribunal de grande instance de Thionville, un sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive sur le volet pénal de l'affaire résultant de l'ouverture de l'information judiciaire. Le sursis a été reconduit depuis lors.

L'ouverture de cette information judiciaire et le sursis à statuer confortent la position d'EPC et DEMOKRITE.

9. Sociétés du groupe

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		Déc 2017	Déc. 2016
Filiales – Intégration globale			
EPC SA	France	100	100
EPC France	France	100	100
DEMOKRITE SAS	France	100	100
DEMOSTEN	France	100	100
A.T.D. SAS	France	100	100
PRODEMO SAS	France	100	100
OCCAMAT SAS	France	100	100
OCCAMIANTE SAS	France	100	100
2 B RECYCLAGE SAS	France	100	100
SOCIETE MINE AFRIQUE	France	100	100
DIOGEN	France	99,87	99,87
EPC MINETECH	France	100	100
CORSE EXPANSIFS	France	73,24	73,24
NITRATES ET INNOVATION	France	100	100
SIGENCI	France	100	100
SONOUVEX	France	100	100
AMOVEO	France	100	100
EPC ITALIA	Italie	100	100
ESMAC	Italie	100	100
INTEREM	Italie	100	100
EPC UK	Grande Bretagne	92,48	92,48
EDSL Ltd	Grande Bretagne	92,48	92,48
BLASTING SERVICES Ltd	Grande Bretagne	92,48	92,48
MINEXPLO	Grande Bretagne	100	100
EPC METRICS Ltd (ex EXOR)	Grande Bretagne	92,48	92,48
EPC CANADA	Canada	100	100
MINEEX SENEGAL (1)	Sénégal	70	0
EPC SENEGAL	Sénégal	100	100
EPC MAROC	Maroc	99,97	99,97
MARODYN	Maroc	99,95	99,95
EPC BELGIQUE (ex DYNAMICHAINES)	Belgique	100	100
EMPRESA DE EXPLOSIVOS INDUSTRIAIS LDA (EEI)	Portugal	100	100
SILEX SEGURIDAD	Espagne	99,98	99,99
GALILEO EXPLOSIVOS SA	Espagne	100	100
SERAFINA ORTEGA E HIJOS SA	Espagne	80	80
EPC ESPANA	Espagne	100	100
NITROKEMFOR GUINEE	Guinée	100	100
EPC GUINEE	Guinée	99,99	99,99
EPC SVERIGE	Suède	100	100
EPC NORGE	Norvège	100	100
EPCAPRE	Luxembourg	100	100
EPC CAMEROUN	Cameroun	100	100
EPC GABON	Gabon	100	100
EPC COTE D'IVOIRE	Côte d'ivoire	75	75

Entreprises associées – Mises en équivalence			
ARABIAN EXPLOSIVES (PRIVATE Ltd)	Emirats Arabes Unis	40	40
SOCIETE DE MINAGE EN GUINEE SAS (SMG)	France	50	50
NITROKEMINE	Guinée	50	50
KEMEK	Irlande	50	50
KEMEK US Limited	Irlande	50	50
EPC-B SCRL (2)	Belgique	66,67	66.67
MCS	Arabie Saoudite	40	40
Entreprises non consolidées			
SICIEX	France	100	100
CORSE CONFORTEMENT FORAGE MINAGE	France	13,20	13,20
ADEX	France	5	5
ADEX TP	France	10	10
EDILCAVE	Italie	100	100
EXCHEM EXPLOSIVES Ltd	Grande Bretagne	92,48	92,48
Exchem Defence Systems Ltd	Grande Bretagne	92,48	92,48
Exchem Transport Ltd	Grande Bretagne	92,48	92,48
SANTOS DE CUNHA 7 (société en cours de liquidation)	Portugal	30	30
EPC ANDINA	Pérou	50	0
EPC SERVICIOS PEROU	Pérou	50	50
SOCIETE CONGOLAISE DES EXPLOSIFS	Congo	100	100
EPC Liberia	Liberia	100	100

- (1) En 2017 le groupe a acquis la société MINEEX SENEGAL.
(2) La société EPC-B SCRL a été créée conjointement par EPC Belgique SAS et un actionnaire externe au groupe. Bien que détenue à 66.67% par le groupe, l'analyse du contrat nous conduit à considérer la société EPC-B SCRL comme un partenariat au sens de la norme IFRS 11 et à la consolider selon la méthode de la mise en équivalence.

	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Total	France	Etranger	Total	France	Etranger
Intégration globale	42	16	26	42	17	25
Mise en équivalence	9	1	8	7	1	6
Total des sociétés consolidées	51	17	34	49	18	31

10. Honoraires des Commissaires aux Comptes

<i>En milliers d'euros</i>	PWC		ACE	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	2017	2016	2017	2016
AUDIT				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- EPC	112	106	90	83
- Filiales consolidées	333	326	77	84
- Services autres que la certification des comptes				
- EPC	-	-	-	-
- Filiales consolidées	29	-	-	-
Sous-total Audit	474	432	167	167
AUTRES PRESTATIONS				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	70	-	-
Sous-total autres prestations	-	70	-	-
TOTAL	474	502	167	167

11. Événements post clôture

Néant.

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Exco Paris Ace
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Paris
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'Assemblée générale des Actionnaires
Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61, rue Galilée
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation et créances rattachées

Description du risque

Les titres de participation et créances rattachées figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 120,9 M€, représentant 75% du total bilan.

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition. Une provision est constatée si la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à leur valeur brute.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels (actualisation des flux futurs de trésorerie).

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus correspondent aux états financiers des entités concernées.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies et apprécier leur cohérence ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique ;

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 3

- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Identification et évaluation des risques et litiges

Description du risque

La Société Anonyme d'Explosifs et Produits Chimiques est impliquée dans certains litiges et procédures judiciaires dans le cadre de son activité courante dont notamment l'affaire Stips TI décrite dans la note 7 de l'annexe aux comptes annuels.

L'estimation des incidences de cette affaire fait l'objet d'une part significative de jugement de la Direction, notamment pour apprécier l'issue de l'affaire en cours. Nous avons donc considéré cet élément comme un point-clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons mené des entretiens avec la Direction et obtenu une compréhension des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les risques de litiges avec les tiers.

Nous avons également :

- mené des entretiens auprès de la Direction juridique de la société et pris connaissance des analyses, réalisées en interne, du risque lié à cette affaire ;
- analysé les réponses des conseils juridiques de la société à nos demandes d'information ou les analyses que ces conseils ont produites dans le cadre du litige en cours ;
- vérifié que la note 7 de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée sur l'affaire et les derniers développements.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 4

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques par l'assemblée générale du 24 juin 2009 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 décembre 2006 pour le cabinet Exco Paris Ace.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 8^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Exco Paris Ace dans la 11^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 6

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Exco Paris Ace

Thierry Charron

François Shoukry

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Exco Paris Ace
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Paris
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'Assemblée générale des Actionnaires
Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61, rue Galilée
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des écarts d'acquisition

Description du risque

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 30 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit 10% du total de l'actif. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, déterminée dans le cadre du test de dépréciation annuel ou d'un test ponctuel réalisé à la survenance d'un indice de perte de valeur, est inférieure à leur valeur nette comptable.

La détermination de la valeur recouvrable repose sur des calculs de flux de trésorerie futurs actualisés et requiert des jugements importants de la direction, notamment sur l'établissement des prévisions ainsi que sur le choix des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme.

Nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition comme un point clé de notre audit, du fait de l'importance des écarts d'acquisition au bilan et des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur recouvrable.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons réalisé une analyse critique des modalités mises en œuvre par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Nos travaux ont consisté à :

- apprécier les éléments composant la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT au niveau auquel les écarts d'acquisition sont suivis par le Groupe et la cohérence de ces éléments avec ceux pris en compte dans les projections des flux de trésorerie ;
- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie au regard des environnements économiques dans lesquels opère le Groupe ;
- apprécier la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses externes disponibles ;
- apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés ;
- vérifier l'analyse de sensibilité, effectuée par la Direction, de la valeur d'utilité à une variation des principales hypothèses retenues ;
- vérifier que les notes 3.2.5, 3.3.2 et 6.1 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Identification et évaluation des risques et litiges

Description du risque

Le Groupe EPC est impliqué dans certains litiges et procédures judiciaires dans le cadre de son activité courante dont notamment l'affaire Stips TI décrite dans la note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'estimation des incidences de cette affaire fait l'objet d'une part significative de jugement de la Direction, notamment pour apprécier l'issue de l'affaire en cours. Nous avons donc considéré cet élément comme un point-clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons mené des entretiens avec la Direction et obtenu une compréhension des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les risques de litiges avec les tiers.

Nous avons également :

- mené des entretiens auprès de la Direction juridique du Groupe et pris connaissance des analyses, réalisées en interne, du risque lié à cette affaire ;
- analysé les réponses des conseils juridiques du Groupe à nos demandes d'information ou les analyses que ces conseils ont produites dans le cadre du litige en cours ;
- vérifié que la note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée sur l'affaire et les derniers développements.

Impact de la comptabilisation des entités mises en équivalence

Description du risque

Comme indiqué en note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés, les participations dans les entreprises associées s'élèvent à 20,8 millions d'euros au 31 décembre 2017, y compris la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence d'un montant de 5,6 millions d'euros.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la Mise En Equivalence (MEE) et sont soumises à un test de dépréciation en cas de baisse de valeur significative et/ou prolongée.

La comptabilisation des résultats et des participations dans les sociétés MEE est un point clé de notre audit en raison de la part significative du résultat net de ces sociétés dans le résultat consolidé du Groupe EPC, de la valeur comptable des participations dans les entités MEE et du jugement de la direction pour déterminer si une baisse de valeur est significative ou prolongée.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance de l'évaluation des risques et de la stratégie d'audit mises en œuvre par les commissaires aux comptes des sociétés MEE, ainsi que des évolutions et événements significatifs de la période ;

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 4

- revoir les analyses de la direction concernant les indicateurs de perte de valeur des participations, y compris de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- apprécier le caractère adéquat de l'information présentée par le Groupe dans la note 6.4 « Participation dans les mises en équivalence » de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe EPC ;
- vérifier la cohérence des informations fournies dans l'information sectorielle en note 4.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques par l'Assemblée générale du 24 juin 2009 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 décembre 2006 pour le cabinet Exco Paris Ace.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 8^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Exco Paris Ace dans la 11^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 6

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Exco Paris Ace

Thierry Charron

François Shoukry

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 7

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements règlementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Exco Paris Ace
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Paris
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques
61, rue Galilée
75008 Paris

A l'Assemblée générale de la Société Anonyme d'Explosifs et de Produits Chimiques,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-40 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Régimes de retraites

1.1 Contrat collectif d'assurance à prestations définies (art. 39 CGI)

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier OBST, Président Directeur Général

Nature et objet : contrat collectif d'assurance à prestations définies (art. 39 CGI) en vigueur.

Modalités : aux termes du contrat autorisé en 2006, la prestation additionnelle et conditionnelle viagère susceptible d'être versée au bénéficiaire lors de son départ en retraite, garantissait à ce dernier, après déduction des retraites des régimes obligatoires et des régimes de retraite par capitalisation en vigueur dans l'entreprise, une prestation égale à 75% de sa rémunération de base, après 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise. La rémunération de base est égale à la moyenne des 3 plus importants salaires et rémunérations perçus par l'intéressé au cours des 10 dernières années d'activité au sein de l'entreprise.

Aucun versement n'a été effectué par EPC au titre de ce contrat au cours de l'année 2017

1.2 Contrat collectif d'assurance à cotisation définies (art. 83 CGI)

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier OBST, Président Directeur Général.

Nature et objet : contrat collectif d'assurance à cotisations définies (art. 83 CGI) en vigueur.

Modalités : aux termes du contrat autorisé en 2006, la cotisation versée chaque année par EPC SA est égale à 8% du salaire annuel brut total de l'assuré sans aucun plafond.

Le montant des cotisations versées par EPC en 2017 s'élève à 25 105,92 €.

1.3 Contrat de retraite à cotisations définies (art. 82 CGI)

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier OBST, Président Directeur Général.

Nature et objet : contrat de retraite supplémentaire individuel relevant de l'article 82 du code général des impôts.

Modalités : cotisation annuelle de l'entreprise égale à 10% de la rémunération brute annuelle, toutes causes confondues, du bénéficiaire à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le montant des cotisations versées par EPC en 2017 s'élève à 49 510,43 €.

2. Prêt à KEMEK US

Trois conventions de prêts autorisées au cours d'exercices antérieurs ont été poursuivies en 2017 :

2.1 Prêt de 728.000 € d'une durée de 5 ans autorisé le 7 juin 2013

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier Obst – Président d'EPC SA et Administrateur de KEMEK US.

Solde du prêt au 31/12/2017 : 728.000 €

Intérêts dus au titre de l'exercice 2017 (Euribor 3 mois + 2,6pts) : 16 792,10 €.

2.2 Prêt de 750.000 € d'une durée de 5 ans autorisé le 26 mars 2015

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier Obst – Président d'EPC SA et Administrateur de KEMEK US.

Solde du prêt au 31/12/2017 : 750.000 €

Intérêts dus au titre de l'exercice 2017 (Euribor 3 mois + 2,6pts) : 17 268,65 €.

2.3 Prêt de 750.000 € d'une durée de 5 ans autorisé le 16 décembre 2015

Dirigeant concerné : Monsieur Olivier Obst – Président d'EPC SA et Administrateur de KEMEK US.

Solde du prêt au 31/12/2017 : 750.000 €

Intérêts dus au titre de l'exercice 2017 (Euribor 3 mois + 2,6 pts, avec un minimum de l'Euribor 3 mois de 0%) : 19 770,83 €.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de non-concurrence de Monsieur Paul de Brancion

La convention de non concurrence de M. Paul de Brancion autorisée et approuvée au cours d'exercices antérieurs, continu d'exister mais n'a donné lieu à aucune exécution en 2017.

2. Contrat de travail de Monsieur Olivier Obst, Président Directeur Général d'EPC

Les engagements relatifs au contrat de travail suspendu et à la convention de non concurrence conclue avec EPC autorisés et approuvés au cours des exercices antérieurs, continuent d'exister mais n'ont donné lieu à aucune exécution en 2017.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 4 avril 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Exco Paris Ace

Thierry Charron

François Shoukry

EPC SA

61 rue de Galilée
75 008 Paris

**RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SUR LES INFORMATIONS SOCIALES,
ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES
CONSOLIDEES FIGURANT
DANS LE RAPPORT DE GESTION**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Le 23 mars 2018

EPC SA

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidés figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1101¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31/12/2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés de novembre 2017 à la date de ce rapport sur une durée totale d'intervention d'environ 1 semaine.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites présentées au paragraphe « Note méthodologique » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes² :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées³ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 20 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et en moyenne 20 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

² Effectif total, Embauches, Licenciements, Accidents du travail (fréquence et gravité), Maladies professionnelles, Démarche OHSAS 18001, Nombre d'heures de formation, Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement, Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité (certifications MASE, amiante Qualibat, ISO 14001), Utilisation durable des ressources (consommation d'électricité, d'eau et de gaz), Protection de la biodiversité,

³ 2 B Recyclage, OCCAMAT, EPC UK

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Paris, le 23 mars 2018

BDO France - Léger & associés
Représenté par Iris DEKKICHE CHABROL
Associé
Commissaire aux comptes
Département RSE



Attestation du rapport financier annuel 2017

Paris, le 4 avril 2018

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Le Président-Directeur général

Le Directeur Financier

Olivier Obst

Charles-Ernest Armand